



HAL
open science

**Promesses, action et inscription dans la durée.
Applications dans le champ de la Responsabilité Sociale
de l'Entreprise**

Valérie Louveau

► **To cite this version:**

Valérie Louveau. Promesses, action et inscription dans la durée. Applications dans le champ de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Philosophie. 2015. dumas-01301010

HAL Id: dumas-01301010

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01301010>

Submitted on 11 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Promesses, action
et inscription dans la durée

Applications dans le champ de la
Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Valérie LOUVEAU
2014-2015

Directeur de recherche : Emmanuel PICALET

Remerciements

Je remercie Emmanuel Picavet pour avoir accepté de diriger mon travail, pour son attention, sa constance et son exigence qui m'ont permis de progresser. Son aide a été déterminante. Je le remercie aussi pour le dialogue, continu, depuis mes premiers contacts avec l'Université Paris 1.

Et puisque durant cette année si particulière pour moi, la bienveillance et l'attention de mes plus proches m'ont été si précieuses, je les remercie, du fond du cœur, de me comprendre. J'exprime en particulier ma plus profonde gratitude à mon père pour sa confiance en moi et pour les promesses qu'il tient toujours.

Je remercie Sandrine, ma sœur de cœur et d'esprit, pour croire en moi, pour toutes les conversations que nous pouvons avoir à la fois sans jamais nous perdre, et pour avoir su, à plusieurs reprises cette année, trouver les mots justes lorsque j'ai été assailli par le doute.

Je remercie aussi mes amis et amies pour leur présence, leurs encouragements et leur complicité.

« Des yeux on ne peut plus dire qu'ils voient sans être vus, car ils s'ouvrent dans d'autres yeux, dans d'autres corps par lesquels nous passons de la vie à la vie, de la chaleur à la chaleur, de la lumière à la nuit et de la nuit à la lumière »¹

ELUARD Paul
Dit de la force d'amour

« Car en toute action, l'intention première de l'agent, qu'il agisse par nécessité de nature ou volontairement, est de révéler sa propre image ; d'où vient que tout agent, en tant qu'il agit, prend plaisir à agir, puisque tout ce qui est désire son être, et puisque dans l'action, l'être de l'agent est en quelque sorte intensifié, le plaisir suit nécessairement... Donc rien n'agit sans rendre patent son être latent »²

DANTE Alighieri
De Monarchia

« Contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de faire et de tenir des promesses »³

ARENDT Hannah
Condition de l'homme moderne

¹ ELUARD P., *Dit de la force d'amour*, Emission RTS, mai 1947, cité in POULET G., *Etudes sur le temps humain. III. Le point de départ*, Paris, Plon (Coll. Agora), 1964, p.128

² DANTE A., *De Monarchia*, Livre I. XIII, cité in ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p. 231

³ ARENDT H. *Condition de l'homme moderne*, p.302

Sommaire général

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : TEMPS ET SIMULTANEITE DANS L'INTERACTION HUMAINE	12
1. TRANSFORMATION MODERNE DE LA REPRESENTATION DU TEMPS.....	12
2. LE PROCESSUS DE L'HISTOIRE	23
3. L'IDEE MODERNE DE PROGRES	30
4. LE PRESENT DE L'ACTION	35
5. PROMESSE ET MAILLAGE TEMPOREL	42
<i>SYNTHESE</i>	<i>61</i>
DEUXIEME PARTIE : COMMENT L'ACTION INTENTIONNELLE S'INSCRIT-ELLE DANS LE TEMPS ?	64
6. STRUCTURE TEMPORELLE DE L'ACTION INTENTIONNELLE.....	64
7. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LA DUREE INTERIEURE	69
8. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LE MONDE EN MOUVEMENT. 80	
9. INTENTION ET PROMESSE	90
<i>SYNTHESE</i>	<i>98</i>
TROISIEME PARTIE : APPLICATIONS DANS LE CHAMP DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	100
10. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CONTEXTE	100
11. OBJETS ETUDIES : PRESENTATION ET ANALYSE	112
12. L'AMELIORATION CONTINUE COMME PROCESSUS	124
13. LA RSE COMME PROMESSE ET ENGAGEMENT	126
<i>SYNTHESE</i>	<i>130</i>
CONCLUSION	132
ANNEXES	137
I. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
II. Lignes directrices de la norme ISO 26000	
III. Guide méthodologique de la démarche FReD du Groupe Crédit Agricole S.A.	
BIBLIOGRAPHIE	
TABLE DES MATIERES	

INTRODUCTION

Le monde contemporain nous apparaît à travers un déferlement incessant d'évènements que nous ne maîtrisons pas. Evènements du monde juxtaposés sur les écrans de télévisions, accolés sur les pages des journaux, fixés sur la toile par des informations venues de toutes part, étalant, pour ainsi dire, devant nous un monde de vicissitudes, symptômes de sa complexité qu'il n'est cependant jamais possible de déplier tout à fait sur les écrans. Car la complexité n'est pas une chose devant laquelle on se tient, mais dans laquelle on se trouve. Elle nous apparaît sous les traits de l'incertain, du désordre et de l'instable, des changements fulgurants, de l'interdépendance des phénomènes. La complexité, qui ne se maîtrise pas, conserve toujours une part irréductible d'insaisissable, inaccessible à notre entendement. Ainsi, dans ce monde global et complexe, il nous semble que tout change, tout le temps, très vite, radicalement. Comme les crises qui surgissent les unes après les autres, pour exiger, désespérément, le changement véritable. On se demande pourtant encore par où il viendra. Etrange impression. Les crises monétaires, financières, économiques, politiques, écologiques, climatiques, sanitaires, migratoires... qui agitent le monde se chevauchent et se succèdent, à tel point qu'on ne parle plus « des crises » mais de « La crise » pour caractériser l'état du monde au XXI^{ème} siècle, son état normal. Emprunté du latin *crisis* et du grec *krisis*, « crise » signifie « phase décisive d'une maladie » dans la langue médicale, et proprement « décision »⁴. Soudaine, violente et subie, la crise est une phase périlleuse, trouble et décisive. Elle s'inscrit dans une temporalité spécifique : un moment critique de rupture radicale avec le passé, fracture du temps au seuil d'un avenir imprévisible. Temporalité spécifique qui fût celle du

⁴ *Dictionnaire étymologique de la langue française*, PUF (coll. Quadriges), Paris, 2008

combat victorieux de l'esprit critique et scientifique des Lumières contre l'obscurantisme religieux, rejeté dans le passé des hommes libres entrés dans l'Histoire. Temporalité de la genèse historique du monde moderne. De toute évidence, rupture et changement sont indissociables dans la représentation moderne du temps. Mais alors qu'est-ce que durer dans le temps ?

Car il faut bien que le monde dure pour qu'il continue d'abriter la vie humaine. Comme l'a écrit Hannah Arendt en 1958, « la Terre est la quintessence même de la condition humaine, et la nature terrestre, pour autant que l'on sache, pourrait bien être la seule de l'univers à procurer aux humains un habitat où ils puissent se mouvoir et respirer sans effort et sans artifice. [...] Cet homme du futur, que les savants produiront, nous disent-ils, en un siècle pas davantage, paraît en proie à la révolte contre l'existence humaine telle qu'elle est donnée, cadeau venu de nulle part (laïquement parlant) et qu'il veut pour ainsi dire échanger contre un ouvrage de ses propres mains »⁵. Dans son ouvrage *Le Principe responsabilité. Ethique pour la civilisation technologique*, Hans Jonas exhorte à la prise de conscience de l'irréversibilité des dommages potentiels que l'agir technologique fait peser sur les générations futures. L'enjeu est donc bien celui d'un monde humain qui puisse durer. Forcée dans les années 1980, la notion de Développement Durable a été rendue populaire par l'ONU qui en donne cette définition : « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs »⁶.

Dans ce monde complexe et vulnérable, l'économie mondialisée et financiarisée surplombe les sociétés humaines. Les activités des entreprises, principaux agents économiques, ont des impacts environnementaux et sociaux considérables. Au cœur de l'organisation sociale, elles sont appelées par la société

⁵ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.35

⁶ CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F., *La responsabilité sociale d'entreprise*, p.13

civile à prendre leurs responsabilités. Le mouvement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) s'interprète aujourd'hui comme la contribution des entreprises au Développement Durable. Dans un environnement économique complexe et changeant, les entreprises font elles même face à des changements fréquents, souvent rapides et intenses, qui paraissent toujours inéluctables quelles qu'en soit les conséquences humaines et sociales. Car il leur faut bien s'adapter pour survivre dans la lutte contre le désordre et le chaos du monde réel. A l'instar de la société moderne, dont elles sont une composante de poids, les enjeux du Développement Durable défient le rapport au temps des entreprises.

Alors, puisque l'attribut premier de ce qui peut être habité est de durer, qu'est-ce donc que durer dans le changement permanent ? C'est Henri Bergson qui a découvert l'idée de durée⁷ qui est la continuité même de notre vie intérieure dans laquelle sont liés les états successifs de notre conscience : la durée immédiatement perçue par notre conscience est l'écoulement continu du temps. Dans le monde partagé par les hommes, le lien qui assure la continuité dans le temps, c'est la promesse. C'est elle qui relie le passé, le présent et le futur. C'est la promesse, aussi, qui relie à autrui. La promesse qui témoigne d'une intention et appelle l'action, c'est encore elle qui relie et engage chaque conscience dans ce monde où elle s'extériorise. Ce sont les promesses que les hommes se font qui les relient dans l'histoire (le temps) et dans le monde (l'espace). Elles seront donc le lien par lequel nous ferons boucler notre réflexion sur l'inscription dans le temps de l'action humaine.

La réflexion révèle que la notion de promesse se trouve à la charnière de l'inscription dans le temps des relations humaines et de celle de l'action. C'est pourquoi l'idée de promesse rythme ce mémoire en trois parties. La première

⁷ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*

partie envisage les représentations qui conditionnent les expériences temporelles des sociétés humaines, particulièrement les traits caractéristiques de la représentation moderne du temps ; ainsi que le substrat temporel dans lequel l'interaction humaine et la vie sociale prennent forme. Nous verrons que la promesse, ou plutôt les promesses, façonnent les relations humaines et institutionnelles. Ce façonnement institutionnel et social s'articule avec l'inscription dans le temps de l'action intentionnelle qui est traitée dans la deuxième partie. Enfin, la troisième partie de ce travail s'applique à la RSE qui s'inscrit dans le temps comme promesse et engagement des entreprises vis-à-vis de la société.

La réflexion est appuyée sur un corpus philosophique, et en partie sociologique, qui nourrit les différentes perspectives que nous envisageons au fil de ce travail, dans un souci de pertinence. Par ailleurs, la partie appliquée du mémoire consacrée à la RSE analyse, notamment, un exemple particulier qui s'est imposé du fait de mon expérience. Il est en effet tiré de l'environnement institutionnel dans lequel j'ai évolué durant plusieurs années.

Ceci étant précisé, les éléments saillants de ce corpus doivent être justifiés ici. D'abord, puisque l'action et le temps sont au coeur de ce travail, nous nous appuyons presque constamment sur les ressources de la pensée de Henri Bergson et de celle de Hannah Arendt. Tous deux font partie des philosophes qui « ont contribué à remettre l'action au centre de la philosophie »⁸. Pour Henri Bergson qui a trouvé l'idée de durée dans son premier ouvrage, *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889), le mouvement de la conscience dans sa continuité permet de comprendre l'action car il la met « en rapport avec les

⁸ Introduction par Emmanuel PICAUVET de *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* de Henri BERGSON, p.30

contenus mentaux de l'intention »⁹. L'action émerge du courant continu et hétérogène de la conscience, radicalement singulière. En découle une pensée de la liberté, expressive, qui est en affinité avec la philosophie de Hannah Arendt pour qui la pluralité est la condition humaine de l'action au sens politique du « vivre ensemble » qu'elle lui donne dans *Condition de l'homme moderne* (1958).

Dans cet ouvrage, Hannah Arendt désigne les trois activités humaines fondamentales par la triade travail, œuvre et action qui repose sur une conception sous-jacente du temps humain. Ces catégories anciennes, qui réfèrent principalement à la Grèce antique, sont combinées aux situations nouvelles de la modernité car celle-ci se laisse encore comprendre à l'aide de ces concepts. Ainsi que le soutient Paul Ricoeur dans sa préface à l'édition française de l'ouvrage, ces catégories sont des structures historiques qui, néanmoins, « conservent une sorte d'identité flexible qui autorise à les désigner comme des traits *perdurables* de la condition humaine »¹⁰. *Condition de l'homme moderne* se lit comme «un ouvrage de philosophie anthropologique»¹¹, dont le projet vise à identifier les traits invariants de la condition humaine. Ce choix de lecture nous fonde à retenir la distinction faite par Hannah Arendt entre œuvre et action pour démêler l'écheveau dans lequel sens, fin et moyen sont pris dans les représentations modernes. Car dans notre réflexion sur l'inscription temporelle de l'action, la distinction entre le sens et la fin de l'action est d'importance cruciale, particulièrement si on la met en rapport avec l'intention.

De plus, elle-même action politique par excellence, qui a lieu entre les hommes exclusivement, c'est également comme interaction sociale que nous envisagerons la promesse. A l'origine du concept de réciprocité, Marcel Mauss est

⁹ *Ibid*, p.22

¹⁰ RICOEUR P., « Préface » in ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.16

¹¹ *Ibid*

le premier à avoir pensé l'interaction sociale, précisément dans son *Essai sur le don* publié en 1925¹². Nous proposons une analyse de la promesse comme interaction qui fait sortir le destinataire de la promesse de l'ombre dans laquelle la philosophie du langage le laisse. Les perspectives croisées de la sociologie d'une part, et de la philosophie politique appuyée par certaines études d'Alain Boyer dans son ouvrage récent *Chose promise* d'autre part, sont fécondes.

C'est sur la base de la philosophie morale d'Aristote, comme ressource de référence de l'éthique et maître du raisonnement rationnel, que nous aborderons les problèmes posés par l'action. La pensée de Hans Jonas sur les enjeux éthiques inédits nés de la transformation de l'agir humain dans la civilisation technologique, sera également mobilisée. Quant à la théorie des intentions du philosophe contemporain Michael Bratman, en tant qu'elles guident le raisonnement pratique continu, elle sera notre ressource dans l'analyse de l'engagement de l'agent dans l'action.

Enfin, le fondement empirique de la partie appliquée à la RSE se compose en particulier des textes relatifs à trois objets, dont nous allons dégager les traits temporels. Le cas particulier tiré de mon environnement professionnel, mentionné plus haut, figure au nombre de ces objets. Ces trois textes sont annexés. S'agissant de l'arrière-plan historique et philosophique de la RSE, nous en dresserons dans les grandes lignes les aspects les plus généraux, perdurables, et essentiels à notre perspective : notamment, le cadre historique général des rapports qu'entretiennent la société et l'économie sera posé avec l'économiste et historien de l'économie Karl Polanyi auteur de *La Grande Transformation*, ressource intellectuelle majeure pour comprendre l'émergence de l'économie de marché ; également, la

¹² MAUSS M., *Essai sur le don*

théorie des parties prenantes, aujourd'hui incontournable en matière de RSE, sera évoquée dans ses grandes lignes.

Les crises qui rythment la course chaotique du monde s'entêtent à signaler, en vain peut-être puisqu'elles se répètent, que l'interruption du continuum du temps est la condition du changement. Mais alors, comment durer sans continuer ? Les promesses qui relient peuvent-elles vraiment tramer dans la durée ce temps discontinu et subi ? Résistent-elles dans le ressac du temps agité du monde contemporain ? Car par ces temps mouvementés, le temps se fracture. Or, si le futur résulte en partie de nos actes, le problème est de savoir comment l'action endure ce temps qui se brise.

PREMIERE PARTIE

TEMPS ET SIMULTANEITE

DANS L'INTERACTION HUMAINE

1. TRANSFORMATION MODERNE DE LA REPRESENTATION DU TEMPS

1.1. Abstraction du temps

1.1.1. Temps concret, temps abstrait dans les sociétés traditionnelles

Aucune société ne se représente le temps exactement de la même façon. L'essai d'étude comparée du sociologue William Grossin¹³ permet d'identifier les traits distinctifs entre sociétés traditionnelles et société moderne. Cet essai a été réalisé à la suite de l'ouvrage *Les cultures et le temps* publié par l'UNESCO en 1975. Préfacé par Paul Ricoeur, celui-ci rassemble les contributions¹⁴ d'une dizaine d'auteurs contemporains¹⁵, philosophes, historiens, ethnologues férus des sociétés analysées, qui constituent un riche fondement empirique pour l'étude de William Grossin. Le sociologue présuppose la pluralité des expériences temporelles – *des temps-* avant l'universalité d'une abstraction - *le temps*. Dans les sociétés traditionnelles, *le temps* abstrait n'existe pas. Il surgit de la vie, coïncide avec l'action, les phénomènes concrets. Par exemple, chez les Bahima, peuple de pasteurs en Ouganda, les temps sont déterminés par les soins à donner aux troupeaux de vaches : « la journée commence avec la traite, ou plus exactement *la traite commence la journée* » car c'est l'ouvrage qui détermine le

¹³ GROSSIN William, « Les cultures et le temps », in *L'année sociologique* (1940/1948-), Troisième série, Vol. 26 (1975), pp.267-283

¹⁴ Les contributions portent successivement sur « l'aperception empirique du temps et de la conception de l'histoire dans la pensée chinoise, le temps et l'histoire dans la tradition de l'Inde, l'aperception empirique du temps et la conception de l'histoire dans la pensée bantou, le temps dans la pensée grecque, la vision du temps et de l'histoire dans la culture juive, la conception chrétienne du temps, les vues musulmanes sur le temps et l'histoire », précise William Grossin

¹⁵ GROSSIN William, « Les cultures et le temps », in *L'année sociologique* (1940/1948-), Troisième série, Vol. 26 (1975), pp.267-2

temps. « Toute action, écrit William Grossin, s'effectue dans le temps même qu'elle engendre ». A plus long terme, les saisons donnent les caractéristiques de leur temps propre. Le cours de la lune et du soleil donne encore un autre temps, distinct mais nullement privilégié. L'homme n'a d'expérience du temps que par les phénomènes dans lesquels il se trouve impliqué.

De ces expériences temporelles concrètes, naît l'intuition d'un temps abstrait. L'étude de l'auteur fourmille d'illustrations parmi lesquelles nous puisons pour mettre en évidence trois aspects de ce temps abstrait. *Le temps encadrant* découle de la diversité des phénomènes des temps concrets. En particulier, le temps des phénomènes cosmiques, réguliers et indépendants des hommes, se superpose à celui des activités de la vie courante et s'impose comme réalité contraignante. *Le temps est perçu et distingué* chez Aristote pour qui le changement permet de reconnaître le temps, et de l'isoler par conséquent des phénomènes. Enfin, *le temps, universelle mesure* existe en dehors des phénomènes cosmiques pour Saint-Augustin qui écrit : « Même si les astres devaient cesser d'exister, le tour du potier pourrait servir à mesurer le temps »¹⁶. Cette intuition d'un temps abstrait conduit à un « renversement métonymique », selon l'expression de William Grossin : les phénomènes, de producteurs de temps, en deviennent les produits. Mais la mesure du temps est encore relative : les phénomènes concrets se mesurent les uns par rapport aux autres.

1.1.2. L'instrument de mesure devient la réalité du phénomène : temps-étalon et division du travail social

La transformation de la conscience du temps est inséparable de l'histoire de son instrument de mesure : l'horloge. Dans son ouvrage *L'histoire de l'heure*¹⁷,

¹⁶ SAINT-AUGUSTIN, *Les confessions*, Livre XI, 14, cité par William GROSSIN dans « Les cultures et le temps »

¹⁷ DOHRN-VAN ROSSUM Gerhard, *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps* (Munich, 1992), Paris, FMSH, 1997

Gerhard Dohrn-van Rossum, historien et philosophe spécialiste des techniques au Moyen âge, enracine la modernité aux origines du temps compté dans l'Occident médiéval : l'introduction de l'horloge mécanique dans les villes européennes à partir de la fin du XIV^{ème} siècle modifie la structure temporelle du quotidien urbain. Elle accompagne l'essor des activités marchandes et l'apparition d'un « temps du marchand » qui avait été notée par le médiéviste Jacques Le Goff¹⁸.

Comparée à l'horloge hydraulique, l'horloge mécanique à sonnerie constitue une innovation technique d'importance cruciale : alors que le temps mesuré par l'horloge hydraulique se lisait sur une échelle graduée des hauteurs grâce à l'écoulement continu de l'eau, le temps égal de l'horloge mécanique est le produit d'un battement régulier généré par un mécanisme articulé au train d'une roue dentée. La nouveauté radicale consiste à introduire dans l'écoulement continu du temps la pulsation distincte qui définit l'unité et le découpe. De la nouveauté encore quand à la différence des cloches des églises, l'horloge installée sur les tours des villes divise la journée en vingt-quatre heures et sonne jour et nuit. Ces deux nouveautés techniques offrent des perspectives pour de nouvelles formes d'organisation du temps. Les unités de temps fixes permettent le découplage de séquences temporelles : le temps de la messe, le temps du marché et le temps du conseil, par exemple, peuvent dès lors être déterminés indépendamment les uns des autres¹⁹. Ce détachement n'est possible que grâce à l'existence d'une référence commune. Le temps-étalon est alors le temps qui mesure l'activité et non plus l'inverse.

L'évolution de la mesure du temps coïncide avec le développement de la division du travail social. De plus en plus, la société est rythmée par les activités

¹⁸ LE GOFF Jacques, « Au moyen âge, temps de l'église, temps des marchands » in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1960, pp.417-433

¹⁹ *Ibid*, p.249

de divers groupes qui doivent être synchronisés. Mais le « temps des villes » du Moyen Age, explique Gerhard Dohrn-van-Rossum, n'est devenu le temps abstrait mathématique qu'avec la Révolution scientifique au XVIIème siècle. La division des heures en minutes et en secondes n'entre en effet alors pas encore dans les usages habituels. C'est avec la Révolution scientifique que l'on peut parler de conceptions du temps comme un continuum gradué d'instant distincts. Avec la Révolution industrielle, puis l'accélération incessante de la circulation de l'information, les exigences de précision pour la synchronisation des différentes activités ne cesseront de s'accroître. La technologie des horloges et les progrès des techniques de mesure se sont régulièrement développés pour répondre à ces besoins toujours croissants de précision. Mais le concept de « temps universel », devenu courant à la fin du XIXème siècle avec les conventions visant à unifier toutes les coutumes locales de définition du temps quotidien, restait un temps défini par l'astronomie. Or le cosmos tel qu'on l'observe ne peut servir de norme temporelle pour de très hautes exigences de précisions. Aussi, en 1967 un pas de plus, significatif, vers l'abstraction du temps est franchi avec l'horloge atomique : le temps est défini en termes physiques d'après les 9 192 631 770 vibrations qu'émet chaque seconde l'atome de césium. La seconde n'est plus définie par rapport à l'année mais par rapport à une propriété de la matière. La mesure du temps est désormais indépendante de la rotation de la terre. Sur la ligne mathématique du temps, divisible à l'infini, le temps est conçu comme un continuum d'instant distincts.

La représentation du temps appartient à ce qu'Emile Durkheim appelle les « états forts de la conscience collective »²⁰. Dans toute l'étendue de la société, elle est gravée dans la conscience des individus. Gravée à la façon dont les horloges

²⁰ DURKHEIM Emile, *De la division du travail social* (Paris, PUF, 1930), Paris, PUF (coll. Quadrige), 2013

en se dressant dans les villes médiévales ont sillonné de manière largement anonyme la conscience moderne du temps, la transformant, en même temps que la vie sociale grandissante, sans que les contemporains n'aient pris conscience de ses effets sur l'organisation en tant que telle du temps²¹. Dans la société moderne, le cours du temps n'est plus connaturel à la course des phénomènes concrets. L'instrument de mesure est devenu la réalité du phénomène. Distinct des phénomènes, ce temps abstrait est un temps-étalon : temps absolu auquel se rapporte toute la vie sociale - devenue prépondérante, celle-ci est constituée d'une multiplicité de groupes et de rythmes sociaux et exige qu'ils soient coordonnés.

1.2. Abstraction mathématique et mesure du temps

1.2.1. Représentation spatiale du temps

La ligne mathématique du temps abstrait est une représentation spatio-temporelle. Mais le temps est-il de l'espace ? A cette question, Henri Bergson répond par la négative. Le philosophe qui a découvert l'idée de durée²², ressaisit le temps dans sa mobilité originelle. Notre conscience se sent durer.

« La durée toute pure, écrit-il, est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs, [...] comme il arrive quand nous nous rappelons, fondues pour ainsi dire ensemble, les notes d'une mélodie»²³.

C'est la continuité même de la mélodie et l'impossibilité de la décomposer qui font sur nous cette impression de succession :

« Si ces notes se succèdent, nous les apercevons les unes dans les autres et l'ensemble est comparable à un être vivant, écrit-il encore. Si nous rompons la mesure en insistant sur l'une d'entre elles, ce n'est pas la longueur modifiée qui nous avertira de notre faute, mais le changement qualitatif apporté à l'ensemble de la phrase musicale. On peut donc concevoir la succession sans la distinction, [...] comme une organisation intime

²¹ DOHRN-VAN ROSSUM Gerhard, *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps* (Munich, 1992), Paris, FMSH, 1997, p.241-242

²² BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*

²³ BERGSON H. *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.125

d'éléments dont chacun, représentatif du tout, ne s'en distingue et ne s'en isole que pour une pensée capable d'abstraire»²⁴.

Cette durée est l'expérience de l'écoulement du temps immédiatement perçue par notre conscience : c'est la « fluidité même de notre vie intérieure »²⁵. La durée concrète, qui est déroulement du temps, n'est pas mesurable, explique Henri Bergson. La mesure du temps nécessite sa spatialisation. Comme le mouvement trace une ligne dans l'espace, nous représentons le déroulement du temps par la ligne symbolique du temps déroulé. Cette ligne est l'empreinte spatiale du mouvement accompli, elle n'est pas le mouvement lui-même. En projetant le temps dans l'espace, nous exprimons la durée en étendue ; nous substituons à la succession de nos états de conscience la juxtaposition sur une ligne de parties distinctes qui sont autant d'intervalles séparés par des points – le point mathématique, pure virtualité, fait surgir l'instant sur la ligne du temps. Ainsi sommes-nous passés de la sensation de durée, qualitative par nature et dont l'effet d'intensité n'est pas mesurable, à la perception d'une étendue, qui s'exprime en quantité et dont la grandeur est mesurable.

1.2.2. *Simultanéité et mesure du temps*

Pour Henri Bergson, « on ne peut parler de réalité qui dure qu'en y introduisant une conscience »²⁶ et c'est le concept de simultanéité qui fait que tout nous semble se dérouler sur le même fil. Suivons son explication. Il distingue simultanéité de flux et simultanéité d'instant. Deux flux simultanés occupent la même durée dans notre conscience :

«Nous appelons [...] simultanés deux flux extérieurs qui occupent la même durée parce - qu'ils tiennent l'un et l'autre dans la durée d'un même troisième, le nôtre : cette durée n'est que la nôtre quand notre conscience ne regarde que nous, mais elle devient également la leur quand notre attention embrasse les trois flux dans un seul acte indivisible »²⁷.

²⁴ *Ibid* p.125

²⁵ BERGSON H., « De la nature du temps », in *Durée et simultanéité*, p.41

²⁶ *Ibid*, p.44

²⁷ *Ibid*, p.51

La simultanéité de flux permet de tenir pour substituables durée réelle de notre continuité intérieure et temps spatialisé :

« Sans la simultanéité de flux, nous ne tiendrions pas pour substituables l'un à l'autre ces trois termes, continuité de notre vie intérieure, continuité d'un mouvement volontaire que notre pensée prolonge indéfiniment, continuité d'un mouvement quelconque à travers l'espace »²⁸.

Durée réelle et temps spatialisé sont ainsi pour nous équivalents et nous trouvons ainsi qu'il y a un temps en général, et non seulement la durée de chacun de nous.

La simultanéité de deux instants suppose la conversion du temps en espace car la durée n'a pas d'instant. L'instant n'existe que virtuellement sur la ligne symbolique du temps :

« Ce temps spatialisé, qui comporte des points, ricoche sur le temps réel et y fait surgir l'instant »²⁹

Ceci est possible du fait de notre tendance à faire coïncider mouvement et espace parcouru, trajectoire et trajet :

« Ce ne serait pas possible sans la tendance [...] à décomposer alors le mouvement parcourant la ligne comme nous décomposons la ligne elle-même »³⁰

C'est ainsi que nous pouvons compter le temps :

« Le temps ne peut être compté que grâce à la simultanéité dans l'instant »³¹

1.3. Emergence de l'histoire

1.3.1. Le présent comme seul milieu temporel dans les sociétés traditionnelles

William Grossin montre que le temps du phénomène concret est constitutif du présent des êtres qu'il concerne. Une fois accompli, le phénomène se trouve hors du présent. Le futur est également hors du présent. « Hier et demain, écrit-il, sont également distincts de l'aujourd'hui, mais se ressemblent du fait qu'ils en sont également éloignés. Il n'y a donc pas lieu de leur donner à chacun un nom

²⁸ *Ibid*, p.53

²⁹ *Ibid*, p.52

³⁰ *Ibid*

³¹ *Ibid*, p.53

différent : « six des onze langues sur lesquelles nous avons recueilli des informations complètes emploient le même terme pour rendre hier et demain, et un autre pour exprimer avant-hier et après-demain », écrit le philosophe Alexis Kagame³². Il n'y a pas de constitution d'un passé, et donc pas d'histoire. Dans d'autres représentations d'un temps cyclique, « le devenir ne serait qu'un passé dont on aurait perdu la mémoire » écrit William Grossin. Des forces animent ce mouvement cyclique et un imaginaire mythique dresse des barrières symboliques.

A travers les récits originels des sociétés archaïques étudiés dans *Le mythe de l'éternel retour*³³ par Mircea Eliade³⁴, l'inévitable retour au temps mythique abolit le temps du devenir historique de l'homme qui se trouve maintenu dans un présent atemporel. Le moment le plus significatif de la régénération du temps est le Nouvel An. Les rituels du Nouvel An ont pour fonction d'abolir le temps écoulé et de répéter l'acte cosmogonique. Cette régénération périodique confère au temps une direction cyclique qui revient à annuler son irréversibilité. Avec le monothéisme, qui inscrit l'homme dans une histoire irréversible, la régénération du temps n'intervient pas au commencement mais dans « le futur qui lui rendra sa pureté et son intégrité originelle »³⁵. L'histoire n'est donc pas libre de tout déploiement, elle se dirige vers une fin attendue : le jugement dernier dans le cas du christianisme. Dans l'une ou l'autre de ces deux grandes orientations – celle du temps cyclique infini ou celle du temps cyclique limité entre deux infinis intemporels – il y a un « Age d'Or » se trouvant toujours au commencement du cycle. Dans les deux doctrines, cet « Age d'or » est recouvrable, c'est-à-dire «

³² Cité par GROSSIN William, « Les représentations temporelles et l'histoire » in *L'année sociologique (1940/1948-)*, Troisième série, Vol. 39 (1989), pp.233-254

³³ ELIADE Mircea, *Le mythe de l'éternel retour*, Paris, Gallimard, 1949

³⁴ Mircea Eliade étudie les conceptions fondamentales des sociétés archaïques, dites primitives, indo-européennes, de Mésopotamie, Iraniennes ou encore du Golfe Persique

³⁵ *Ibid*, p.157

répétable, une infinité de fois dans la première, une seule fois dans l'autre »³⁶: le mythe de l'éternel retour abolit l'histoire dépréciée par l'homme qui se défend ainsi de son irréversibilité et de son imprévisibilité.

1.3.2. *Le passé dans l'histoire*

Le changement dans la représentation du temps résulte d'une évolution progressive, longue et complexe. Suivant William Grossin³⁷, on trouve par exemple la trace d'un effort d'histoire dans la Grèce ancienne où, bien que le présent ne soit considéré que comme la répétition d'un passé oublié, on raconte des événements avec grande précision mais sans date assurée : comme Thucydide, on y recherche des « vérités utiles à méditer » ou comme Hérodote, la satisfaction d'une curiosité pour les pratiques d'autres civilisations. « Cet effort d'histoire, écrit le sociologue, tout restreint qu'il soit, paraît signaler l'apparition d'un temps moins circulaire, et la superposition de deux représentations temporelles annoncer un processus de longue durée au terme duquel la nouvelle représentation triomphera de l'ancienne ».

Au XVII^{ème} puis au XVIII^{ème} siècle, deux discours emblématiques s'affrontent dans le contexte de la transformation de l'histoire universelle : au *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet répond l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire. Bossuet concilie l'action divine avec la raison et la liberté humaine mais le carcan de la Providence tend à dévaluer tout changement historique³⁸. Ce discours est remis en question par Voltaire qui se prononce pour la séparation de l'histoire et des mythes religieux et exhorte l'homme à une connaissance vérifiée de son histoire. Emblématique des Lumières, l'*Essai sur les mœurs* témoigne de la découverte par l'homme de son

³⁶ *Ibid*, p.167

³⁷ GROSSIN William, « Les représentations temporelles et l'histoire » in *L'année sociologique* (1940/1948-), Troisième série, Vol. 39 (1989), pp.233-254

³⁸ BOSSUET, *Œuvres. Discours sur l'histoire universelle*, 1681, Edition : Gallimard (Bibliothèque de La Pléiade), 1961, p.657-1027, Introduction par l'Abbé Velat p.XIX

existence historique. L'esprit scientifique et critique auquel les Lumières accordent la primauté face à l'obscurantisme religieux se manifeste ici avec la plus grande vigueur³⁹. Et quoi d'étonnant à ce que le sujet dont la philosophie politique du XVIIIème siècle a fait la source de l'autorité cherche à connaître une histoire dans laquelle il agit ?

1.3.3. Rappel du passé et rapport à l'avenir : temps irréversible et imprévisible

Le mode de rappel du passé a évolué depuis les mythes et légendes qui remplissaient un passé hors du temps à l'histoire comme science basée sur une chronologie précise. Dans l'intervalle, la période du Moyen-Age enregistre un tournant décisif. Les travaux des médiévistes indiquent que le chrétien du Moyen-Age vit sans grand souci de précision. Les besoins de l'Eglise et l'absence du besoin des hommes de se situer dans le temps d'une chronologie correspondent à deux manières d'histoire peu soucieuses de datation :

« une histoire friande de légendes, de hauts faits grandis par le goût de l'épopée, histoire de chansons de geste et de ménestrels tenues pour vraies, et des chroniques entretenues par la culture monastique qui fonde sur des généalogies, la permanence des structures sociales et la légitimité du pouvoir. »⁴⁰

Parallèlement, l'essor des activités marchandes fait naître le besoin d'anticiper et de prévoir. Le marchand fonde en effet son activité sur des hypothèses dont le temps est la trame même : stockage en prévision des famines, achat et revente en fonction du cours des denrées et de l'argent, durée du transport⁴¹. Le temps mesurable et mécanisé du marchand est également un temps affecté par des coups d'arrêts, des accélérations ou des ralentissements liés aux retards techniques et aux caprices de la nature – les pluies ou les sécheresses, le calme ou la tempête.

³⁹ VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Edition : Garnier Frères, Paris, 1963, Tome I, Introduction de René POMEAU, p.LXVI

⁴⁰ GROSSIN William, « Les représentations temporelles et l'histoire » in *L'année sociologique* (1940/1948-), Troisième série, Vol. 39 (1989), pp.233-254

⁴¹ LE GOFF Jacques, « Au moyen âge, temps de l'église, temps des marchands » in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1960, pp.417-433

Insister sur le « temps du marchand » c'est indiquer la place qu'occupent déjà au Moyen Age la prévision économique et le calcul de rentabilité. Ce temps fondé sur les expériences commerciales s'oriente vers une nouvelle dimension qui n'était guère présente à l'esprit jusqu'alors dans ce Moyen-Age du « temps flottant »⁴² : celle de l'avenir. L'horizon temporel usuel s'élargit et le temps ne rencontre plus un passé qui se répète mais un futur plein d'imprévus⁴³. Le temps industriel demeurera « orienté vers un avenir hardi : celui des innovations, de la prévision, de la perspective, de la planification ». Pour se prémunir contre les aléas de la conjoncture, entrepreneurs et économistes chercheront à s'instruire du passé.

« Fluctuations conjoncturelles, cycles économiques, trends et statistiques [...] s'inscrivent sur une ligne impassible du temps, dans les intervalles égaux des mois ou des années qui se succèdent.»⁴⁴

Le temps abstrait superpose à l'instabilité des multiples temps concrets la stabilité d'un temps mesurable et prévisible.

1.4. Imprévisibilité du futur concret et stabilité du temps abstrait

Le temps historique s'inscrit sur une ligne orientée du passé vers le futur. Sur cette ligne symbolique, le temps irréversible laisse la trace des événements concrets du passé connu et se dirige vers un futur concret inconnu et imprévisible. Face à l'incertitude, l'inquiétude : que devient la trace du temps laissée dans le passé ? Dans les sociétés traditionnelles, le présent intemporel était la répétition d'un passé réel oublié ou mythique. Dans la société moderne, le futur présent sera donc la répétition du passé désormais souvenu, connu. De la trace du passé dans le présent au futur tracé par le passé, la trace du temps moderne est alors continuée dans l'espace par la ligne du temps abstrait.

⁴² Lucien Febvre cité par William GROSSIN dans « Les représentations temporelles et l'histoire »

⁴³ *Ibid*

⁴⁴ GROSSIN William, « Les représentations temporelles et l'histoire » in *L'année sociologique* (1940/1948), Troisième série, Vol. 39 (1989), pp.233-254

Henri Bergson a démontré que cette ligne mathématique substitue une juxtaposition d'intervalles à la succession d'états de conscience et que la « continuité de fluidité dans le temps » se trouve alors « congelée » dans l'espace⁴⁵. Il y voit un avenir tout tracé :

« Nous ne pouvons convertir en espace le temps déjà écoulé sans traiter de même le Temps tout entier : l'acte par lequel nous introduisons le passé et le présent dans l'espace y étale, sans nous consulter, l'avenir. [.../...] Cet avenir nous reste sans doute masqué par un écran ; mais nous l'avons là, tout fait, donné avec le reste. »⁴⁶

Si l'avenir nous reste masqué, c'est qu'il est concrètement imprévisible. Et s'il est pourtant là, c'est qu'il est déjà abstraitement inscrit⁴⁷. Fixé avec la ligne tracée constituée d'une série infinie de points et d'intervalles, le temps est inscrit dans un processus régulier et calculable. La stabilité (dans l'espace) du processus abstrait est alors confondue avec la prévisibilité (dans le temps) du futur concret.

2. LE PROCESSUS DE L'HISTOIRE

2.1. Attachement de l'histoire à l'échelle chronologique

2.1.1. L'échelle chronologique

Sur la ligne du temps historique, le passé est constitué de faits établis et datés, et organisé selon des rapports chronologiques. Le futur est l'ensemble des présents à venir dont seuls les contenus, les événements à venir sont susceptibles d'être encore modifiés. La chronologie est un dispositif de repérage dans le temps qu'elle ordonne selon la succession des faits.

« Pour dater les événements, écrit Berkhofer, les historiens utilisent le temps physique. La datation se fait avec un temps universel, absolu, semblable à celui d'Isaac Newton. [...] Newton caractérisait lui-même sa conception du temps de la manière suivante : « Le temps mathématique, vrai, absolu, s'écoule de lui-même et de par sa propre nature, de manière régulière, sans rapport avec quoi que ce soit d'extérieur »⁴⁸.

⁴⁵ BERGSON H, « De la nature du temps », in *Durée et simultanéité*, p.47

⁴⁶ BERGSON H., « De la nature du temps », in *Durée et simultanéité*, p.61

⁴⁷ Nous examinerons au chapitre 7 les conséquences de la représentation du temps sur la représentation du choix et sur philosophie bergsonienne de la liberté

⁴⁸ Cité par GROSSIN William, « Les représentations temporelles et l'histoire »

Comme le temps absolu de Newton auquel elle s'adosse, la chronologie est neutre, indifférente. Hors de l'histoire, elle en constitue néanmoins l'armature : Si des débats historiographiques ont lieu quant à sa valeur explicative, elle est néanmoins « réaffirmée comme « colonne vertébrale de l'analyse documentaire » et ce, notamment, à la faveur des progrès techniques de datation »⁴⁹.

Le fil de l'histoire glisse sur l'échelle chronologique. Dimitri Toubki l'exprime ainsi :

« Toutes les chronologies des histoires « des origines à nos jours », dont le point d'aboutissement mobile, « nos jours », marquait le départ d'un éternel recommencement de la marche du progrès, faisaient de la mesure et de la datation un synonyme du temps lui-même »⁵⁰.

Les événements passés se détachent chronologiquement du temps au fur et à mesure de son écoulement. Cette progression continue n'est rien d'autre que la mobilité constante du présent. Série temporelle continue, la chronologie est un processus, une « succession ordonnée de faits, de phénomènes constituant un ensemble plus ou moins régulier dans leur déroulement »⁵¹.

2.1.2. *La double infinité de l'histoire*

Pour Hannah Arendt, la conscience historique est née à la fin du XVIII^{ème} siècle avec la réforme chronologique qui a consisté à ne plus prendre la date de naissance du Christ comme point de départ (ni n'importe quelle autre date) mais à en faire « un point décisif à partir duquel compter le temps à la fois avant et après »⁵². « Cette double infinité du passé et du futur élimine toutes les notions de commencement et de fin »⁵³. Elle fait écho au désir d'immortalité terrestre de l'homme moderne sécularisé « mais son grand désavantage, si on le compare à la théorie politique antique, poursuit-elle, semble être que la permanence est confiée

⁴⁹ TOUBKI Dimitri, « L'ordre de la chronologie » in *Hypothèses* 2004/1 (7)

⁵⁰ *Ibid*

⁵¹ Définition du mot Processus selon *Le nouveau petit Littré*, Editions Garnier, Paris, 2009, p.1654

⁵² ARENDT Hannah, « Le Concept d'Histoire » in *La crise de la culture*, p.91

⁵³ *Ibid*

à un processus en devenir»⁵⁴. Ce processus historique doit dès lors donner leur signification aux actions des hommes.

2.2. L'histoire comme processus

2.2.1. Les catégories arendtiennes de l'action et de l'œuvre

La notion de processus historique est, selon Hannah Arendt, le résultat du fait que l'homme agit dans l'histoire. Son analyse du processus historique sécularisé repose sur les catégories de l'œuvre et de l'action qu'elle désigne dans *Condition de l'homme moderne*. Agir au sens le plus général signifie prendre une initiative, créer du nouveau. L'action et la parole (parler c'est agir avec autrui) ont lieu envers et entre les humains. C'est par l'action et la parole « que les hommes se distinguent au lieu d'être simplement distincts »⁵⁵, écrit-elle. La condition humaine de l'action est la pluralité des hommes, c'est-à-dire une multiplicité d'individus singuliers. L'action et la parole sont les modes sous lesquels les êtres humains apparaissent les uns aux autres. L'action qui est pure actualité révèle l'agent à autrui et ne se comprend que dans le réseau des relations humaines⁵⁶, réseau sans lequel aucune histoire ne peut se déployer. Parce - qu'elle s'inscrit dans le réseau infini et intangible des relations humaines, l'action est par nature contingente et se caractérise par son infinitude et son imprévisibilité⁵⁷. Si l'action n'a pas de fin, c'est-à-dire de terme, elle a un sens, c'est-à-dire une signification : la révélation du « qui » est l'agent. La solution des Grecs à laquelle se réfère Arendt était la *polis*, l'espace public de l'apparence « qui donnait l'occasion à chacun de se distinguer et garantissait à tous qu'ils ne seraient pas sans témoins »⁵⁸. Si la vie publique moderne s'actualise dans l'espace social, alors le « qui » révélé par l'action est l'individu de la société moderne partout où il agit

⁵⁴ *Ibid*

⁵⁵ ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, p.233

⁵⁶ *Ibid*, p.239-241

⁵⁷ *Ibid*, p.297

⁵⁸ ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, p.256

avec autrui. L'action, parce - qu'elle révèle l'agent, est une fin en soi et se distingue de l'œuvre dont la fin lui est extérieure : la chose produite.

La condition humaine de l'œuvre est l'appartenance au monde. Les produits de l'œuvre constituent le monde habité par les hommes. Commencement précise et fin précise caractérisent l'activité de fabrication. A la différence de l'action imprévisible, l'œuvre est prévisible : le produit final organise la fabrication et les moyens qui sont jugés en termes d'utilité par rapport à la fin visée. Le produit fabriqué ne demeure jamais une fin en soi car il ne prouve son utilité qu'en tant que l'objet d'usage ou d'échange qu'il devient. L'utilité, explique Arendt, est donc à la fois le sens et le but de l'œuvre, ce qui est une contradiction dans les termes car le sens ne peut apparaître que comme une fin en soi. *L'homo faber* est incapable de distinguer le pourquoi (la signification) et le pour quoi (la fin) de son œuvre. L'utilité instaurée comme sens par *l'homo faber* engendre le non-sens. Hannah Arendt précise :

« C'est seulement dans la mesure où le produit final de la fabrication est incorporé dans le monde humain où son usage et son « histoire » définitifs ne peuvent jamais être entièrement prédits, que la fabrication déclenche aussi un processus dont l'issue ne peut être entièrement prévue et échappe par conséquent à la volonté de son auteur. Cela veut dire seulement que l'homme n'est jamais exclusivement *homo faber*, que même le fabricant demeure en même temps un être agissant, qui déclenche des processus où qu'il aille et quoiqu'il fasse »⁵⁹.

Ainsi en est-il par exemple du menuisier ⁶⁰ : en tant qu'être fabriquant, ses actes particuliers sont tous accomplis dans le but de fabriquer une table, ils sont des moyens en vue de cette fin ; et en tant qu'être agissant, son activité de menuisier répond à une idée plus vaste pour laquelle il est devenu menuisier, elle a une signification qui est en rapport avec la manifestation de sa singularité. Cette identité singulière se révélera lorsque la table entrera dans le monde des hommes dans lequel elle durera suffisamment pour avoir une histoire.

⁵⁹ ARENDT Hannah, « Le Concept d'Histoire » in *La crise de la culture*, p.82

⁶⁰ *Ibid*, p.106

Ainsi, le sens de l'action ne se révèle pleinement qu'une fois celle-ci achevée et dépend d'autrui dans le réseau des relations humaines. Paul Ricoeur écrit dans sa préface :

« L'histoire d'une vie est une sorte de compromis issu de la rencontre entre les événements initiés par l'homme en tant qu'agent de l'action et le jeu des circonstances induit par le réseau des relations humaines. Le résultat est une histoire dont chacun est le héros sans en être l'auteur »⁶¹.

L'histoire en tant que résultat de l'action imprévisible est inconnaissable avant qu'elle ne soit arrivée à son terme. L'identité d'un homme n'est « durcie en mots » qu'une fois sa vie achevée⁶². Le sens de l'action, en tant que révélation d'une identité singulière, ne se dévoile pleinement que dans l'histoire racontée rétrospectivement, comme tous les processus historiques : le sens de l'histoire ne se révèle qu'à l'historien qui regarde en arrière.

2.2.2. *La confusion entre agir politiquement et faire l'histoire*

La dérivation moderne de la conscience historique en conscience politique qui a consisté à transformer l'action politique en fabrication de l'histoire est, selon Arendt, « une tentative d'échapper à la fragilité des affaires humaines en la construisant à l'image de la fabrication »⁶³. Le processus de fabrication donnerait à l'action humaine une prévisibilité en lui assignant une fin. La signification de l'action est alors confondue avec le modèle de fabrication, ainsi que le traduit l'expression courante de « projet politique ». Or puisque le processus de fabrication est destiné à l'achèvement avec la réalisation du modèle, il doit arriver un moment où l'histoire doit être achevée. Ainsi, Marx qui fut le premier à transformer la théorie de l'histoire en principe d'action politique – la lutte des classes – visait bien une fin : « la disparition de la lutte des classes et l'extinction

⁶¹ *Ibid*, p.25

⁶² ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, p.252

⁶³ ARENDT H., « Le Concept d'Histoire » in *La crise de la culture*, p.106

de l'Etat »⁶⁴. Or, transformer le sens de l'histoire – auto libération - en but détruit son sens :

«Dans la société sans classe, écrit Arendt, la meilleure chose que l'humanité puisse faire avec l'histoire est d'oublier toute cette triste affaire dont le but unique était de s'abolir elle-même»⁶⁵.

Or l'histoire racontée *a posteriori* est précisément ce qui rend tangible l'identité de chaque homme, comme de chaque peuple, jusque-là révélée de manière intangible seulement par l'action et la parole dans leur actualité pure. La fin du processus de fabrication de l'histoire a donc un prix : celui du sens des événements particuliers, des actions des hommes, qu'il dissout en autant de moyens avec le produit final achevé, à l'image des clous et du marteau qui deviennent insignifiants une fois la table achevée⁶⁶. Selon Hannah Arendt, la stabilité de la *polis* a été échangée contre la permanence du processus en devenir. Dans la Grèce antique à laquelle la philosophe se réfère, l'action politique n'avait pas pour but de fonder la *polis* ; exercée au sein de la *polis*, elle avait un sens pour chacun des hommes : apparaître à autrui pour révéler sa singularité⁶⁷.

2.2.3. Sens de l'action et fin de la fabrication

Si le processus de l'histoire inscrit par notre calendrier dans l'infinité du passé et du futur ne connaît pas d'achèvement final, il connaît une succession infinie de fins. Dans cette série infinie, chaque fin une fois atteinte est inévitablement dégradée en moyen d'une nouvelle fin. Or le sens qui jaillit de l'action mais ne se dévoile qu'une fois celle-ci arrivée à une fin (et racontée rétrospectivement) est détruit en même temps que cette fin est changée en moyen. Pour le dire autrement : l'action qui est une fin en soi ne peut être diminuée en

⁶⁴ DUMENIL G., LOWY M., RENAULT E., *Les 100 mots du marxisme* (2009), Paris, PUF (Que sais-je ?), 2012, p.93

⁶⁵ ARENDT Hannah, « Le Concept d'Histoire », in *La crise de la culture*, p.107

⁶⁶ Métaphore du menuisier fabriquant une table empruntée à Hannah Arendt

⁶⁷ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.256-258

moyen d'une autre fin. La vocation du menuisier ne se laisse pas réduire en moyen de fabriquer des tables, elle est une fin en soi qu'il actualise en fabriquant des objets qui seront montrés, utilisés, échangés parmi les hommes et dont l'histoire pourra alors être racontée, véhicule de son identité singulière révélée et conservée dans le souvenir.

2.2.4. *Sens de l'histoire et cohérence du processus*

Dans le processus historique, explique Hannah Arendt, l'action est abandonnée à une suite infinie de fins :

«comme si les hommes se trouvaient abandonnés à une chaîne infinie de buts dans la progression de laquelle l'absence de sens de tous les accomplissements passés [est] constamment annulée par des buts et des desseins à venir, comme si les hommes étaient soudain frappés d'aveuglement à l'égard de distinctions fondamentales telles que la distinction entre la signification et la fin, entre le général et le particulier, ou, grammaticalement parlant, entre « en considération de » (*for the sake of*) et « afin que » (*in order to*) »⁶⁸.

Le processus historique présente une affinité particulière avec l'action qui consiste à déclencher des processus infinis, irréversibles, imprévisibles. Dans le processus, à strictement parler, des répétitions ne peuvent pas se reproduire. L'ordre du processus historique inscrit chaque action, aussi contingente soit-elle sur le moment, dans une chronologie. En vertu de la priorité temporelle accordée à la cause par rapport à l'effet, l'ordre du processus assigne à chaque événement une cause (qui lui précède) et une conséquence (qui lui succède). Arendt quant à elle rappelle que comme toute question peut recevoir un jeu cohérent de réponses sans pour autant être significative, cette série d'événements prise comme un tout constitue alors toujours une histoire cohérente que l'on peut raconter. C'est alors le processus qui rend l'événement intelligible, comme si la signification particulière de l'événement était inaccessible sans être située chronologiquement.

⁶⁸ ARENDT H., « Le Concept d'Histoire » in *La crise de la culture*, p.105-106

Hannah Arendt écrit :

« L'événement particulier, le fait observable ou l'événement naturel singulier, ou l'action et l'événement historique rapportés ont cessé d'avoir du sens hors d'un processus universel où on les englobe »⁶⁹

Le sens du processus - son ordre et sa cohérence, son orientation - s'est substitué au sens de l'événement - sa signification particulière -. C'est la représentation moderne du temps, un temps abstrait contenant les événements particuliers.

3. L'IDEE MODERNE DE PROGRES

3.1. Le progrès comme processus

Le progrès est au cœur du projet⁷⁰ moderne. Emancipation progressive de la liberté et de la raison, enrichissement de l'humanité par les progrès de la science et de la technique occupent une place de choix dans les grands récits de la modernité. Selon le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, le premier sens de progrès, emprunté au latin *progressus*, est marche en avant, mouvement dans une direction définie. Le second sens est transformation graduelle du moins bien en mieux. Pris absolument, « Le Progrès » est une expression très employée : on en fait souvent une sorte de nécessité historique ou cosmique, quelquefois même une puissance réelle qui agit sur les individus, une finalité collective qui se manifeste par les transformations des sociétés⁷¹.

Le mouvement du progrès va dans le sens d'une avancée. Le mouvement consiste en un déplacement continu. Déplacement continu vers l'après dans le temps, la flèche du progrès est orientée vers le futur. Comme perception visuelle, le mouvement est celui d'un corps mobile qui décrit une trajectoire dans l'espace. C'est donc par une représentation spatiale que l'on se figure la notion temporelle de progrès. Mais nous avons vu avec Henri Bergson que la représentation spatiale

⁶⁹ ARENDT H., « Le Concept d'Histoire » in *La crise de la culture*, p.118

⁷⁰ Nota bene : un projet étant un processus de fabrication , avec un début et une fin

⁷¹ LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, p.838-839

du temps transforme la succession d'états qualitatifs en juxtaposition de quantités sur une ligne symbolique. Le mot progrès revêt dès lors un caractère équivoque : il est soit un progrès qualitatif, une amélioration, une évolution vers « mieux » ; soit un progrès quantitatif, un accroissement, une évolution vers « plus ». La confusion des processus spatiaux et temporels est à la racine des difficultés que nous avons à évaluer le progrès. La conception moderne du progrès a les traits d'un processus spatio-temporel, comme le confirme son second sens.

Dans le sens du mot progrès comme transformation graduelle est continue se trouve l'idée d'une évolution par degrés, qui s'opère peu à peu, progressivement. Cette cadence induit l'idée de la stabilité d'une marche logique, d'une régularité qu'une sorte de « loi de la nature » pourrait expliquer, conférant au progrès le caractère inéluctable d'une nécessité. Selon le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*⁷², le terme de loi a plusieurs acceptions échelonnées entre deux sens limites: celui de règle impérative antérieure aux faits qu'elle régit ; celui de formule générale établie a posteriori par l'étude des faits dont elle est la loi. Les « lois de la nature » sont suggérées et vérifiées par l'expérience. Elles sont l'expression d'un ordre immanent. Reprises dans la philosophie moderne qui confirme avec Descartes leur immutabilité, puis qui précise avec Claude Bernard leur caractère absolu, c'est-à-dire ne souffrant pas d'exception, leur intérêt principal se trouve dans leur rapport stable aux applications et aux prévisions qu'elles permettent, à l'image des lois mécaniques d'un engrenage engagé dans un processus sans fin. Il s'infère de là que le mouvement enclenché poursuivra sa route quels que soient les changements qu'il produira. Le processus du progrès devient alors un accomplissement inévitable. C'est ainsi que « Le Progrès », pris absolument, nous paraît agir avec la force

⁷² *Ibid*, p.582-583

d'une « loi de la nature » : En tout cas, supposée « loi de la nature » du progrès ou progrès perpétuel de la technologie, c'est un fait : la société moderne a adopté un régime exclusif d'accroissement de plus en plus rapide de ses capacités scientifiques et techniques.

3.2. Progrès scientifique et technique

La technique est à la base de toute réalisation matérielle ou intellectuelle qui incarne l'emprise de l'homme sur le monde qui l'entoure. La technique transforme le monde, la science l'étudie. La technique est un moyen, la science une fin en soi. Le progrès de la science a un caractère inachevé. Ce progrès est souhaitable parce que la recherche de la vérité est une fin en soi pour l'homme en tant que sujet de connaissance. Depuis la Grèce antique, la connaissance occidentale sépare la science de la technique mais la Renaissance remet en cause cette séparation. Trois figures de la révolution scientifique, Bacon, Descartes et Boyle, recommandent une science utile à l'homme et plaident pour une réorientation de la science vers la technique. La science n'a, dès lors, plus pour projet de comprendre le monde mais de le transformer. L'idée que l'homme se rende « maître et possesseur de la nature », selon la formule de Descartes dans son *Discours de la méthode*, est étroitement liée à la valeur d'utilité⁷³. La méthode inductive baconienne pour les sciences repose sur l'idée que pour comprendre la nature, il faut la soumettre à l'expérience⁷⁴. Dès lors, cette science opératrice s'intéresse plus aux fonctions qu'aux propriétés, c'est-à-dire ce que font les choses plutôt que ce qu'elles sont et à ce que nous pourrions obtenir d'elles de nouveau afin qu'elles nous soient toujours plus utiles.

⁷³ Séminaire de Philosophie des techniques de Bernadette BENSUAUDE-VINCENT, 22 septembre 2014

⁷⁴ FOGLIA M., « Bacon », in *Histoire de la philosophie* (dir. M. FOGLIA), Ellipses, Paris, 2013, p.235-243

Dans *Le Principe responsabilité*, Hans Jonas caractérise le progrès technologique moderne et ses enjeux éthiques. En raison de son succès, le programme baconien de domination de la nature par les sciences et techniques est devenu une menace pour les grands équilibres de la planète, les conditions de vie de l'humanité et la figure même de l'homme. Hans Jonas fait également le constat de la perte de contrôle de l'homme sur le pouvoir atteint par les progrès techniques. La force motrice du progrès technologique répond à une logique interne : la technologie comme « vocation de l'humanité » n'est plus un moyen mais une fin humaine en soi. L'entreprise prométhéenne devenue une fin en soi, ne connaît plus de terme et devient une « utopie du perpétuel dépassement »⁷⁵. Le progrès technologique est pris dans le processus sans fin qui le rend inéluctable. Or, parce-que la technique se justifie seulement par ses effets, le progrès technique peut éventuellement être indésirable. Jonas souligne l'ambivalence de ses résultats, ambivalence que la vulnérabilité critique de la nature, et celle de l'homme auquel il s'applique aussi, finissent par révéler : Aux dommages causés à l'échelle de la biosphère de la planète (dont l'homme partage le destin), s'ajoute comme objet de l'agir technologique ce qui était jusqu'alors considéré comme des données définitives de la constitution de l'homme : la durée de la vie, le contrôle du comportement, la manipulation génétique.

3.3. Agir technologique et éthique du futur

L'expression « agir technologique » désigne l'action humaine à travers la technologie. L'agir technologique déclenche des processus nouveaux dans la nature qui n'existeraient pas sans l'intervention de l'homme, comme c'est typiquement le cas de la fission nucléaire. La faculté d'agir de l'homme transporte dans la nature, et sur l'homme lui-même en tant qu'objet de l'agir technologique,

⁷⁵ *Ibid*, p.315

l'imprévisibilité et l'irréversibilité de l'action humaine. Le lancement de la première bombe atomique sur Hiroshima a eu lieu quand Hannah Arendt écrit :

« Alors que les hommes ont toujours été capables de détruire n'importe quels produits de la main humaine et qu'ils sont même capables de détruire aujourd'hui ce que l'homme n'a pas fait – la Terre et la nature terrestre – ils n'ont jamais pu et ils ne pourront jamais anéantir ni même contrôler sûrement le moindre processus que l'action aura déclenché.[...] Et cette incapacité à défaire ce qui a été fait s'accompagne d'une incapacité presque aussi totale à prédire les conséquences de l'acte ou même à s'assurer des motifs de l'acte »⁷⁶.

Les conséquences imprévisibles et irréversibles de l'agir technologique lui confèrent une portée inédite dans l'espace et dans le temps. Jonas invite à une prise de conscience des conséquences incommensurables de l'agir technologique et à une reformulation de l'éthique autour du Principe responsabilité, et de précaution qui en découle⁷⁷. L'éthique du futur est une éthique d'aujourd'hui qui se soucie de l'avenir. Pour que cette futurologie – projection au loin des effets possibles de notre agir d'aujourd'hui – ait valeur d'avertissement, « il faut, écrit Hans Jonas, cultiver une image de l'homme et l'éprouver comme moralement engageante et confiée à notre garde »⁷⁸.

3.4. Ethique et liberté : l'image de l'homme

Dans l'ambivalence durable de la liberté, le principe de responsabilité enjoint de « prévenir, par l'action actuelle dans la liberté, les contraintes futures imposant la non-liberté afin de laisser aussi largement ouverte la marge de jeu pour nous-mêmes mais aussi pour nos descendants »⁷⁹. Liberté et responsabilité vont de pair et la figure humaine en constitue le noyau. Expliquons-nous : cette « image de l'homme » moralement engageante dans la pensée de Hans Jonas est, en tant qu'expression d'une identité humaine, l'essence de l'acte libre selon Henri Bergson - si l'on considère l'humanité de l'homme comme son identité

⁷⁶ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.297-298

⁷⁷ JONAS H., *Le Principe responsabilité*

⁷⁸ *Ibid*, p.70-71

⁷⁹ JONAS H., *Pour une éthique du futur*, p.115

singulière au sein du monde vivant. Préserver l'intégrité future de « l'image et de la ressemblance »⁸⁰ de cette figure humaine avec ce que devient l'homme est, selon Jonas, la véritable justification de cette refondation éthique autour du principe éthique de responsabilité. Or, si l'on admet la conception bergsonienne de l'acte libre, ce que cette intégrité de « l'image et de la ressemblance » recèle c'est la source même de la liberté de l'homme :

« Nous sommes libres quand nos actes émanent de notre personnalité entière, quand ils l'expriment, quand ils ont avec elle cette indéfinissable ressemblance qu'on trouve parfois entre l'œuvre et l'artiste »⁸¹.

Préserver la possibilité pour l'homme d'agir librement, voilà une raison de consentir à quelques entraves au progrès déchainé de l'entreprise prométhéenne auquel la science et l'économie confèrent une force et une impulsion inédites.

4. LE PRESENT DE L'ACTION

4.1. Le présent dans la chaîne temporelle de l'histoire

4.1.1. Entre le passé et le futur⁸², le sens de l'action

L'action et la pensée coïncident pour former un présent qui structure l'expérience temporelle de l'homme qui agit et sa signification. Hannah Arendt nous permet d'expliquer cela. Le présent résulte de la présence de l'homme dans le flux du temps. Du point de vue de l'homme qui vit toujours dans l'intervalle entre le passé et le futur, le temps n'est pas un flux ininterrompu : sa présence qui l'y insère fractionne le continuum du temps. Cette « brèche du temps », précise Hannah Arendt, n'a de sens que pour les phénomènes mentaux. Dans cette brèche se loge l'activité de pensée qui demeure liée au présent :

« Ce n'est que dans la mesure où il pense que l'homme vit dans le présent »⁸³.

⁸⁰ JONAS H., *Le Principe responsabilité*, p.423-424

⁸¹ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.178

⁸² Le titre de cette subdivision « entre le passé et le futur » fait écho au titre original *Between past and future* du livre de Hannah Arendt traduit en français *La crise de la culture*.

⁸³ *Ibid*, p.25

Cette brèche ouvre un « espace-temps énorme, en perpétuel changement, qui est créé et limité par les forces du passé et du futur »⁸⁴. Le présent qui sépare et relie le passé et le futur est une expérience de pensée. Penser l'action, du point de vue de l'homme vivant, c'est lui donner un sens qui la situe dans une succession intelligible d'événements, entre passé révolu et futur anticipé. Le sens produit par l'activité de la pensée (et du langage) du sujet oriente l'action du passé vers le futur. Ce sens qui est lié à la conscience singulière est signification.

4.1.2. *Ethique et vie pratique*

Le présent est le temps de la vie pratique. La vie pratique fait de l'homme un agent moral. Pour Aristote en effet, le bonheur qui est la base de sa théorie morale est « la fin de nos actions ». L'homme, nous dit-il, se distingue de la nature et des animaux par « un certain genre de vie, c'est-à-dire dans une activité de l'âme et dans des actions accompagnées de raison » et « la fonction d'un homme vertueux est d'accomplir cette tâche, et de l'accomplir bien et avec succès »⁸⁵.

« L'éthique du futur » dont Hans Jonas a posé le fondement ontologique⁸⁶ est bien une éthique de nos activités d'aujourd'hui, mais qui doit tenir compte de ce que l'agir technologique de l'homme moderne ne se répercute plus uniquement sur les contemporains mais également sur les générations à venir. L'éthique est requise car « l'homme authentique » est libre et « celui-ci résulte à chaque fois du jeu risqué de l'authenticité »⁸⁷. De cette conception de l'homme authentique qui se manifeste dans la liberté, et qui doit s'affirmer ou échouer à chaque époque comme une évidence, résulte l'idée que tout présent historique est une fin en soi, celui d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

⁸⁴ ARENDT H., *La crise de la culture*, « Préface », p.22-23

⁸⁵ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Livre I,6, p.63

⁸⁶ JONAS H., *L'éthique du futur*

⁸⁷ JONAS H. *Le Principe responsabilité*, p.412

4.2. Présent : le temps de l'action

4.2.1. La durée du présent

Qu'est-ce au juste que le présent ? Une certaine durée, si l'on suit Henri Bergson. La durée du présent est variable. Elle est relative à l'attention. Notre attention peut s'allonger ou se raccourcir selon ce sur quoi nous sommes centrés : à l'image d'un compas, pour reprendre la métaphore de Henri Bergson, dont les pointes peuvent s'écarter plus ou moins⁸⁸. Ainsi par exemple, si je suis au théâtre en train de regarder jouer *Le songe d'une nuit d'été*, mon présent me semble commencer et se terminer avec la pièce ; ou encore, si je réfléchis à mon projet personnel et professionnel et à ce que je fais actuellement pour le réaliser, comme étudier la philosophie et écrire ce mémoire, mon présent dure autant que cette année universitaire. Le « présent » s'étend autant que ce que Henri Bergson appelle notre « attention à la vie ». Ce présent coextensif à l'attention de notre conscience engagée dans la vie est le présent concret.

4.2.2. Articulation entre temps et liberté : décision et action

L'action est un mouvement dont la cause est la liberté entendue comme faculté absolue de commencer. Elle se fonde alors sur une expérience du temps orienté vers l'avenir, du simple fait qu'elle est commencement. L'action qui est toujours enclenchée dans le présent est à la jonction du temps et de la liberté. Ce qui revient à dire, selon la conception de Henri Bergson, qu'elle est l'instrument d'extériorisation dans le monde du moi fondamental. Dans sa pensée, le déclenchement de l'action a lieu à un instant décisif, c'est-à-dire au moment précis où la décision d'agir « tombe comme un fruit mûr »⁸⁹. L'action jaillit du passé comme une flèche en direction de l'avenir. Nous modifions notre avenir par

⁸⁸ BERGSON H., *La perception du changement*, p.30-31

⁸⁹ Métaphore de Bergson dans l'*Essai sur les données immédiates de la conscience*

nos actes eux-mêmes. L'action constitue alors ce « présent pur dont l'insaisissable progrès [ronge] l'avenir »⁹⁰.

4.2.3. *Actualité et espace de l'apparence*

L'action au sens politique que lui donne Hannah Arendt est pure actualité. L'action et la parole, qui n'existent qu'en actes, actualisent « l'espace de l'apparence »⁹¹ qui n'est, en dehors des actes, qu'en puissance. « L'espace de l'apparence ne survit pas à l'actualité du mouvement qui l'a fait naître »⁹². Dans la condition humaine de pluralité, être et apparaître à autrui sont équivalents pour la philosophe. C'est en cela d'ailleurs que l'action est une fin en soi. L'action, qui est pure actualité, s'inscrit dans le présent d'une façon particulière dans l'espace du paraître : elle implique la présence d'autrui.

4.3. Contemporanéité : le temps historique de l'interaction humaine

4.3.1. *Contemporanéité et succession des générations*

Interaction signifie action réciproque. Le temps réel de l'interaction humaine s'inscrit dans une durée partagée : la contemporanéité. Deux hommes qui interagissent doivent partager un présent d'une certaine durée, c'est-à-dire être contemporains. A l'échelle de l'histoire humaine, la coexistence de plusieurs générations peut être mise en parallèle avec l'idée bergsonienne de continuité de l'écoulement du temps, de la survivance du passé dans le présent qui progresse toujours dans l'avenir. La tradition et la nouveauté se confrontent avec les générations. Cet enjambement des générations donne le sentiment à chaque homme qui est contemporain d'hommes plus jeunes et plus vieux que lui d'appartenir à une succession de générations c'est-à-dire à une humanité qui dure.

⁹⁰ Bergson cité par BOUTON C. dans *Temps et liberté*, p.232

⁹¹ ARENDT H., « La puissance et l'espace de l'apparence » in *Condition de l'homme moderne*, p.259-268

⁹² *Ibid* . p.259

Cet intervalle de temps contemporain qui ne se délimite pas avec un instant précis à chacune de ses extrémités. Les hommes naissent et meurent et leur succession ininterrompue fait glisser continuellement le présent contemporain sans qu'il soit possible de le dater dans l'absolu. Seuls les hommes peuvent être situés les uns par rapport aux autres comme contemporains, avec la délimitation que la naissance et la mort de chacun pris individuellement permet.

4.3.2. *Interaction sociale : le don maussien*

L'interaction sociale qui peut durer plus ou moins longtemps suppose toujours présence mais aussi réciprocité. L'interaction sociale, comme action individuelle de nature collective, a été analysée par Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*. Il y étudie les prestations sans marché dans les sociétés archaïques sur la base de faits sociaux concrets observés par des ethnographes. Parmi ces prestations, la *kula* est le système d'échanges qui est au fondement du concept de réciprocité car il consiste en une transaction qui est précisément un échange entre personnes.

La *kula* est le système qui véhicule le commerce des habitants des îles Trobriand dont Bronislaw Malinowski a réalisé la description ethnographique⁹³. La *kula* organise l'échange d'objets de prestige : les *mwali*, beaux bracelets polis en coquillage, et les *soulawa*, colliers en nacre finement ouverts. Chaque objet n'est donné que pour être donné à nouveau. La *kula* comporte trois moments : obligation de faire des dons, de les recevoir et de les rendre. Refuser de donner, de recevoir ou de rendre équivaut à déclarer la guerre car c'est refuser l'alliance politique. Ces objets de nature sacrée sont « animés d'un mouvement circulaire »⁹⁴ : les bracelets se transmettent d'Ouest en Est, et les colliers voyagent d'Est en Ouest. Bracelets et colliers s'échangent en deux sens contraires mais

⁹³ MALINOWSKI B. *Les argonautes du Pacifique occidental*, 1922

⁹⁴ MAUSS M., *Essai sur le don*, p.107

distincts comme le souligne Florence Weber⁹⁵. Le contre-don n'éteint pas une dette. Au contraire, il consiste en un endettement mutuel dont l'enjeu principal est d'être lié de façon durable. La circulation de ces objets est continue et crée un état d'interdépendance. Les foires instituées par le commerce de la *kula* sont l'occasion de *gimwali*, c'est-à-dire d'échanges d'objets utiles. Comme Hannah Arendt l'a dit, le principal attribut de ce qui peut être habité est de durer : ainsi en est-il de l'institution de la *kula* qui abrite, pour ainsi dire, toute l'activité économique et sociale des Trobriandais.

4.3.3. Réciprocité et réciprocité générale

Le programme de l'*Essai sur le don* est d'analyser un des traits « profond mais isolé » de l'échange social et particulièrement du don : son « caractère volontaire, pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé »⁹⁶. Marcel Mauss pose une double question : « Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y-a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ? »⁹⁷. Le recours légitime à la force en cas de non-respect de l'obligation (la mort, le raid, etc.) montre que ces prestations forment un ensemble de règles de droit. Quant à la règle d'intérêt, l'honneur et la réputation apparaissent comme les mobiles les plus larges de ces échanges. S'agissant de la force, il faut comprendre que dans les systèmes de prestation totale les choses ne sont pas séparées des personnes. Dans le développement de l'*Essai*, l'étape de l'analyse du *hau* maori en Polynésie est capitale. Le *hau* désigne la force contenue dans les *taonga* (« propriété-talisman »). La présence de la personne dans la chose donnée explique qu'elle doive revenir à son « foyer

⁹⁵ WEBER F. « Présentation » in MAUSS M., *Essai sur le don*, p.23

⁹⁶ *Ibid*, p.64

⁹⁷ *Ibid*, p.64-65

d'origine ». La chose reçue conserve toujours quelque chose du donateur qui poursuit le donataire et tout individu auquel le *taonga* est transmis jusqu'à ce qu'il soit restitué à son propriétaire, ou bien produire un équivalent qui le remplace. Marcel Mauss a l'intuition que le mouvement circulaire des bracelets et des colliers dans les îles Trobriand tendrait à les faire revenir à leur point d'origine.

Marcel Mauss a mis au jour le jeu des obligations dans la trilogie donner - recevoir - rendre qui se trame derrière l'acte apparemment volontaire du don. Poursuivons avec le philosophe Marcel Hénaff⁹⁸ qui explicite le concept maussien de réciprocité. Une perplexité demeure : Pourquoi l'acte inaugural de donner n'est-il pas questionné ? Le don nous apparaît comme une évidence normative : c'est un acte libre que nous n'interrogeons pas car il relève de la liberté individuelle. Du coup, le contre-don qui apparaît obligatoire devient énigmatique. D'où, comme l'explique Marcel Hénaff⁹⁹, la nécessité de penser la réciprocité comme inhérente au geste initial. Alors, si donner est obligatoire, comment comprendre l'acte de recevoir puisque recevoir c'est accepter l'obligation de donner ? Pour rester « dans le jeu », être reconnu et faire partie du groupe. Les dons cérémoniels ont pour but de s'accepter les uns et les autres et se reconnaître publiquement. «La réciprocité, écrit Marcel Hénaff, relève d'une logique interne propre à l'acceptation d'une règle ou d'un dispositif de règles ». Le don rituel - cérémoniel et public- est une convention qui implique l'interaction entre deux parties : l'action de l'une présuppose la réaction de l'autre. Cette structure d'interaction articule liberté et obligation : « Liberté et obligation ne sont plus liées selon un nœud paradoxal mais présupposées selon une structure d'implication logique parfaitement régulière »¹⁰⁰. C'est la réciprocité. Marcel

⁹⁸ HENAFF M, « Mauss et l'invention de la réciprocité » in *Revue du MAUSS*

⁹⁹ HENAFF M, « Mauss et l'invention de la réciprocité » in *Revue du MAUSS*

¹⁰⁰ *Ibid*

Hénaff poursuit : l'esprit de la chose donnée, le *hau*, habite le geste du don. Comme Mauss l'a décrit, il se déplace avec lui sur la chaîne des donataires – vers des tiers – et doit revenir au donateur initial. La réciprocité ainsi transmise échelonne l'échange dans la durée et appelle la confiance. Cette « réciprocité temporellement distribuée », selon le philosophe que nous citons, c'est la réciprocité générale.

5. PROMESSE ET MAILLAGE TEMPOREL

5.1. La promesse dans la trame du temps historique

5.1.1. Tramer le temps dans la durée

Pour que le temps dure, il faut que passé, présent et futur soient reliés et non seulement juxtaposés. Comment seraient-ils reliés sans la promesse ? La promesse faite aujourd'hui projette dans le futur ; la promesse tenue demain charrie le passé. Pas de promesse tenue sans mémoire et plus exactement sans souvenir de la promesse à tenir. Chez Nietzsche, nous signale Hannah Arendt, la faculté de promettre est la « mémoire de la volonté »¹⁰¹. La promesse suspend l'oubli et reconduit dans l'avenir ce que l'on a voulu dans le passé. La promesse qui parle du lendemain projette dans l'avenir et appelle l'action : c'est ainsi que le temps d'agir dure et que l'histoire continue. C'est ainsi que toute continuité historique est simplement possible au-delà du passé irréversible.

C'est parce que passé, présent et futur sont reliés que l'histoire a un sens. Non pas seulement l'histoire passée que l'on peut raconter, mais l'histoire dont on est acteur situé et orienté. Car promettre c'est ouvrir de nouveaux horizons de signification pour l'action. La promesse inscrit l'action dans la continuité et permet l'enjambée entre le passé et le futur. La promesse a deux facettes

¹⁰¹ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.312

arendtienes : celle de l'action car elle est porteuse de signification; et celle de l'œuvre car elle fixe un but, tenir la promesse. La promesse qui assemble passé, présent et futur est dans la trame de l'histoire. Elle est volontaire. Mille histoires peuvent être brodées par la promesse sur le canevas du temps.

5.1.2. *Stabiliser les affaires humaines*

La promesse « restreint l'incertitude des autres sur une part de notre avenir commun »¹⁰². Cette formulation synthétique d'Alain Boyer appelle une explication sur les mécanismes de l'action fournie par Hannah Arendt. L'imprévisibilité de l'action, nous dit-elle, vient de ce qu'elle est capacité d'engendrer des processus nouveaux, capacité doublée de son infinitude dans le réseau des relations humaines. Les affaires humaines sont fragiles. Si l'homme est incapable de compter sur soi, c'est le prix de la liberté ; et s'il lui est impossible de maîtriser les conséquences de ses actes, c'est le prix de la condition de pluralité. L'homme libre qui agit n'est pas seul souverain. Etre libre et vivre ensemble, telle est alors la fonction de la promesse :

« Elle correspond exactement à l'existence d'une liberté donnée dans la condition de non-souveraineté »¹⁰³.

La souveraineté, fallacieuse lorsqu'elle est revendiquée par un homme seul ou une entité isolée, « accède à une certaine réalité limitée lorsque les hommes se lient les uns aux autres par des promesses ». Cette indépendance limitée face à l'imprévisibilité de l'avenir tient à la nature même de la promesse qui, en tant qu'action, en a les propriétés (imprévisibilité notamment). Si les promesses lient et obligent des hommes libres c'est parce qu'elles ont ce « caractère d'ilots de sécurité » dans un « océan d'incertitude » pour reprendre les mots de la philosophe¹⁰⁴. La promesse, dont la seule raison d'être est de lier les hommes par

¹⁰² *Ibid*, p.3

¹⁰³ ARENDT H. *Condition de l'homme moderne*, p.310-311

¹⁰⁴ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.302

un dessein concerté (fondamentalement, rester libre et vivre ensemble), assure leur cohésion. Cette limitation de la liberté individuelle a un avantage considérable, nous dit Hannah Arendt, qui est « la capacité de disposer de l'avenir comme s'il s'agissait du présent »¹⁰⁵.

Paul Ricoeur écrit ceci :

« Hannah Arendt a poussé l'éloge de la promesse jusqu'à lui faire porter une partie du poids de la crédibilité générale des institutions humaines, eu égard aux faiblesses dont souffrent les affaires humaines dans leur rapport à la temporalité »¹⁰⁶.

Mais avant de poursuivre sur la dimension éminemment politique de la promesse revenons à son rôle dans la continuité des affaires humaines. Partons de l'idée de remède contre l'action contenue dans cette citation de Hannah Arendt :

« Contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de faire et de tenir des promesses »¹⁰⁷.

C'est parce que le remède ne peut opérer que dans la condition de pluralité que la promesse est une virtualité de l'action. De même que le pardon, la faculté jumelle de la promesse. Promesse et pardon sont articulés pour maîtriser quelque peu la temporalité en restaurant sa continuité face à l'irréversibilité et l'imprévisibilité de l'action : la promesse face à l'imprévisibilité consiste à se lier face à l'avenir, et le pardon face à l'irréversibilité sert à se délier de ce qui a été fait dans le passé – il faut qu'on se pardonne pour que la vie puisse continuer. Enfin, comme la promesse, le pardon est affaire de relation personnelle. Le respect de la personne, suffit amplement à inspirer le pardon. La promesse et le pardon, écrit Arendt « proviennent directement de la volonté de vivre ensemble dans la modalité du parler et de l'agir »¹⁰⁸.

¹⁰⁵ *Ibid*, p.312

¹⁰⁶ RICOEUR P. « La promesse » in *Parcours de la reconnaissance*, p.210

¹⁰⁷ ARENDT H. *Condition de l'homme moderne*, p.302

¹⁰⁸ *Ibid*, p.313

5.2. Action politique : la promesse comme alliance

5.2.1. Faire alliance politique

La promesse est au centre de la pensée politique. S'allier c'est d'abord et avant tout donner sa parole et la tenir. Mais pour quelle raison accepter de se lier les mains sans garantie *a priori* ? Alain Boyer propose une lecture de Hobbes à partir de ce passage du *Léviathan* qui est la fin du raisonnement de réfutation de l'Insensé. Il le traduit ainsi en français¹⁰⁹:

“ Donc, celui qui enfreint les conventions qu'il a passées, et en conséquence déclare qu'il pense pouvoir ce faire avec raison, ne saurait être admis dans aucune alliance d'hommes unis pour leur paix et leur défense, sauf par une erreur de jugement qui les aurait conduits à le recevoir parmi eux ; et, si jamais il y est reçu, il ne saurait y être gardé sans qu'ils ne s'avisent de leur erreur : or personne ne peut raisonnablement compter sur de telles erreurs pour assurer sa sécurité. En conséquence, s'il est laissé de côté, ou chassé de l'alliance, il périt ; et s'il vit dans une alliance, c'est du fait d'une erreur de jugement des autres, erreur qu'il n'aurait pas pu prévoir et sur laquelle il n'aurait pas pu compter ; par conséquent, ce serait contraire à la raison, qui est faite pour le préserver. Car tous ceux qui ne contribueraient pas à sa destruction s'abstiendraient de le faire uniquement en ignorant ce qui est bon pour eux »¹¹⁰.

Alain Boyer observe que dans ce texte, étonnant de la part de Hobbes - car il contredit sa « position officielle » qui le fait « insister avec vigueur sur le fait qu'aucun pacte sans garantie de l'Etat ne saurait être « valide » – , celui-ci « réfute l'Insensé en le plongeant dans un EN [Etat de Nature] où il a tout intérêt à ne pas violer ses engagements et, au contraire, à reconnaître l'existence de la « justice » - à savoir du PSS [*Pacta sunt Servanda*¹¹¹]¹¹². Tenir ses promesses est conforme « à la raison qui est faite pour préserver [l'homme] », nous dit Hobbes, même en l'absence de l'Etat pour garantir le pacte.

¹⁰⁹ BOYER A., *Chose promise*, p.33

¹¹⁰ *Léviathan*, XV, paragraphe 4 sq. Traduction de F. Tricaud (Paris, Sirey, 1971) référence citée par Alain Boyer

¹¹¹ Qui signifie l'inviolabilité des pactes et des contrats

¹¹² BOYER A., *Chose promise*, p.35

Mais pour assurer sa sécurité – sortir de l'état de guerre civile - accepter cette règle rationnellement implique qu'elle soit supposée appliquée par tous et la sanction applicable à tous. Raisonsons : La promesse c'est de ne pas tuer l'autre en espérant en contrepartie qu'il ne me tue pas. Si je ne respecte pas ma promesse, la sanction à laquelle je m'expose est d'être tué par l'autre dans l'hypothèse où j'échoue à le tuer d'abord. Il me faut donc, pour enfreindre ma promesse sans risquer la sanction, être plus fort que l'autre. En supposant que nous sommes tous égaux, si je sais que nous sommes plus que deux et que je ne peux pas être à moi seul plus fort que tous les autres alors j'ai intérêt à m'allier pour être en sécurité. Dans ce cas, c'est donc ma crainte de la sanction qui me conduit à tenir ma promesse. Mais encore faut-il être certain que tous les autres feront ce même calcul. Cela semble probable si la règle et la sanction résultant de sa transgression sont connues de tous et que tous les hommes sont rationnels. Pour que la règle soit connue, il suffit qu'elle soit dite et que parole soit donnée.

Mais cet Insensé, comme le dit Alain Boyer, correspond à des figures possibles. Celle par exemple de Jules César – auquel cas, notons-le, la situation est autre : il n'est plus question de stricte égalité entre tous et la situation est postérieure à celle initiale de sortie de l'état de nature, puisqu'il s'agit en l'occurrence de maintenir l'état de paix de la République. Voyons l'analyse d'Alain Boyer. César citait ce texte à qui voulait l'entendre :

« Car s'il faut au besoin être injuste, c'est pour le Pouvoir
Qu'il est le plus beau d'être injuste. La piété, c'est pour le reste. »¹¹³

Alain Boyer remarque que l'Insensé aurait presque pu dire cela et que dans le *Léviathan* toutes les allusions à César sont négatives. Finalement, nous dit-il, la

¹¹³ Euripide, *Les Phéniciennes*, trad. C. Nancy et P. Lacoue-Labarthe, Paris, Belin, 2007, v.524-525., cité par Alain Boyer, p.81

difficulté pour Hobbes est de « savoir s'il est raisonnable de vouloir être le seul à respecter sa foi, dans un monde de fourbes »¹¹⁴

5.2.2. *Ethique de la parole donnée*

Promesse oblige, dit-on. Mais peut-on toujours tenir parole ? Un imprévu – indépendant de ma volonté – peut m'en empêcher alors même que j'ai été prudente et sincère en promettant. Cela peut être une bonne raison pour ne pas tenir parole, mais « seule la personne qui a reçu et accepté ma promesse peut m'en délier »¹¹⁵. Il me faudra alors être pardonnée des conséquences de mon manquement à son égard. Ce qui compte pour être juste, c'est la bonne foi, la loyauté, la sincérité. Alain Boyer cite Cicéron qui est traduit par :

« Le fondement de la justice est la bonne foi, c'est-à-dire la fidélité exacte à la parole donnée et aux engagements pris »¹¹⁶.

Si l'on prend l'exemple du droit français des contrats, l'exigence de bonne foi est visée de façon générale à l'article 1134 du code civil :

"Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi »¹¹⁷.

La bonne foi qui tente de désigner la bonne intention est un moyen de défense au fond, c'est-à-dire un moyen de contester le bien-fondé de l'action en justice du demandeur et de la rejeter même si elle est formellement recevable. Dans une étude sur les fondements de la bonne foi réalisée par Romain Loir¹¹⁸, nous trouvons une citation particulièrement intéressante de l'avocat et homme politique Cambacères dans les débats précédant l'adoption du code civil dont il a coordonné la rédaction:

¹¹⁴ BOYER A., *Chose promise*, p.378

¹¹⁵ *Ibid*, p.32

¹¹⁶ BOYER A., *Chose promise*, p.5

¹¹⁷ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006436298&cidTexte=LEGITEXT000006070721>, article 1134 créé par la loi 1804-02-07 du 17 février 1804

¹¹⁸ LOIR R., Mémoire de DEA «Les fondements de l'exigence de bonne foi en droit français des contrats », 2001-2002, p.58, http://edocorale74.univlille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/contrats

« [il] est permis de chercher son intérêt ; mais il ne l'est pas de le chercher au dépens de l'intérêt d'autrui ; il ne l'est pas de fouler aux pieds le fondement de tous les engagements, la bonne foi. Laissons aux perfides Carthaginois la honte de l'antique proverbe de la foi punique qui a flétri plus d'une moderne Carthage. Le peuple français ne doit et ne veut connaître d'autres intérêts ni d'autres moyens de le conserver que la franchise, la droiture, la fidélité à tenir ses engagements »¹¹⁹.

Comme Romain Loir le remarque, cette citation témoigne d'une conception de la bonne foi qui est droiture, fidélité, honnêteté. Mais de plus, elle fait référence à la préservation des intérêts d'autrui qui doit modérer la préservation tout aussi légitime de ses propres intérêts, et qui fait apparaître une dimension de réciprocité.

On conçoit aisément qu'il faille faire et tenir des promesses de bonne foi. Et ce d'autant plus que la promesse est un acte volontaire. Mais que dire alors des promesses extorquées ? Sont-elles légitimes et obligent-elles le promettant à tenir parole ? Discutant cette question, Boyer analyse un passage du livre III des *Essais* de Montaigne¹²⁰. La position de Montaigne est radicale : à moins que son contenu soit immoral, promesse oblige même extorquée. Sinon, nous nous trouverons sur une pente glissante. La qualité du destinataire (des voleurs dans l'exemple pris par Montaigne) ne peut être un argument car qui peut dire qu'ils ne font pas partie de la « *societas humanum* »¹²¹ et comment faire la distinction en cas de guerre civile ? Montaigne refuse d'exclure quiconque de l'humaine condition. La règle qui assure toute la cohérence de la thèse de Montaigne, explique Alain Boyer, est que « aucun parjure ne peut être justifié par le seul intérêt [*stricto sensu*] du promettant »¹²². Montaigne ne reconnaît que deux exceptions au respect impératif de la parole donnée : a) le contenu immoral de la promesse et b) le salut commun,

¹¹⁹ Voir FENET (AP.), *op. cit.*, deuxième projet du Code civil de Cambacérès, rapport fait à la convention nationale, Tome XIII, p.108. Cité par Romain LOIR

¹²⁰ BOYER A., *Chose promise*, p.126-127

¹²¹ *Ibid*, p.132

¹²² *Ibid*

dans un autre passage relatif au parjure du prince qui doit néanmoins avoir conscience de mal faire¹²³.

Alain Boyer met en évidence un trait essentiel de la promesse :

« Montaigne, écrit-il, a saisi l'essence de la promesse comme transmission d'un droit de souveraineté sur mon action en un point, à un « tiers », le destinataire de ma promesse »¹²⁴.

Ceci nous amène à une analyse : ce droit de souveraineté sur mon action (ma parole), le bénéficiaire l'a acquis en échange de sa confiance. La confiance demeure donc sa propriété même après qu'il me l'ait donnée. Cela signifie qu'il est en droit de me la reprendre tant que je n'ai pas tenu parole. Cette apparente banalité signifie, et c'est ce que nous voulons souligner ici, que la confiance a un caractère inaliénable : elle est seulement *confiée*, déposée en gage. La confiance ne peut être détenue par un autre sans qu'il soit obligé. Promesse oblige, nous y voici à nouveau.

5.2.3. *Ethique du pouvoir de promettre*

Promettre est un acte volontaire, délibéré. Promettre suppose donc d'agir de façon responsable. Est donc responsable celui qui a un pouvoir d'agir et, en l'occurrence, un pouvoir de promettre. D'où ce pouvoir de promettre tire-t-il sa force ? Selon Paul Ricoeur dans *Parcours de la reconnaissance*¹²⁵, le promettant tire la force de s'engager « d'une promesse plus fondamentale, celle de tenir parole en toutes circonstances ». Cette « promesse d'avance la promesse », écrit-il, « donne à chaque promesse son caractère d'engagement : engagement envers... engagement...à ». L'ipséité de la promesse s'attache à cet engagement :

« Cette ipséité [...] consiste en une volonté de constance, de maintien de soi, qui met son sceau sur une histoire de vie affrontée à l'altération des circonstances et aux vicissitudes du cœur »¹²⁶.

¹²³ *Ibid*, p.127-129

¹²⁴ *Ibid*, p.131

¹²⁵ RICOEUR P., « La promesse » in *Parcours de la reconnaissance*, p.203-214

¹²⁶ *Ibid*, p.207

C'est de la fiabilité habituelle de la parole du promettant que la promesse ponctuelle tire sa crédibilité.

Mais ce pouvoir de promettre n'est pas seulement pouvoir de tenir parole, il est aussi pouvoir de rompre sa parole. L'homme responsable qui doit se déterminer entre les deux se fonde sur une éthique esquissée par Paul Ricoeur : la « mémoire de la volonté » qui « persiste à vouloir ce qu'elle a une fois voulu » rend l'homme « calculable, régulier, nécessaire », selon les propos de Nietzsche¹²⁷ qui met aussi en garde sur l'ambivalence de cette volonté entêtée. Paul Ricoeur désigne le danger inhérent à cette force de la volonté :

« la sorte de maîtrise de soi que la gloire de l'ipséité semble proclamer se révèle être aussi un leurre, qui risque de conférer à la promesse [une] sorte de prétention à la maîtrise du sens »¹²⁸.

Il propose des remèdes à cette « pathologie » du pouvoir de promettre¹²⁹ : Ne pas présumer de son pouvoir de promettre, ne pas promettre trop ; « mettre le plus de distance possible entre le « maintien de soi » et la « constance » d'une volonté obstinée, au prix d'une patience bienveillante à l'égard des autres et de soi-même » ; « surtout, renverser l'ordre de priorité entre celui qui promet et le bénéficiaire : d'abord un autre compte sur moi et sur la fidélité à ma propre parole » dit-il enfin, nous renvoyant au rapport de la responsabilité au fragile en général, confié à la garde du promettant. Car, faut-il préciser, l'acte de confiance consiste à donner à l'autre un certain pouvoir sur soi, à se mettre vis-à-vis de lui dans un certain état de vulnérabilité en abandonnant quelque chose de soi à sa bienveillance.

¹²⁷ Cité par Ricoeur

¹²⁸ RICOEUR P., « La promesse » in *Parcours de la reconnaissance*, p.207

¹²⁹ *Ibid*, p.213

5.3. Interaction sociale : la promesse comme échange de dons

5.3.1. Parole contre confiance : transaction sur le modèle de la « kula »

Parole contre confiance : c'est un échange de dons. Cette interaction vise l'alliance politique, à l'instar des transactions de la *kula*, l'institution trobriandaise. L'acte de promettre pourrait marquer cet « instant fugitif où la société prend, où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui »¹³⁰ mis au jour par Mauss. La promesse serait alors un fait social total. Promesse oblige, comme on l'a vu. Voyons si l'on y retrouve le jeu d'obligations de la trilogie donner-recevoir-rendre dans le don maussien. Nous nous limiterons dans un premier temps au niveau du binôme transactionnel pour mettre au jour la réciprocité impliquée par l'interaction donateur-donataire, c'est-à-dire promettant-destinataire. La réciprocité générale sera envisagée après avoir considéré la confiance, « la chose échangée », et son mode de circulation.

Sur le modèle de la *kula* qui comporte deux mouvements distincts et de sens inverses, nous distinguons la parole dans un sens et la confiance dans l'autre. Décomposons la transaction parole contre confiance, et commençons par la parole. (a) Donner : le promettant qui veut s'allier est obligé de gager sa réputation de bonne foi en donnant sa parole ; (b) recevoir : le bénéficiaire qui est obligé de la recevoir s'il ne veut pas refuser l'alliance, s'oblige à donner sa confiance ; (c) rendre : le bénéficiaire rend, si l'on peut dire, la réputation gagée par le promettant une fois que celui-ci a tenu parole, ou pour le dire autrement : le bénéficiaire délie le promettant une fois la chose promise reçue. Passons à la confiance. (a) Donner : le bénéficiaire qui veut s'allier est obligé de donner sa confiance ; (b) recevoir : le promettant est obligé de la recevoir, obligation

¹³⁰ MAUSS M. *Essai sur le don*, p.236

impliquée dans le don de sa parole et s'oblige à la rendre ; (c) le promettant qui a tenu parole rend la confiance au donateur qui le délie une fois la chose promise donnée. Pour « rester dans le jeu », chaque partie doit accepter la règle de l'obligation impliquée dans son don. S'obliger est ce que coûte à chacun l'appartenance à un groupe. Cet endettement mutuel construit la relation.

5.3.2. Bonne foi et confiance inaliénables : réciprocité générale et continuité

L'enjeu de la réputation est crucial. Dans le cas de la promesse il s'agit précisément de la réputation de bonne foi, c'est-à-dire de la réputation d'être digne de confiance. La bonne foi qui est une disposition qui incline tenir compte des intérêts d'autrui est une vertu morale. Selon Aristote, la vertu est une disposition spécifique qui « a pour effet de mettre [la chose dont elle est vertu] en bon état et de lui permettre de bien accomplir son oeuvre propre »¹³¹. Ainsi, la vertu de l'homme de parole est la bonne foi qui lui permet de veiller à respecter la confiance d'autrui. Nous ajoutons que la vertu qui est une disposition personnelle est par nature inaliénable, elle ne peut ni se vendre ni se donner. Ainsi pouvons-nous dire que la bonne foi est inaliénable.

« Ce sont nos vertus et nos vices qui nous font louer ou blâmer »¹³², dit Aristote. Le groupe dont il fait partie par ce jeu d'interactions juge l'homme selon qu'il respecte ou non la règle de bonne foi. Pour entrer « dans le jeu », la réputation du promettant est décisive. Il l'engage. S'il transgresse la règle de la bonne foi, il affrontera la sanction du groupe dont il perdra l'estime : l'exclusion. La règle de la bonne foi, et le respect de la confiance donnée qu'elle induit, est profondément ancrée dans les mœurs.

¹³¹ *Ibid.*, p.109

¹³² *Ibid.*, p.108

Réciproquement, la confiance donnée est, elle aussi, quelque chose de soi que l'on confie à la bienveillance du promettant. La confiance qui est un sentiment est personnelle par nature, inaliénable. Précisément, parce - qu'elle oblige le promettant, elle ne lui reste confiée qu'aussi longtemps qu'il est présumé de bonne foi. Disons que celui qui a donné sa confiance conserve sur elle un droit de propriété inaliénable qui, dans la veine de l'analyse de la position de Montaigne par Alain Boyer, correspond au droit de souveraineté sur l'action du promettant qui a engagé sa réputation. S'il manque à sa parole, la personne affectée lui reprendra sa confiance.

Voici où nous en sommes : La parole est engagement de quelque chose de soi, sa bonne foi donnée contre la confiance, également quelque chose de soi. Cet échange individuel qui se fait sans autre forme de stipulation est soumis à des règles sociales à la façon du don maussien dans la *kula*. Il faut ajouter que le don de confiance ou de bonne foi est généralement partiel (quelque chose de soi en rapport avec la transaction) et n'est pas inconditionnel du fait même du gage, puisque le promettant gage sa réputation de bonne foi (qu'il risque de perdre) contre le gage de confiance (cette partie de soi confiée à la bienveillance du promettant) : le gage permet aux co-contractants d'agir l'un sur l'autre, ainsi que le souligne la sociologue et anthropologue Florence Weber dans son introduction à *l'Essai sur le don*. Elle compare le gage en droit romain, le *nexum*, au symbole (un objet qui en représente un autre) : « le gage, coupé en deux, était gardé par moitié par chacun des deux contractants »¹³³, mais contrairement au symbole qui comporte une valence universelle (comme la monnaie), l'efficacité du gage est limitée aux personnes entre lesquelles il circule¹³⁴.

¹³³ MAUSS M., *Essai sur le don*, p.206 cité par WEBER F. dans son introduction, p.31

¹³⁴ WEBER F. dans son introduction à *l'Essai sur le don*, p.31-32

Nous venons d'analyser l'échange de dons au niveau du binôme transactionnel promettant-destinataire et avons vérifié sa réciprocité. Approfondissons maintenant l'idée que les choses personnelles échangées sont inaliénables, ainsi que l'anthropologue Annette Weiner, ayant revisité le terrain de Malinowski, l'a souligné¹³⁵. La confiance donnée est donc un fidéicommiss, qui est emprunté au latin juridique *fideicommissum*, « confié à la bonne foi », et signifie « Don ou legs que celui qui reçoit la libéralité doit remettre à une autre personne ». ¹³⁶ En droit romain, un héritier fiduciaire est « celui chargé de remettre un fidéicommiss »¹³⁷. Le promettant serait donc héritier fiduciaire de la confiance qu'il a reçue et doit transmettre à un tiers : c'est le mécanisme de la réciprocité générale. Cela veut dire que lorsqu'on a reçu la confiance d'un autre, on est soi-même plus confiant à l'égard des autres : intuitivement, on l'admet facilement.

La sociologie contemporaine étaye cette intuition. Toutes sortes de « choses de soi » se donnent et se rendent, elles sont la marque de notre capacité à entrer dans un système de bienveillance mutuelle. L'enquête menée en entreprise permet à Norbert Alter¹³⁸ d'indiquer que parmi les nombreux éléments de sociabilité professionnelle échangés (citons à titre d'exemple : savoirs, temps, dévoilement de soi, sourires, amitié, cérémonies) figurent la confiance et la réputation¹³⁹. Il fait remarquer que le principe de réciprocité générale, qui consiste à donner au tiers autant qu'à l'autre, permet de passer à « des transactions qui prêtent attention au tiers, au collectif »¹⁴⁰ dont elles sont alors à la fois le cadre et en grande partie le contenu.

¹³⁵ *Ibid*, p.29

¹³⁶ Dictionnaire *Le nouveau petit Littré*

¹³⁷ *Ibid*

¹³⁸ ALTER N., *Donner et prendre. La coopération en entreprise.*

¹³⁹ *Ibid*, p.136-138

¹⁴⁰ ALTER N., *Donner et prendre. La coopération en entreprise*, p.138

La confiance et la bonne foi échangées pour s'allier sont précieuses et personnelles, inaliénables. Avec la réciprocité, elles circulent et irriguent la société. Cette circulation qui implique des échanges répétés, à l'occasion de toutes les promesses faites, est comme la mémoire vivante de la promesse initiale à chaque fois réitérée. C'est un flux qu'il importe de ne pas faire cesser et qui parcourt le corps social, la conscience collective pouvons-nous dire. L'intensité de la confiance varie alors avec ce flux. Nous tournant vers Henri Bergson, nous trouvons que ce flux ininterrompu de transactions apparaît comme un écoulement continu de promesses. Cet écoulement qui entraîne dans son cours la confiance est le substrat temporel dans lequel la société prend forme et dure. Oui, c'est ainsi que nous comprenons alors Paul Ricoeur lorsqu'il écrit :

«Enfin, resteraient à replacer les promesses dont je suis l'auteur dans la mouvance des promesses dont j'ai été et suis encore bénéficiaire. Il ne s'agit pas seulement de ces promesses fondatrices, dont la promesse faite à Abraham constitue le paradigme, mais de cette suite de promesses dans lesquelles des cultures entières et des époques particulières ont projeté leurs ambitions et leurs rêves, promesses dont beaucoup sont des promesses non tenues. De celles-là aussi je suis le continuateur endetté»¹⁴¹.

5.3.3. *Confiance et bonne foi intangibles : actualisation et réputation*

Pour que l'échange de la confiance et de la parole de bonne foi ait lieu, il faut les montrer respectivement à autrui. La confiance est un sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose. C'est un état de conscience, pour le dire comme Henri Bergson, un certain état de l'âme dont l'intensité varie¹⁴². La confiance est intangible. Ce qui est intangible ne peut être observé, à moins de preuves tangibles. Entre les hommes, il n'y a que des actes de confiance. Quant à la bonne foi, puisqu'elle est vertu, elle est liée à la pratique. Selon Aristote, la vertu morale est le produit de l'habitude¹⁴³. C'est dans l'exercice pratique régulier

¹⁴¹ RICOEUR P., « La promesse » in *Parcours de la reconnaissance*, p.213-214

¹⁴² BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*.

¹⁴³ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Livre II, I, p.94-95

que nous devenons vertueux, c'est-à-dire en le démontrant habituellement. C'est donc en tenant parole, que le promettant démontre sa bonne foi. Et plus cette démonstration est habituelle, plus sa vertu peut être louée. C'est ainsi que la fiabilité de la parole du promettant, la « promesse d'avant la promesse », se renforce. C'est en actes que confiance et bonne foi sont montrées à autrui : la confiance donnée et la parole tenue. Et c'est par la répétition de ces actes que la réputation grandit. Aristote dit d'ailleurs :

« Quand il s'agit des sentiments et des actions, les arguments sont d'une crédibilité moindre que les faits »¹⁴⁴.

Pour Hannah Arendt, la réalité, humainement, ne se distingue pas de l'apparence car c'est dans l'espace du paraître que les hommes agissants et parlants apparaissent et se révèlent les uns aux autres. Cette conception de l'espace public correspond à l'espace social dans lequel circulent les dons échangés entre les hommes, trobriandais ou modernes. Dans cet espace de l'apparence, qui est espace de publicité au sens strict, les réputations se font et se défont au gré des promesses, tenues et non tenues.

5.4. Le sens et la fin de la promesse

5.4.1. Conventions préalables de langage et perspective

La promesse est un acte de langage qui, comme l'a montré la philosophie du langage, avec John L. Austin notamment, lie le promettant au destinataire : c'est un acte performatif qui fait ce qu'il dit : le locuteur disant « je promets » s'engage vis-à-vis de l'interlocuteur. La théorie du langage insiste donc sur le caractère social du langage. Mais cette perspective laisse dans l'obscurité le destinataire qui accepte la promesse. La perspective dans laquelle nous nous plaçons envisage la promesse comme une interaction. Cette interaction qui n'a lieu qu'envers les hommes et entre les hommes relève de la catégorie de l'action

¹⁴⁴ *Ibid*, Livre X,2, p.512

au sens politique que lui donne Hannah Arendt. C'est sous cet aspect de la promesse que nous la désignerons ici action politique. Quant à l'action de faire ou donner la chose promise par le promettant au bénéficiaire nous l'envisageons selon la catégorie arendtienne de l'œuvre. Dans la mesure où elle vise précisément de faire la chose promise, l'accomplissement, elle vise une fin, un achèvement qui lui est extérieur. Nous désignerons cet aspect-ci de la promesse : œuvre ou action.

5.4.2. Les deux facettes de la promesse : action politique et œuvre

La promesse est promesse d'autre chose qui appelle l'action. Cet « autre chose » que l'état présent est ailleurs dans le futur. Il est lié à une aspiration au « dépassement de soi » et recèle la signification de l'accomplissement à venir. La promesse ouvre des horizons de signification pour l'action qu'elle appelle. L'action politique et l'œuvre nous permettent de distinguer le sens et la fin de la promesse : la promesse en tant que manifestation du désir de vivre ensemble dans la modalité du parler et de l'agir accueille le sens ; et la promesse qui oblige à faire la chose promise, engage dans l'accomplissement et fixe la fin. Nous allons tenter d'étayer ces deux aspects : le sens de la promesse réside dans la reconnaissance mutuelle des sujets et l'établissement de relations stables ; sa fin est de permettre aux agents de savoir à quoi s'attendre les uns des autres, et d'inscrire l'action (l'accomplissement promis) dans le temps.

5.4.3. Le sens de la promesse comme action politique : se reconnaître pour être ensemble

Dans la condition humaine de pluralité, nous dit Hannah Arendt, l'action et la parole sont les modes sous lesquels les hommes apparaissent les uns aux autres pour révéler leur singularité. C'est le sens de l'action politique, sa fin en soi. Pour Henri Bergson, un acte libre est un acte qui émane de la personnalité entière et repose sur la singularité des états de conscience reliés dans une durée

hétérogène. C'est par l'acte que le moi fondamental s'extériorise dans la vie sociale. Nous pouvons donc dire que l'expression du moi fondamental est la fin en soi de l'acte libre, sa signification, et trouver que ceci s'accorde parfaitement avec la pensée de Hannah Arendt. L'expression de la singularité de chaque homme se conçoit difficilement autrement que librement.

La reconnaissance est directement liée à la pluralité des hommes. Dans son *Parcours de la reconnaissance*, Paul Ricoeur explore la voix passive de la reconnaissance de celui qui demande à « être reconnu » : « n'est-ce pas dans mon identité authentique que je demande à être reconnu ? »¹⁴⁵. Paul Ricoeur conçoit deux sortes d'identité : une identité substantielle au sens d'un même (*idem*) et une identité narrative au sens d'un soi-même (*ipse*) :

« A la différence de l'identité abstraite du Même, l'identité narrative, constitutive de l'ipséité, peut inclure le changement, la mutabilité, dans la cohésion d'une vie »¹⁴⁶.

Cette ipséité est l'identité du « qui »¹⁴⁷ agit et dont l'histoire peut être racontée. Traitant de la reconnaissance de soi par les deux instances de la mémoire, rétrospective, et de la promesse, prospective, Paul Ricoeur souligne que la mémoire verse du côté de la mêmété tandis que la promesse verse du côté de l'ipséité. Il ajoute :

« cette ipséité [...] consiste en une volonté de constance, de maintien de soi, qui met son sceau sur une histoire de vie affrontée à l'altération des circonstances et aux vicissitudes du cœur »¹⁴⁸.

L'identité, temporelle toujours changeante, trouve son unité dans la narration et Paul Ricoeur établit ici la promesse comme le lien à autrui, inscrit dans le temps – lien nécessaire à la reconnaissance de soi. La promesse est un acte par lequel le promettant choisit ce qui peut durer en lui. Son *Parcours* le

¹⁴⁵ RICOEUR P., *Parcours de la reconnaissance*, p.13-14

¹⁴⁶ RICOEUR P., « L'identité narrative » in *Ricoeur. Textes choisis et présentés par Michael Foessel et Fabien Lamouche.*, p.230-230

¹⁴⁷ Le « qui » de Arendt dans *Condition de l'homme moderne*

¹⁴⁸ RICOEUR P. « La promesse » in *Parcours de la reconnaissance*, p.207

mène plus loin à la reconnaissance mutuelle. Il épouse la thèse de Marcel Hénaff selon laquelle l'expérience effective de reconnaissance mutuelle sur le mode symbolique est offerte par le don réciproque cérémoniel, c'est-à-dire le don maussien.¹⁴⁹

Ainsi, nous pouvons dire que la promesse comme interaction constitue une sorte d'aire de reconnaissance mutuelle : un espace-temps dans lequel les hommes se projettent en tant qu'êtres singuliers et se reconnaissent mutuellement. C'est un espace-temps qui accueille la pluralité. Dans cet espace-temps qui s'ouvre à l'action, les éléments de sens sont fixés par les uns et les autres. En cela précisément, la promesse est « promesse d'autre chose ». Car il y a dans l'idée de promesse cet « autre chose » indéfinissable qu'il n'y a pas dans l'idée de projet : une fécondité de la signification inhérente à la liberté d'êtres singuliers. De ce point de vue, la promesse est bien comme l'action politique une fin en soi dont le sens est la révélation par l'agent et la reconnaissance par autrui de son identité. Ainsi, la promesse relie les hommes parce-que tous le veulent.

5.4.4. La fin de la promesse comme œuvre : inscrire l'action dans le temps

La promesse appelle l'action (l'œuvre) qui, une fois accomplie, permettra de raconter l'histoire qui révélera alors pleinement son sens et permettra simultanément de rendre tangibles la bonne foi et la confiance. La promesse est ainsi ouverture à un horizon de possibilités. La fin de la promesse est de faire ou donner la chose promise : l'accomplissement. Faire ou donner la chose promise marquera le terme de la promesse. Avec l'achèvement de l'œuvre qu'elle sous-tend, la promesse arrivera à son terme. Dans le temps ouvert par la promesse, l'œuvre vient comme accomplissement. Celui-ci permet de délier le promettant.

¹⁴⁹ RICOEUR P., « Lutte pour la reconnaissance et les états de paix » in *Parcours de la reconnaissance*, p.372

Les traits temporels de l'œuvre, dont la fin est prévisible, encadrent donc les promesses que les hommes se font. L'accomplissement appelé par la promesse, et avec lui la révélation du sens et la vérification de la tangibilité de la bonne foi et de la confiance échangées, le requièrent.

La promesse permet de savoir à quoi s'attendre de la part d'autrui. Elle inscrit l'interaction dans le temps.

SYNTHESE DE LA PREMIERE PARTIE

Les objets créés par les hommes ont la même force de conditionnement de l'existence humaine que les objets naturels - les conditions dans lesquelles la vie leur est donnée sur terre, a dit Hannah Arendt¹⁵⁰. Ainsi en est-il de l'horloge mécanique qui a façonné la conscience moderne du temps et accompagné la division du travail social. Toute la vie sociale se rapporte à la mesure de ce temps-étalon, isolé des phénomènes concrets. L'abstraction mathématique du temps, potentiellement infinie, répond aux exigences de précision toujours croissantes. Dans la représentation moderne, le temps n'est plus contenu par les phénomènes concrets, il est le contenant abstrait des phénomènes concrets et impose absolument sa cadence. Henri Bergson a expliqué que le temps abstrait mesurable est une représentation spatiale du temps déroulé. Le déroulement du temps réel qui dure, lui, n'est pas mesurable.

Dans le processus infini de l'histoire sécularisée, l'homme est en devenir perpétuel. Hannah Arendt a analysé la notion temporelle de processus historique mise dans une perspective politique et en a tiré les conséquences pour le sens de l'action. En assignant une fin à l'action humaine imprévisible, le processus historique (et politique) veut la rendre prévisible. Or, la signification de l'histoire est imprévisible. En enfermant l'action dans une suite infinie de fin, le processus dégrade chaque fin atteinte en moyen d'une nouvelle fin et détruit le sens de l'action dont il se sépare en la rejetant dans le passé au fur et à mesure de sa progression, comme s'il fallait toujours recommencer au lieu de continuer. Le processus détache en quelque sorte l'action dans le passé car il est une représentation abstraite, spatiale, mesurable et donc sécable du temps.

¹⁵⁰ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.44

Face à l'avenir imprévisible, la représentation spatiale du temps trace une ligne dont la fixité stabilise le processus. La stabilité dans l'espace qui est confondue avec la continuité dans le temps concret fait du processus un carcan pour l'action. Dans cette représentation abstraite, les intervalles de temps fixes se suivent et se ressemblent, et ce qui est arrivé dans le passé arrivera encore dans le futur, comme si - à nouveau - il fallait toujours recommencer au lieu de continuer. Or, le temps réel, vécu, concret, la durée découverte par Henri Bergson, n'est pas « une ligne sur laquelle on repasse »¹⁵¹, il est irréversible. La portée causale incommensurable de l'agir technologique et les dommages potentiels concrets, conséquents, pour l'avenir de l'humanité, imprévisibles et irréversibles, défient le rapport au temps de l'homme moderne.

Face à l'avenir imprévisible, les promesses qui relient les hommes leur permettent de « disposer de l'avenir comme s'il s'agissait du présent »¹⁵² et d'inscrire l'action dans la trame de l'histoire. Elles sont les liens concrets qui assurent la continuité des fragiles affaires humaines. Action politique par excellence, la promesse est l'alliance fondatrice de toute société réunissant les hommes qui, dans la condition humaine de pluralité, veulent vivre libres ensemble. Le dessein concerté qui les lie les uns aux autres repose sur la parole de bonne foi et la confiance intangibles. Intangibles, elles se manifestent en actes dans l'espace de l'apparence et ne seront rendues tangibles que par les mots qui raconteront l'histoire de l'action accomplie.

Comme interaction sociale, la promesse consiste en un échange volontaire de quelque chose de soi : le promettant donne sa parole de bonne foi et le destinataire qui l'accepte donne sa confiance. Les hommes entrent ainsi dans un système de bienveillance mutuelle. La promesse oblige et crée un engagement

¹⁵¹ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.185

¹⁵² ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, p.312

réci-proque qui construit les relations humaines qu'elle inscrit dans la durée. Toutes les promesses que les hommes se font, tenues et non tenues, sont comme autant de réitérations de la promesse initiale qui irriguent la société et font varier l'intensité de confiance et de bonne foi dans laquelle elle baigne. La promesse comme institution abrite la vie sociale qui peut alors s'inscrire dans la durée. La promesse crée dans le monde une aire de reconnaissance mutuelle, durant l'ère de laquelle chaque homme libre et singulier peut exister aux yeux d'autrui. La promesse façonne les relations humaines et institutionnelles, et donc l'inscription de l'action dans le temps.

DEUXIEME PARTIE

COMMENT L'ACTION INTENTIONNELLE S'INSCRIT-ELLE DANS LE TEMPS ?

6. STRUCTURE TEMPORELLE DE L'ACTION INTENTIONNELLE

6.1. Qu'est-ce qu'une action intentionnelle ?

6.1.1. Action intentionnelle

L'action est un mouvement dont l'homme est l'origine et qui produit un changement dans une partie du monde, aussi restreinte soit-elle. Elle manifeste la capacité d'initiative de l'homme. Mais si nous pouvons observer les mouvements, comment observer les intentions ? La notion d'intentionnalité caractérise une spécificité de la conscience de se porter sur ce qui lui est extérieur. Avec Husserl, la phénoménologie évacue la notion problématique d'objet intentionnel et la conçoit sur le mode d'une manière subjective de se rapporter au monde¹⁵³.

Envisagée par rapport à l'action, l'intention a trois traits saillants¹⁵⁴ : Premièrement, toute description vraie d'une action ne décrit pas nécessairement ce que l'agent avait l'intention de faire. Par exemple : prendre un sac qui appartient à quelqu'un d'autre parce-que l'agent le confond avec le sien. Deuxièmement, les descriptions sous lesquelles l'agent a l'intention de faire quelque chose peuvent être vagues, indéterminées. Par exemple : poser un livre sur une table sans pour autant avoir l'intention de le poser à un endroit précis de la table. Troisièmement, les descriptions sous lesquelles l'agent a l'intention de faire ce qu'il fait peuvent ne pas s'avérer vraies comme, par exemple, dans le cas d'un lapsus. Ces traits de l'intention montrent, à tout le moins, son lien étroit avec l'action. D'abord parce-

¹⁵³ AUCOUTURIER V., *Qu'est-ce que l'intentionnalité*, Paris , Vrin, 2012, p.21-22

¹⁵⁴ ANSCOMBE E. « l'intentionnalité de la sensation » (« The intentionality of sensation » dans R.J. Butler (éd.), *Analytical Philosophy*, second series, Oxford, 1965) traduit de l'anglais et commenté par V. Aucouturier in AUCOUTURIER V., *Qu'est-ce l'intentionnalité ?*, p.79-83

que l'action rend manifeste l'intention. Ensuite, parce-que l'intention « révèle la sensibilité de l'action à l'échec ou l'erreur pratique, c'est-à-dire la possibilité d'un décalage entre ce qu'on a l'intention de faire et ce qu'on fait effectivement »¹⁵⁵. Le rapport étroit de l'intention avec l'action se retrouve d'ailleurs dans l'expression « avoir l'intention de » qui vient du latin *intendere arcum in* qui signifie « tendre un arc vers »¹⁵⁶. Intention dérive d'ailleurs du latin *intentio* qui a ces deux sens¹⁵⁷ : « action de diriger » et « tension, intensité ». Il y a dans la notion d'intention ces deux aspects : d'une part, la visée, le but vers lequel la conscience se dirige ; d'autre part, l'idée de tension, d'un degré de force, qui renvoie à l'idée de volonté comme puissance. L'intention apparaît donc comme la volonté d'une conscience d'atteindre un but. L'intention, qui est tension de la conscience de l'intérieur où elle se loge vers l'extérieur où elle se projette, se manifeste finalement dans le monde à travers l'action.

Une action intentionnelle est donc une action volontaire qui vise un changement dans le monde et peut être expliquée par des raisons d'agir. Elle met en branle un processus causal puisqu'elle produit des effets. Elle est enclenchée librement (sans contrainte) sur la base de la connaissance par l'agent de la situation au moment d'agir et de ses conséquences prévisibles. Pour ces raisons, l'agent qui est à l'origine d'une action intentionnelle en est tenu moralement responsable. L'action intentionnelle fait de lui un agent moral.

6.1.2. *Structure temporelle de l'action intentionnelle*

Une action intentionnelle est elle-même un processus en devenir dont la conception la plus commune donne la vision séquentielle et linéaire suivante : d'abord l'intention (elle-même causée par des raisons d'agir), ensuite la volition

¹⁵⁵ AUCOUTURIER V., *Qu'est-ce que l'intentionnalité*, p.92

¹⁵⁶ *Ibid*, p.82

¹⁵⁷ *Dictionnaire étymologique de la langue française*, PUF

qui permet de passer de l'état mental au déclenchement de l'action, puis l'exécution et le contrôle de l'action par l'agent¹⁵⁸.

En amont du déclenchement de l'action, son processus est réversible. L'intention est toujours révocable si les choses changent d'une manière que l'agent n'avait pas anticipée. Si une intention d'agir précède l'action intentionnelle, elle ne garantit en effet pas pour autant son exécution. Le processus devient irréversible en aval du déclenchement de l'action. Cette irréversibilité tient aux conséquences, aussi limitées soient elles, de l'action dans le monde. Même si l'action en tant qu'œuvre est réversible parce-que son produit peut être détruit, il en reste toujours quelque chose pour les hommes qui en ont fait l'expérience du simple fait que le temps réel, vécu, s'est écoulé.

L'action enclenchée connaît, à première vue, trois moments : son commencement, son déroulement, puis son achèvement par l'atteinte du but. Mais on ne saurait s'en tenir là pour rendre compte de l'expérience, comme l'écrit Emmanuel Picavet :

« C'est que l'action appelle l'action, permet d'autres actions, ou fixe en partie le sens des actions futures, de telle sorte que ce qui est fait aujourd'hui peut, sous quelque rapport au moins, être représenté comme la suite de ce qui fut commencé dans le passé »¹⁵⁹.

Il est impossible, ajoute-t-il d'isoler les actions les unes des autres car par nature l'action est ouverte sur le passé et sur l'avenir. En cela, précisément, nous pouvons dire à nouveau que le présent est coextensif à l'action. Ce qu'Emmanuel Picavet formule ainsi :

« L'action, au point de vue subjectif, fait corps avec le temps, puisque c'est elle qui donne à la durée vécue certains de ses repères »¹⁶⁰.

¹⁵⁸ LIVET P., *Qu'est-ce qu'une action ?*, VRIN, Paris, 2005

¹⁵⁹ PICAVET E., « Action et expérience possible » in *Choix rationnel et vie publique*, p.26

¹⁶⁰ *Ibid*, p.28

6.2. Planification de l'action

6.2.1. La sagesse pratique d'Aristote

Pour Aristote l'acte volontaire est « ce dont le principe réside dans l'agent lui-même connaissant les circonstances particulières au sein desquelles son action se produit »¹⁶¹. Il précise que, précédé d'une délibération (« prédélibéré »), l'acte volontaire fondé en raison et réfléchi est un choix¹⁶². Il est donc un acte moral sur lequel se fonde l'éthique des vertus. Parmi celles-ci, la prudence est la vertu de « celui qui est capable de délibération »¹⁶³ car ce que cherche l'homme prudent « c'est ce qui est bon pour [lui] et pour l'homme en général »¹⁶⁴.

La délibération porte sur les moyens d'atteindre les fins, et non les fins elles-mêmes. Car les fins, dans l'infinie variété des actes de l'agent moral, visent toujours le bien. Le Souverain Bien c'est le bonheur. Or le bonheur, explique Aristote, consiste dans un certain genre de vie :

« Le bien pour l'homme consiste dans une activité de l'âme en accord avec la vertu »¹⁶⁵.

Une vie vertueuse est une vie heureuse. C'est pourquoi seuls les moyens d'atteindre les fins sont objet de délibération :

« Un médecin ne se demande pas s'il doit guérir son malade, ni un orateur s'il entrainera la persuasion, ni un homme politique s'il établira de bonnes lois [...]»¹⁶⁶.

Aristote prescrit un raisonnement en sens inverse pour délibérer sur les moyens d'atteindre les fins :

« Une fois qu'on a posé la fin, on examine comment et par quels moyens elle se réalisera [...] et ce qui vient en dernier dans l'analyse est premier dans l'ordre de la génération »¹⁶⁷.

Depuis Aristote, l'agent moral vertueux est homme de raison qui délibère et planifie.

¹⁶¹ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Livre III.3, p.135

¹⁶² *Ibid*, Livre III, 5, p.137-141

¹⁶³ *Ibid*, Livre VI,5, p.305

¹⁶⁴ *Ibid*, Livre VI,5, p.306

¹⁶⁵ *Ibid*, Livre I,6, p.63

¹⁶⁶ *Ibid*, Livre III, 5, p.144

¹⁶⁷ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Livre III.5, 1112b, p.144-145

6.2.2. *Agent rationnel, planification et incomplétude des plans*

Si nous planifions c'est donc parce-que nous agissons en vue d'atteindre des buts. Notre besoin de planifier s'enracine dans deux besoins très généraux. En premier lieu, nous sommes des agents rationnels : la délibération, et plus largement la rationalité pratique, nous permettent de mettre au point nos activités. Mais la délibération nécessite du temps et il y a une limite évidente à l'influence de la délibération au moment présent de l'action. Aussi la planification permet-elle à la délibération d'étendre son influence à travers le temps. En second lieu, nous avons des besoins cruciaux de coordination. Pour atteindre des buts complexes, nous devons coordonner nos différentes activités, présentes et futures. Et nous avons également besoin de coordonner nos activités avec celles des autres. Comme le souligne Michael Bratman, nos capacités de planification nous aident à satisfaire ces besoins¹⁶⁸.

Les plans que nous élaborons ne spécifient évidemment pas une fois pour toutes nos actions futures. En outre, comme Herbert Simon l'a montré, nous sommes des agents à rationalité limitée. Nos ressources pour faire face aux problèmes, collecter l'information, évaluer les situations, les options et leurs conséquences, anticiper les comportements des autres, anticiper l'avenir plus généralement, ont des limites, particulièrement dans des contextes changeants et complexes. C'est pourquoi, comme y insiste Michael Bratman, les plans pour l'action que nous élaborons sont toujours partiels. Nous les complétons, les réévaluons, les conservons, les modifions au fur et à mesure de l'écoulement du temps, de la prise en compte de l'information acquise graduellement et de l'enchâssement dans lequel ces plans sont pris les uns dans les autres. L'incomplétude caractérise les plans que nous élaborons. Et, nous dit Bratman,

¹⁶⁸ BRATMAN M., *Intention, Plans and Practical Reason*

cette incomplétude typique requiert un raisonnement pratique spécifique, continu, qui est destiné à ajuster les plans partiels antérieurs. Car nous nous inscrivons concrètement dans une continuité temporelle¹⁶⁹. Dans cette perspective, la rationalité s'assume tâtonnante et opportuniste. Et, engagé dans cette manœuvre continue, l'agent rationnel peut prendre, en fait, ses responsabilités.

7. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LA DUREE INTERIEURE

7.1. Parallèle Bergson-Arendt : singularité, acte libre, signification

7.1.1. Temps hétérogène et espace homogène chez Bergson

La durée qui est la succession de changements qualitatifs, d'états de consciences, est l'hétérogénéité pure¹⁷⁰. Ce temps hétérogène est la durée dans laquelle est plongé notre moi fondamental. Henri Bergson pose ainsi la singularité radicale des personnalités. Mais le moi, dit-il, touche aussi au monde extérieur - l'espace - par sa surface sur laquelle il conserve l'empreinte des choses qu'il perçoit de manière contigüe juxtaposées et non plus successives. C'est ainsi, poursuit-il, que chacun de nous a sa manière d'aimer et de haïr et que le langage qui utilise les mêmes mots pour tous les hommes est impuissant à rendre compte de la « primitive et vivante individualité »¹⁷¹ des sentiments. Le moi extériorisé se trouve pris dans les rets du langage. Il y a donc deux aspects du moi : le moi profond de notre existence intérieure et solitaire et son ombre projetée dans l'espace à laquelle notre existence extérieure et sociale peut s'attacher¹⁷². L'espace est un milieu homogène dans lequel deux termes simultanés, « identiques en qualité, se distinguent néanmoins l'un de l'autre »¹⁷³. L'espace

¹⁶⁹ Nous exprimons ainsi l'idée formulée en anglais par Michael Bratman : we are not merely « time-slice agents ».

¹⁷⁰ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.107-153

¹⁷¹ *Ibid*, p.173

¹⁷² *Ibid*, p.221

¹⁷³ *Ibid*, p.121

homogène est donc le milieu dans lequel les consciences hétérogènes se projettent et se distinguent les unes des autres.

7.1.2. Singularité et pluralité chez Hannah Arendt

Or, nous dit Hannah Arendt, être distinct d'autrui est la condition de l'expression de la singularité car celle-ci ne se comprend que du fait de « la paradoxale pluralité d'êtres uniques »¹⁷⁴. L'expression singulière dans la condition humaine de pluralité - l'expression plurielle en somme -, n'est donc possible que dans l'espace-temps homogène. L'espace est le milieu de l'action.

7.1.3. Acte libre, signification et nouveauté

L'acte libre, selon Henri Bergson, est la manifestation extérieure de notre état interne, et plus il s'enfonce dans notre durée intérieure et s'identifie avec notre moi fondamental, plus il est libre :

« Agir librement, c'est reprendre possession de soi, c'est se replacer dans la pure durée »¹⁷⁵

L'acte, instrument de la liberté, est l'expression dans le monde de la conscience singulière. Ce qui revient à dire que la signification de l'acte étant attachée à la personnalité dont il émane (le « qui » agit de Hannah Arendt), plus l'acte est libre, plus il a sa source dans le moi fondamental, plus il a de signification en tant qu'il exprime (et révèle à autrui) la singularité de l'agent. Il est donc impossible de prévoir une action dès lors que celle-ci émane du moi fondamental. La part irréductible d'imprévisibilité de l'action s'enracine dans la nouveauté que chaque conscience singulière engendre dans le monde lorsqu'elle agit librement. D'où cette spécificité de l'action, pour le dire comme Hannah Arendt, qui est de déclencher des processus, d'engendrer de la nouveauté dans le monde.

¹⁷⁴ ARENDT H. *Condition de l'homme moderne*, p.232

¹⁷⁵ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.222

7.1.4. Acte libre, signification et nouveauté

Nous pouvons affirmer que la liberté n'est pas la fin mais le sens de l'action. En effet : si, selon la conception bergsonienne, nos actes libres sont ceux qui émanent de notre personnalité entière en tant qu'elle est singulière ; si, selon Hannah Arendt, révéler son être singulier ne peut se faire qu'en se distinguant d'autrui et aux yeux d'autrui ; s'il n'est donc, parmi les hommes, de liberté qu'en actes – une manière d'être qui est vue par autrui étant également une manière d'agir - ; si, l'action et la parole sont les actes par lesquels chaque homme révèle sa singularité ; si, révéler son identité singulière est sens de l'action dans la mesure où la signification résulte d'un compromis entre l'intention originare de l'agent et les circonstances qu'elle rencontre dans le réseau des relations humaines; si, un acte libre est un acte qui révèle l'identité singulière de l'agent ; alors, la liberté de l'acte n'est pas une fin mais un facteur de sens en ce qu'elle fait partie de ce qui fixe la signification de l'acte. En outre, l'interdépendance des éléments de sens fixés par la liberté des uns et des autres impliqués dans le processus déclenché par l'action agence et recompose sans cesse la manifestation de cette liberté dans la communauté humaine.

7.2. Parallèle Bergson-McTaggart : mise en relief d'aspects du temps bergsonien

Le parallèle entre les conceptions du temps de Henri Bergson et de McTaggart met en évidence à la fois des différences radicales et des similitudes. Le contraste met en lumière certains aspects saillants de la pensée du temps chez Henri Bergson.

7.2.1. Temps réel chez Bergson et temps irréel chez McTaggart

McTaggart a apporté l'argument philosophique le plus célèbre en faveur de l'irréalité du temps. Il écrit en 1908 :

« Le passé, le présent et le futur sont des caractéristiques incompatibles. Chaque évènement doit avoir l'une ou l'autre de ces caractéristiques, mais aucun évènement ne peut en avoir plus d'une [...] Mais chaque évènement possède chacune d'entre elles »¹⁷⁶.

Pour le philosophe anglais, la réalité est atemporelle et a pour nom éternité. Le temps implique le changement et, réciproquement, le changement ne peut s'entendre qu'en termes de devenir dans le temps. Ce devenir dans le temps se manifeste à travers l'attribution de propriétés temporelles aux évènements lorsqu'ils sont envisagés selon une modalité dynamique: un évènement qui est maintenant présent, était futur et sera passé. L'évènement ne change que sous cet aspect. Cette distinction est indissociable de la position du locuteur. Le temps n'est ainsi qu'une série de caractéristiques qui s'attachent aux apparitions des évènements et la réalité, indépendamment des perceptions que nous en avons, est atemporelle. Puisque cette distinction essentielle au temps n'est pas réelle, il s'ensuit que le temps est irréel.

Cette conclusion ontologique diffère radicalement de la conception de Henri Bergson pour qui la durée est réelle. Il n'y a pas d'état stable autrement qu'en apparence, comme il semble à chacun des deux voyageurs, dont l'exemple est donné par Bergson¹⁷⁷, placés dans deux trains évoluant à la même vitesse sur deux voies parallèles : l'immobilité respective qui leur apparaît est d'ailleurs la condition de leur interaction. Le mouvement qui se moule dans la durée est la réalité même. Ce temps perçu indivisible est le siège du moi fondamental. Autrement dit : le changement qualitatif qui s'inscrit dans la durée est indivisible :

« La conservation du passé dans le présent, écrit-il, n'est autre chose que l'indivisibilité du changement »¹⁷⁸.

Cette indivisibilité du changement, la conservation de l'expérience dans la durée d'une conscience, lui confère sa substantialité :

¹⁷⁶ BOURGEOIS-GIRONDE S., *McTaggart : temps, éternité, immortalité*

¹⁷⁷ BERGSON H., *La perception du changement*, p.21

¹⁷⁸ BERGSON H., *La perception du changement*, p.35

« Nulle part la *substantialité* du changement n'est aussi visible, aussi palpable que dans le domaine de la vie intérieure »¹⁷⁹.

Le temps est l'essence d'une conscience vivante. Il n'est pas d'éternité qui se conçoit chez Henri Bergson sauf une « éternité de vie »¹⁸⁰ comme principe transcendant de temporalité continue dont nous participons, temporalité dans laquelle nous vivons et nous mouvons. Cette « éternité de vie » est à l'exact opposé d'une « éternité d'immutabilité »¹⁸¹, atemporelle, qui est la seule réalité selon McTaggart. Pour Henri Bergson, le mouvement est la réalité même, ou pour le dire autrement, le temps réel est le substrat dans lequel l'action prend forme. Le temps qui dure est le fonds de la conscience dans lequel se mûrit la décision d'agir. Rien de tel chez McTaggart, logiquement : comment se mouvoir dans l'éternité immobile ? Comment action et liberté peuvent-ils y avoir un sens ? La pensée du temps de McTaggart conduit à la conception d'un état final, l'amour éternel, que nous ne pouvons apercevoir selon « l'oscillation de nos états de perceptions » qu'à travers le « voile des caractéristiques temporelles »¹⁸².

7.2.2. *Similitudes : séries temporelles A et B – temps hétérogène, espace homogène*

La pluralité des séries temporelles posée par McTaggart fait un certain écho à la distinction entre temps hétérogène et espace homogène faite par Henri Bergson. Décrivons-les pour aller plus avant. La structuration conceptuelle de McTaggart dispose en deux séries les manières dont nous envisageons le temps. En premier lieu, nous avons une vision dynamique du temps, nous le voyons passer : un événement est d'abord futur puis se rapproche jusqu'à devenir présent avant de s'éloigner dans un passé de plus en plus lointain. Cet axe temporel

¹⁷⁹ *Ibid*, p.27

¹⁸⁰ *Ibid*, p. 38

¹⁸¹ Commentaire de Arnaud Bouaniche in *La perception du changement*, note 127, p.55

¹⁸² BOURGEOIS-GIRONDE S., *McTaggart : temps, éternité, immortalité*, p.84

constitue ce qu'il appelle la série temporelle A. En second lieu, nous avons une conception statique du temps qui consiste à ordonner chronologiquement les évènements les uns par rapport aux autres. Les relations d'antériorité, de postériorité et de simultanéité que nous établissons ainsi sont permanentes. Cette série de positions de l'antérieur au postérieur est la série B.

La série A dynamique est essentielle à la conception du temps en tant qu'il implique le changement, car elle en rend compte. Sur la série des positions A, les évènements apparaissent mobiles. Ajoutons l'argument de Dummett¹⁸³: il ne peut y avoir de description de la réalité indépendante du point de vue du locuteur, c'est-à-dire ne spécifiant pas son moment d'occurrence. Cette description du point de vue du locuteur est partielle. Dans une description complète de la réalité, chaque évènement ne pourrait être à la fois passé, présent et futur, d'où il s'ensuit que le temps est irréel. Les évènements qui occupent des positions immuables sur cette série temporelle n'apparaissent donc qu'avec l'une ou l'autre de ces propriétés qu'à un locuteur que nous dirons « situé ».

Son point de vue « situé » est celui d'une personne insérée dans un système de relations de perceptions mutuelles. Dans la conception de McTaggart, les personnes, qui ont des états mentaux, sont les seules substances réelles en ce qu'elles participent d'un système atemporel de correspondance déterminante dans lequel sont possibles des descriptions suffisantes de l'ensemble de ses parties infiniment nombreuses. Le système de correspondance déterminante représente les personnes comme participant d'un état atemporel de relation mutuelle de perception. Dans un tel système, le contenu de chaque personne est le résultat réfléchi de ses propres relations avec les autres parties¹⁸⁴. Nos perceptions temporelles sont ainsi des perceptions fragmentaires et erronées. Ces perceptions

¹⁸³ BOURGEOIS-GIRONDE S., *McTaggart : temps, éternité, immortalité*, p.28-29

¹⁸⁴ *Ibid*, p.63-66

mutuelles s'ordonnent en autant de séries atemporelles dites C que de sujets. Cette série C apporte la permanence et fait apparaître la série B¹⁸⁵.

Les séries A et B sont toutes deux essentielles au temps mais les distinctions de la série A sont seules fondamentales car sans elles il n'y aurait pas de série B possible. La série atemporelle C est également fondamentale car elle fait percevoir la série B. Résumons-nous : seuls les événements sont des faits temporels. Les états mentaux des personnes participent d'un système de perception mutuelle atemporel. La série temporelle A rend compte du changement en tant qu'il est impliqué par un temps mobile. Elle offre à la perception du locuteur « situé » une histoire de l'évènement. La série B ordonne chronologiquement les événements les uns par rapports aux autres. Ces relations chronologiques sont définitives.

Cette imbrication des séries temporelles A et B – bien qu'elles soient irréelles - articule une continuité (mobile) de perception temporelle individuelle et l'ordonnement définitif des événements les uns par rapport aux autres révélé par le système perceptions mutuelles. Il nous semble que singularité et pluralité sont ainsi agencées comme les deux faces d'une même pièce. La pluralité ne semblant se concevoir qu'au prix d'une fixation des événements les uns par rapport aux autres. De même chez Henri Bergson, l'hétérogénéité pure qui est la durée dans laquelle le moi fondamental se meut, est articulée à l'homogénéité de l'espace dans laquelle chaque moi fondamental se projette et où l'action devient possible. Dans l'espace, les choses sont alors extérieures les unes aux autres, elles sont distinguées par leurs contours qui sont fixés¹⁸⁶. Cette fixité dans l'espace les immobilise les unes par rapport aux autres, comme les voyageurs des deux trains roulant à la même vitesse qui peuvent ainsi se saluer, ou encore comme nos

¹⁸⁵ *Ibid.*, MCTAGGART « L'irréalité du temps », p.101

¹⁸⁶ BEGSON H. *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.121-124

impressions qui sont solidifiées par le langage. S'il n'est pas le temps réel, l'espace-temps homogène n'en est pas moins nécessaire à l'action dans la conception bergsonienne. Et l'action et la perception des phénomènes dans l'espace sont nécessaires à la constitution de l'expérience qui, conservée dans la durée de la conscience, en constitue avec elle le fond(s). La complémentarité de l'hétérogénéité du temps réel et de l'homogénéité de l'espace abstrait se réfléchit, pourrait-on dire, dans les deux aspects du moi¹⁸⁷ - moi qui est à la fois produit dans le temps-qualité et projeté dans le temps-quantité, selon les mots de Bergson. Cette comparaison que nous arrêterons-là vise simplement à mettre en évidence cette complémentarité.

7.3. Représentation du temps et du choix selon Bergson

7.3.1. Représentation spatiale des choix : la critique bergsonienne

La spatialisation du temps fige la durée dans l'espace. Or puisque l'acte libre trouve sa source dans la durée, les conséquences métaphysiques de la spatialisation du temps sont tirées par Bergson :

« Nous ne pouvons convertir en espace le temps déjà écoulé sans traiter de même le Temps tout entier : l'acte par lequel nous introduisons le passé et le présent dans l'espace y étale, sans nous consulter, l'avenir. Cet avenir nous reste sans doute masqué par un écran ; mais nous l'avons maintenant là, tout fait, donné avec le reste »¹⁸⁸.

Dans *l'Essai sur les données immédiates de la conscience*, Henri Bergson se livre à une critique du symbolisme des arbres de décisions. La représentation spatialisée du choix sous forme d'arbres de décisions est « une projection arbitraire de la durée dans l'espace et ne peut contribuer à éclaircir la question du libre arbitre »¹⁸⁹, écrit Emmanuel Picavet dans une analyse de la critique bergsonienne. Le symbolisme de l'arbre de décision « assimile les choix à un

¹⁸⁷ *Ibid*, p.145-153

¹⁸⁸ BERGSON H., « De la nature du temps » in *Durée et simultanéité*, p.61

¹⁸⁹ PICAUVET E., « Action et expérience possible » in *Choix rationnel et vie publique*, p.39

parcours réglé à travers une succession hiérarchisée d'embranchements »¹⁹⁰. Or, pour Henri Bergson dont l'argumentation repose sur la durée, la décision n'est l'acte que d'un instant et résulte d'un cheminement progressif dans « le temps qui n'est pas une ligne sur laquelle on repasse »¹⁹¹. Il renvoie dos à dos adversaires et partisans du libre-arbitre qui partagent cette conception spatialisée de la décision. Son analyse serrée, comme le résume Emmanuel Picavet, ramène leurs positions respectives à deux truismes : « l'acte, avant d'être accompli ne l'était pas encore » et « l'acte, une fois accompli, est accompli ». Les uns et les autres se placent toujours en « bout de course », après l'action, du simple fait que son juxtaposés sur le papier les termes du choix : « cette figure ne représente pas l'action s'accomplissant, écrit-il, mais l'action accomplie »¹⁹². Le schématisme des arbres de décision ne rend pas compte de l'expérience de la liberté dans l'activité continue du moi immergé dans la durée.

7.3.2. *La décision libre chez Bergson résulte d'un progrès dynamique*

Henri Bergson établit un rapport entre l'action et la décision :

« C'est de l'âme entière que la décision libre émane ; l'acte sera d'autant plus libre que la série dynamique à laquelle il se rattache tendra d'avantage à s'identifier avec le moi fondamental »¹⁹³.

La décision n'est donc pas une hésitation devant deux possibilités mais un progrès dynamique où le moi est dans un continuel devenir. La durée correspond chez Bergson à un processus de maturation duquel la décision libre se détache comme un « fruit trop mûr ». Christophe Bouton écrit ceci :

« La durée est une « perpétuelle efflorescence de nouveauté »¹⁹⁴.

Puis il commente :

¹⁹⁰ *Ibid*, p.38

¹⁹¹ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.185

¹⁹² *Ibid*, p.184

¹⁹³ *Ibid*, p.175

¹⁹⁴ BERGSON H., *La pensée et le mouvant*, cité par BOUTON C., *Temps et liberté*

« Mais l'efflorescence n'est pas une arborescence. L'arborescence des possibles suppose en effet des ramifications, des bifurcations entre des possibles, ce qui n'a pas de sens dans la pensée bergsonienne. L'efflorescence est le jeu de forces multiples, des sentiments divers qui composent alternativement la durée, de telle sorte qu'une seule tendance finit par venir au jour, à l'image de la décision qui tombe comme un fruit mûr »¹⁹⁵.

On ne peut que vivre la durée, et on ne peut donc prévoir la décision qui est toujours un évènement unique : Bref, selon Henri Bergson :

« Dans la région des faits psychologiques profonds, il n'y a pas de différence sensible entre prévoir, voir et agir »¹⁹⁶.

L'avenir des êtres conscients est imprévisible, il crée dans le monde une zone irréductible d'indétermination.

Mais la liberté, ainsi conçue, serait réduite pas à une spontanéité aveugle si l'on ne considérait pas le rôle la mémoire chez Henri Bergson. Suivons Christophe Bouton¹⁹⁷ : l'extériorisation du moi fondamental et le problème qu'elle pose de la médiation entre la durée pure et le temps spatialisé de l'agir est résolu par une théorie pragmatique de la mémoire. Dans *Matière et mémoire*, nous dit Christophe Bouton, Henri Bergson distingue au sein de la conscience une infinité de niveaux possibles, qui s'étagent entre le plan du rêve et de la mémoire, tourné vers le passé du moi profond, et le plan de l'action centré sur le présent, en contact avec le monde :

« La conscience, écrit-il, est ainsi pensée selon l'image du cône inversé, dont la base représente la totalité des souvenirs accumulés dans la mémoire pure, et le sommet la pointe sans cesse en progrès du présent sensori-moteur de la durée, chargé du passé et orienté vers l'avenir en vertu de « la loi fondamentale de la vie, qui est une loi d'action »¹⁹⁸.

C'est la mémoire qui assure le lien entre le plan du rêve et le plan de l'action, en insérant la durée intérieure de l'individu dans le temps homogène du monde extérieur. Le passé qui est présent dans toutes les décisions de l'individu

¹⁹⁵ BOUTON C., *Temps et liberté*, p.228

¹⁹⁶ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.197

¹⁹⁷ BOUTON C., *Temps et liberté*, p.230-234

¹⁹⁸ BOUTON C., *Temps et liberté*, p.230

constitue le lien entre le moi profond et le moi agissant. La conservation du passé dans le présent est précisément l'indivisibilité du changement, c'est-à-dire de la durée qui résout ainsi le paradoxe de l'accumulation du passé et de la création d'avenir :

« Le présent pur [est] l'insaisissable progrès du passé rongé l'avenir »¹⁹⁹.

7.3.3. *Limites de la critique bergsonienne*

La thèse de Henri Bergson, selon laquelle le schéma spatial ne recouvre aucune réalité, correspond aux choix d'un seul individu. Il demeure toutefois possible, selon Emmanuel Picavet, d'interpréter les choix possibles spatialisés comme des anticipations :

« Il reste cependant possible d'interpréter les directions OX et OY comme des anticipations, par lesquelles la conscience se représente deux façons de donner carrière à ses aspirations, sans toutefois les expérimenter à proprement parler. C'est au demeurant l'interprétation qui prévaut dans les théories de la décision. Le temps, comme substrat de l'action, fait corps avec l'incertitude. [...] Tracer OX, nous dit Bergson, c'est supposer que X a déjà été choisi. Il serait plus exact, peut-être, de postuler que X, du simple fait qu'on l'évoque, est toujours plus ou moins connu, autrement dit, que la conscience se le représente d'une certaine manière, avec un certain degré d'imprécision »²⁰⁰.

Par ailleurs, la thèse de Henri Bergson est problématique pour les décisions collectives. La représentation spatialisée des choix est langage qui est nécessaire à l'action avec autrui. Le langage, explique Emmanuel Picavet, permet de projeter des anticipations comme des objets dans l'espace et de les offrir au débat et au choix collectif :

« Il ne faut pas chercher dans l'analyse abstraite de la décision une description de l'expérience vécue mais plutôt la constitution des conditions d'une cohérence pratique des délibérations courantes »²⁰¹.

¹⁹⁹ Henri Bergson cité par Christophe Bouton

²⁰⁰ PICAUVET E., « Action et expérience possible » in *Choix rationnel et vie publique*, p.49-50

²⁰¹ *Ibid*, p.50-51

8. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LE MONDE EN MOUVEMENT

8.1. Changement permanent dans le monde

8.1.1. Complexité et mouvement du monde

La complexité se manifeste le plus souvent sous la forme de l'incertain, de l'instable, d'interactions multiples, de contradictions, de changements rapides qui peuvent être radicaux, de l'incontrôlable en somme. Quand on dit d'une situation qu'elle est complexe, on veut d'abord signifier qu'elle nous échappe, qu'elle comporte une part irréductible d'inaccessible à notre entendement. Pour le dire comme Edgar Morin,

« La complexité a dans un sens toujours affaire avec le hasard. [...] Mais, ajoute-t-il, la complexité ne se réduit pas à l'incertitude, c'est l'incertitude au sein de systèmes richement organisés »²⁰².

Le monde dans lequel nous évoluons est complexe. Les crises parcourent le monde : crise financière, économique, sociale, identitaire, sanitaire, écologique, etc. La liste est si longue qu'on ne parle plus « des crises » mais de « La crise ». La crise, état typique de la modernité. Elle s'inscrit dans une temporalité propre, au moment critique d'une rupture radicale avec le passé et d'une ouverture vers un futur imprévisible. En même temps, découvertes scientifiques et innovations technologiques viennent sans cesse élargir l'horizon des possibles. La rapidité des transports, les capacités offertes par les technologies de l'information et de la communication, les progrès techniques et scientifiques dans les domaines de la santé, de la conquête de l'espace, etc... ont changé profondément le monde : globalisation, mobilité et interdépendance le caractérisent.

Dans cette complexité, nous avons cette impression étrange : tout semble changer en permanence sans que l'on n'arrive pourtant à voir d'où viendra le

²⁰² MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*, p.49

changement véritable. C'est que du changement nous sommes passés au mouvement. Le changement consiste à passer d'un état stable à un autre état stable. Or dans le changement permanent, l'émergence d'un nouvel état stable résiste de plus en plus à la description. Le sociologue Norbert Alter a bien décrit ce phénomène qu'il observe au niveau des organisations²⁰³. Ce que l'on ne peut plus dépeindre que comme un flux incessant de changements, n'est autre chose que le mouvement - état de mobilité qui dure - d'un monde en perpétuel devenir.

8.1.2. Intérêt de la conception bergsonienne dans le monde en mouvement...

La conception bergsonienne de la décision comme progrès dynamique repose sur la durée et le mouvement indivisible. Or, le mouvement et l'incertitude qui sont inhérents à la complexité, semblent faire partie du monde. C'est pourquoi la décision du moi comme progrès dynamique dans la pensée de Bergson interpelle. Allons même au-delà de la décision individuelle : Peut-on concevoir autrement ce qu'est une capacité d'adaptation continue dans un processus de décision complexe qui comporte une part irréductible d'imprévisibilité, fût-il collectif ? Dans des situations complexes, évolutives par nature, nous acquérons de l'information au fur et à mesure de l'écoulement du temps. Dans ces conditions, la contiguïté du processus de délibération et de la mise en œuvre du plan d'action est un comportement rationnel.

8.1.3. ... mais la durée concilie mémoire et création d'avenir : qu'en est-il dans le monde ?

La difficulté est de concilier mouvement - c'est-à-dire indivisibilité du changement - et processus de décision collective : concevoir un mouvement qui soit un changement collectif dans la continuité. La conservation du passé dans le

²⁰³ ALTER N., *L'innovation ordinaire*, Chapitre 5 "L'organisation en mouvement", p.119-129

présent est précisément l'indivisibilité du changement. Mais ceci est le propre de la durée hétérogène qui est, par nature, hors de l'espace homogène dans lequel le monde commun prend forme et où la vie collective se déroule. Qu'en est-il du passé collectif ? Quelle est la nature de la mémoire collective ? Comment la survivance du passé dans le présent se conçoit-elle dans la vie sociale ? Quel rapport la société moderne entretient-elle avec le passé qu'elle laisse derrière elle, le long du processus, au fur et à mesure de son devenir historique ? La survivance du passé dans le présent de la société est-elle autre chose que la tradition ? Hannah Arendt écrit :

« Sans tradition il semble qu'aucune continuité dans le temps ne soit assignée et qu'il n'y ait, par conséquent, humainement parlant, ni passé ni futur, mais devenir éternel du monde ». ²⁰⁴

Voici une question qui mériterait un approfondissement : quel rapport la société moderne entretient-elle avec la tradition ?

8.2. Ethique et représentation des futurs possibles

Notre responsabilité vis-à-vis des générations futures nous ne pouvons l'exercer qu'à condition d'accroître notre capacité à évaluer les conséquences de nos actes « que nous laissons involontairement se répercuter au loin » ²⁰⁵. Jonas a posé les fondements ontologiques d'une éthique du futur. Il envisage deux tâches préliminaires : d'une part maximaliser la connaissance des conséquences de notre agir ; et d'autre part élaborer une connaissance de ce qu'il faut admettre ou éviter, c'est-à-dire une connaissance du bien, de ce que l'homme doit être. Nous ne reviendrons pas ici sur le second point, mais sur le premier. Il écrit :

« L'impératif d'une information maximale doit être soutenu par la scientificité de la déduction et la vivacité de l'imagination pour que la chose vue à distance exerce sa force sur notre comportement. Nous devons soumettre à la critique les objectifs proches à partir des effets lointains. » ²⁰⁶

²⁰⁴ ARENDT H., *La crise de la culture*, « Préface », p.14

²⁰⁵ JONAS H., *Pour une éthique du futur*

²⁰⁶ *Ibid*, p.87

Que l'on partage ou non son heuristique de la peur pour inciter à la prise en compte responsable des risques, le problème est de se représenter un futur pour une part imprévisible. Face à l'inattendu, qui peut conduire à des catastrophes majeures, les routines ne sont pas adaptées, c'est une évidence. Il ne s'agit pas tant de faire des prévisions que de baliser des chemins praticables pour l'avenir sans en exclure des scénarios catastrophistes²⁰⁷. En particulier, il faut anticiper la manière dont on va intégrer l'information nouvelle acquise en cours de route.

Cette intégration continuelle d'informations nouvelles correspond à la dynamique bergsonienne de la durée, certes individuelle : dans les régions profondes du moi, « il n'y a pas de différence sensible entre voir, prévoir et agir »²⁰⁸. Il reste possible de concevoir, comme l'a fait remarquer Emmanuel Picavet, des anticipations de la conscience qui sont des représentations d'un avenir toujours « plus ou moins connu ». Et il y a une corrélation entre la portée temporelle de l'anticipation et son degré d'imprévisibilité : c'est-à-dire que plus elle est éloignée dans le temps, plus grande est la part d'incertitude qui lui est liée. En réalité, dans notre expérience intérieure du temps, tout se passe comme si nous étions coutumiers de cette inévitable marge d'incomplétude.

Un autre aspect de la critique de Bergson est à retenir, comme Emmanuel Picavet le mentionne : sa critique de la cristallisation des différentes tendances représentées sur le schéma de l'arbre de décision, parce - qu'elle induit l'idée de la « possibilité de revenir sur ses pas », pour citer Henri Bergson, se fonde précisément sur sa conception de la durée qui est écoulement irréversible du temps. Irréversibilité donc : après l'incomplétude de l'information sur ce que sera réellement l'avenir, voici un second trait de notre expérience du temps, donc de notre rapport à l'avenir. Ces traits caractérisent la situation dans laquelle la

²⁰⁷ Séminaire d'éthique appliquée de E. PICALET, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 15 octobre 2014

²⁰⁸ BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p.197

civilisation technologique se trouve aujourd'hui. Comme le souligne Hans Jonas, notre puissance d'agir qui a des conséquences qui se portent loin devant et menacent de « non-liberté » les générations futures, nous oblige. Car l'avenir n'est pas seulement indéterminé - ce ne serait à la limite qu'un vaste champ ouvert à l'expression libre. Il est aussi déjà chargé de conséquences dont certaines nous sont inconnues :

« Notre action d'aujourd'hui, sous le signe d'une globalisation de la technique, est devenue si grosse d'avenir, au sens menaçant du terme, que la responsabilité morale impose de prendre en considération, au fil de nos décisions quotidiennes, le bien de ceux qui seront ultérieurement affectés par elles sans avoir été consultés »²⁰⁹.

Le rapport au temps de la société moderne est en question : le rapport à l'avenir vers lequel s'orienter, le rapport au présent comme temps de l'agir, et par conséquent, le rapport au passé comme source de connaissance de l'homme (si l'on suit la ligne bergsonienne).

8.3. Maîtrise des risques et délibération : progrès dynamique

8.3.1. Raison de la délibération collective

L'agir technologique expose l'humanité à des risques de dommages irréversibles et imprévisibles. La pensée de Jonas invite à une prise de conscience: le principe de précaution apparaît comme un principe éthique incontournable. Sur le plan pratique, ce principe général doit aider à structurer l'action et la délibération dans la vie publique. Citons Caroline Guibet-Lafaye et Emmanuel Picavet :

«Le principe de précaution engage profondément l'action collective, non pas seulement parce qu'il concerne la société, mais aussi parce qu'il enveloppe le concours de différentes instances de décision, éventuellement peu ou mal reliées entre elles, alors même que les enjeux sont communs »²¹⁰.

²⁰⁹ JONAS H., *Pour une éthique du futur*, p.69

²¹⁰ PICAUVET E., GUIBET-LAFAYE C., « La précaution, l'éthique et la structure de l'action », *Revue de métaphysique et de morale*, 2012/4 n°76, p.593-609,

Le principe de précaution est une exigence éthique qui « engage les rapports entre la connaissance, les risques et l'action »²¹¹. Or c'est justement la visée de la rationalité délibérative et pratique. Celle-ci doit conduire à organiser la rencontre et le débat entre parties qui ne sont pas toujours reliées et qui pourtant, ensemble, portent l'intérêt général et la capacité de discernement qu'il requiert. Intérêts économiques, politiques et citoyens, à toutes les échelles qu'elles soient locales, nationales, voire internationales, citoyens d'horizons divers, profanes et experts, tous sont porteurs d'autant de points de vue et d'avis qu'il convient de susciter et de prendre en compte. Car il faut élargir la perspective pour représenter des situations complexes et fonder des décisions argumentées et responsables.

La pluralité des points de vue et des jugements est un gage d'ouverture large à l'information. La place de l'expertise s'en trouve modifiée. Non pas que l'information scientifique et technique soit à exclure, au contraire, mais une place certaine doit être laissée aux jugements de tous ceux qui sont concernés aussi profanes soient-ils, et cela pour deux raisons au-moins : non seulement ils sont eux-mêmes source d'informations et donc de connaissance, mais encore leur prise en compte est une condition de la capacité réflexive de l'instance de décision. Or, « faire la preuve de cette capacité, c'est en quelque sorte démontrer un souci de précaution réel à l'échelon procédural »²¹². Une gouvernance réflexive, c'est-à-dire capable d'un retour critique sur elle-même, implique donc une participation qui fasse partie intégrante du processus de décision.

Outre le fait que les avis de spécialistes et de non-spécialistes, également exposés aux risques engendrés particulièrement par la science et la technique, sont aussi légitimes les uns que les autres, ensemble ils favorisent une plus grande pertinence. Il n'y a en effet pas de connaissance appropriée en la matière qui

²¹¹ *Ibid*

²¹² *Ibid*

puisse être ramenée (disons même réduite) au savoir de quelques spécialistes aussi utile soit-il dans la délibération. Il s'agit en effet d'évaluer des situations qui sont toujours particulières et contextuelles. Il faut donc souligner l'importance d'une parole qui ne soit pas confisquée par les spécialistes :

« Donner la parole à tout un chacun, revient à permettre à des informations potentiellement précieuses de trouver leur chemin dans l'argumentation et finalement dans la délibération publique, sans être refoulées à cause des centres d'intérêt et du langage propres à des spécialistes. »²¹³

Le pluralisme des points de vue, la tempérance des jugements qui doit en résulter, l'ouverture à une information plus large et continue, tout ceci concourt à l'identification des risques.

8.3.2. *Maîtrise des risques et principe de précaution*

Un danger est une menace identifiée et avérée comme résultant d'un scénario engagé et qui compromet la sûreté ou l'existence d'une chose ou d'une personne. Un danger doit être évité. Un risque est une menace susceptible de porter préjudice en cas de survenance d'un scénario, c'est-à-dire de circonstances déclenchant son occurrence. La maîtrise des risques suppose leur identification, leur évaluation et la mise en œuvre des mesures adéquates pour les éviter. Car maîtriser n'est pas gérer et en matière de risques engageant de manière irréversible la vie humaine et son avenir, il ne fait aucun doute sur le plan éthique que les risques potentiels ou avérés doivent être écartés. Prudence et sagacité doivent, dans ce domaine, être maîtresses de l'action collective et justifient la délibération publique.

L'évaluation traditionnelle d'un risque consiste à rapporter le dommage potentiel à la probabilité de survenance des circonstances de son déclenchement. Ceci est une première difficulté car l'approche probabiliste s'appuie

²¹³ PICAUVET E., LAFAYE-GUIBET C., « La précaution, l'éthique et la structure de l'action », *Revue de métaphysique et de morale*, 2012

nécessairement sur les données de l'expérience. Or, comment les données du passé pourraient-elles permettre de prévoir l'inédit ? Face à l'inédit et l'incertain, l'absence de tradition intellectuelle²¹⁴ autre que la tradition économique de mesure du risque pose des problèmes institutionnels de qualification et de mesure de ce nouveau type de risques. Outre la probabilité d'occurrence effective du risque, l'évaluation du dommage, traditionnellement « moyennisante » avec des approches quantitatives de type coût/bénéfice, est elle-même une difficulté : pour fonder une décision responsable qui engage l'humanité et ses conditions de vie futures, avantages et désavantages ne se pondèrent pas car ces derniers sont éminemment qualitatifs et donc incommensurables.

Le principe éthique de précaution est ainsi formulé par l'ONU en 1992 dans la déclaration de Rio :

« Pour protéger l'environnement des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »²¹⁵.

Le principe de précaution est un principe général qui se prête à de grandes marges interprétatives. En France, la formulation de la loi Barnier en 1995 est exemplaire d'une variation dans le sens d'une tentative de précision et montre la difficulté de l'exercice :

« L'absence de certitude compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût [des mesures de préventions] économiquement acceptable ».

La notion d'effectivité dans la proportion introduite ici paraît raisonnable : le principe de précaution ne doit pas être mobilisé idéologiquement mais d'une façon proportionnée à la nature des risques en question. En revanche, la notion de

²¹⁴ Séminaire Ethique appliquée de Emmanuel PICAUVET, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 11/03/2015

²¹⁵ Principe 15 de la Déclaration de Rio de Juin 1992

l'acceptabilité économique du coût des mesures de prévention introduit une évaluation quantitative qu'il est difficile de rapporter à la nature qualitative et irréversible des dommages potentiels²¹⁶. Dans ces conditions de connaissance limitée, la prudence face à l'incertitude qui caractérise les situations complexes répond au souci de précaution. Ceci n'est pas sans rappeler ce que Jonas écrivait en 1979 à propos de l'utilisation de l'énergie nucléaire :

« Une nouvelle science est requise pour tout ceci, qui aurait affaire à la complexité énorme des interdépendances. En attendant que des certitudes résultant des projections soient disponibles ici – en particulier compte tenu de l'irréversibilité de certains des processus déclenchés – la *prudence* est la meilleure part du courage et elle est en tout cas un impératif de responsabilité»²¹⁷.

Il se pourrait bien que l'incertitude fasse partie de notre destin, ajoute-t-il.

A bien y réfléchir, l'incertitude nous est-elle si étrangère ? Notre expérience du temps réel, saisie par Henri Bergson, n'est-elle pas source d'enseignements ?

8.3.3. *Facteur temps et progrès dynamique*

Parce-que nous sommes des agents rationnels et devons coordonner nos propres activités entre elles et avec celles des autres, nous planifions. Particulièrement dans des situations complexes, évolutives par nature, nous acquérons de l'information progressivement. Les processus de décision et de planification qui en résultent s'étagent dans le temps et doivent répondre continuellement à la double exigence rationnelle de cohérence entre les différences étapes des plans d'actions et de compatibilité entre la fin et les moyens, double exigence qui est mise en tension avec l'acquisition graduelle d'information. Cette tension se loge au cœur de la délibération rationnelle. Le «triple souci d'adaptabilité dans la mise en œuvre, de réceptivité à l'information et

²¹⁶ Séminaire Ethique appliquée de E.PICAVET, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 11 mars 2015

²¹⁷ JONAS H., *Le principe responsabilité*, p. 359-360

d'ouverture à la critique»²¹⁸ tout au long du processus de décision milite en faveur d'une flexibilité de l'action collective et donne une prime à la réversibilité des décisions. Il implique la contiguïté du processus de délibération et de la mise en œuvre du plan d'action. Ceci est le propre de la dynamique d'un processus de décision complexe et s'apparente à une vision de la réalité plus organiste que mécaniste. A cet égard, le principal enseignement tiré d'une construction expérimentale relatée par Carbone et Hey²¹⁹ confirme cette approche : les sujets mis en situation de s'engager dans un processus de décision complexe avec un certain niveau de risque et une part irréductible d'incertitude, renoncent (pourvu qu'ils l'aient d'ailleurs envisagé) à anticiper les décisions des étapes ultérieures à leur avancement. Au plan collectif, ce type de procédure se déroule en général sur un temps long au fur et à mesure que le projet se précise. Elle inscrit dans la durée la délibération - certes avec une irréversibilité progressive difficile à limiter encore - qui est alors de nature à favoriser l'émergence continue d'information et une adaptation progressive de l'action.

La rationalité délibérative apparaît comme le moyen d'organiser l'action collective d'une manière qui réponde au principe de précaution auquel l'éthique de l'avenir et la responsabilité doivent nous résoudre. La part irréductible d'imprévisibilité des conséquences de nos capacités techniques et scientifiques nous imposent cette sagesse pratique. La capacité de dialogue, l'ouverture aux jugements de tous, et non seulement à ceux des experts scientifiques et techniques, est de nature à favoriser réflexion et réflexivité. Même si bien sûr, faut-il y insister, les apports de la recherche scientifique sont essentiels et une plus grande proximité de la recherche et de la décision est un moyen de renforcer

²¹⁸ PICAUVET E., LAFAYE-GUIBET C., « La précaution, l'éthique et la structure de l'action », *Revue de métaphysique et de morale*, 2012

²¹⁹ CARBONE E., HEY J., "A test of the principle of optimality" in *Theory and decision*, 2001

l'efficacité de processus de décision dynamiques. La capacité que nous devons avoir d'appréhender les situations réelles et les risques potentiels qui menacent les conditions de vie des générations à venir, ne peut, de plus, se réduire à une rationalité scientifique, à un calcul. Il y a aussi dans le principe de la délibération collective quelque chose de raisonnable, c'est-à-dire de plus juste, de plus sage, de plus prudent, de plus sensible, de plus perméable au réel, qui doit pouvoir émerger pour orienter l'action d'une manière qui soit éthiquement responsable. Cette délibération collective doit aussi être, nous l'avons dit, continue. Ainsi, le raisonnement délibératif est un cheminement, progressif. Quoi d'autre en somme qu'une recherche délibérative qui permet d'adapter l'action collective en toutes circonstances ? L'agent rationnel ne se comporte pas autrement.

9. INTENTION ET PROMESSE

9.1. Intention de faire la chose promise et engagement dans l'action

9.1.1. Intentions, plans et raisonnement pratique continu

Promettre c'est témoigner d'une intention. Il est raisonnable de présumer que le promettant a l'intention de faire la chose promise, puisque la promesse l'oblige. Mais avoir l'intention d'agir et agir intentionnellement sont deux choses distinctes - un état mental et une action - dans le séquençage du processus en devenir de l'action intentionnelle. Ce séquençage résulte du raisonnement pratique continu auquel se livrent les agents à rationalité limitée que nous sommes. Pour Michael Bratman²²⁰, concevoir les intentions nécessite de comprendre leurs liens avec l'activité de planification qui nous caractérise. Les intentions sont, nous dit-il, les pierres angulaires des plans que nous formons en tant qu'agents planificateurs. Suivons-le.

²²⁰ BRATMAN M., *Intention, Plan and Practical reason*

La théorie de l'intention de Michael Bratman traite à la fois de l'intention d'agir et de l'action intentionnelle. Selon lui, l'existence de l'intention d'agir maintenant, qui est une intention orientée-vers-le-présent²²¹, est douteuse puisque si nous sommes en train de faire ce que nous avons l'intention de faire, nous n'en avons plus l'intention. L'intention d'agir est donc une intention présente d'agir dans le futur, c'est-à-dire une intention orientée-vers-le-futur²²². Or, explique-t-il, avoir l'intention d'agir dans le futur, c'est être engagé à l'action dans le présent à travers les plans que nous formons et qui visent à étendre la délibération présente vers le futur. Nous étendons la délibération à travers le temps car nous nous inscrivons dans une continuité temporelle. Les actions intentionnelles peuvent être relatives à l'exécution de plans antérieurs. Mais les plans ne sont pas seulement exécutés. Ils sont également formés, conservés, combinés, contraints par d'autres plans et intentions, complétés, modifiés, reconsidérés, et ainsi de suite. Ainsi, si nous formons des intentions pour le futur, c'est parce-que nous planifions. Si nous faisons des plans, c'est parce qu'ils jouent un rôle dans la coordination et le raisonnement pratique continu. Les intentions sont les composants élémentaires de ces plans et les plans sont des intentions formulées en toutes lettres. Elles jouent un rôle complexe dans de plus larges plans de coordination. Les plans, toujours partiels, sont enchâssés les uns dans les autres. Cette conception de l'intention rend justice au planificateur qu'est l'agent rationnel.

Les intentions, comme les plans partiels, sont intégrées dans un tissu de règles et de normes. Celles-ci concernent en particulier le raisonnement destiné à ajuster et compléter les plans antérieurs. En tant que telles, les intentions jouent un rôle important de contribution au raisonnement qui vise à compléter ou modifier ces plans, ainsi que dans la motivation de l'action le moment venu. Le

²²¹ Notre traduction de l'anglais « present-oriented intention »

²²² Notre traduction de l'anglais « future-oriented intention »

fonctionnement normal de ces intentions et plans partiels implique des aspects du raisonnement rationnel qui vont au-delà du calcul à proprement parler, en particulier les habitudes sous-jacentes de rétention et de reconsidération (c'est-à-dire de révision) des plans antérieurs. Une intention présente d'agir dans le futur façonne l'action future par ces processus caractéristiques.

9.1.2. Engagement dans l'action

Ce modèle du rôle des intentions rend compte des aspects descriptif et normatif de l'engagement. Sur le plan descriptif, les intentions jouent un rôle de liaison – via les plans partiels – entre la délibération présente et la conduite future. Cette liaison se manifeste dans deux dimensions de l'engagement : la volition et le raisonnement. L'intention orientée-vers-le-futur implique un engagement volitif du fait de sa relation à l'intention orientée-vers-le-présent qui joue un rôle de contrôle de l'action : si mon intention orientée-vers-le futur survit jusqu'au moment d'agir, que ce moment est venu et que rien n'interfère, alors elle contrôlera mon action. La dimension de l'engagement qui est centrée sur le raisonnement²²³ se constitue à travers les rôles joués par l'intention orientée-vers-le-futur entre sa formation initiale et son exécution. Ces rôles sont d'une part, les effets de sa persistance caractéristique, et d'autre part sa fonction de guidage dans le raisonnement pratique continu.

Les aspects normatifs de l'engagement résident dans les normes de rationalité associées à ces différents rôles. En premier lieu, les normes internes au raisonnement pratique propre de l'agent qui sont liées au rôle des intentions antérieures dans le guidage du raisonnement pratique continu répondent à deux principales exigences : l'exigence de cohérence entre la fin et les moyens , c'est-à-dire que les plans doivent être complétés de manière appropriée au fur et à fur du

²²³ Notre traduction de « reasoning-centered dimension »

temps ; et l'exigence de consistance forte, c'est-à-dire de cohérence et de stabilité, avec d'autres intentions, activités et croyances. Ces exigences contraignent la prise en compte de nouvelles intentions et restreignent le périmètre de délibération à un éventail limité d'options. Elles permettent ainsi de focaliser la délibération et de la rendre accessible aux agents à rationalité limitée que nous sommes. C'est ainsi que les intentions antérieures jouent un rôle dans la continuation du raisonnement pratique. Ces intentions antérieures constituent un arrière-plan historique sur lequel se greffe la prise en compte des désirs et croyances qui sont des raisons d'agir. En tant que raisons d'agir également, les intentions ne sont toutefois pas en concurrence avec les raisons d'agir que sont les désirs et les croyances mais structurent le processus de leur évaluation. Cette architecture à double niveau du raisonnement pratique – les intentions antérieures qui structurent la délibération ; les désirs et les croyances évalués parmi les options admissibles et appropriées - répond à une logique pragmatique, logique qui tient à sa contribution de long cours à l'obtention de ce que nous voulons rationnellement.

En second lieu, les normes d'évaluation externe de la rationalité de l'agent qui s'articulent en un complexe parmi lesquelles figurent les habitudes, compétences ou dispositions de l'agent à la révision de ses plans ; et une série de principes historiques de la délibération. S'agissant d'abord de l'évaluation de la rationalité de l'agent dans ses dispositions à réviser une intention antérieure – de façon non pas délibérée mais basée, précisément, sur ses habitudes, compétences, dispositions sous-jacentes -, la norme d'évaluation se porte sur deux niveaux²²⁴. A un premier niveau, compte tenu du rôle important des plans dans l'extension de l'influence de la délibération présente jusqu'à l'action future, il est raisonnable de

²²⁴ Il s'agit de la norme que Michael Bratman désigne ainsi en anglais : « the two-tier approach to the assessment of rationality of the agent for her non reflective (non) reconsideration of a prior intention »

présumer une tendance à ne pas réviser un plan antérieur. La pression sociale va en outre dans ce sens : la stabilité de mes plans est une des choses qui fait de moi un partenaire fiable pour la coordination interpersonnelle. Mais à côté de cette présomption en faveur de la stabilité des plans, et c'est le second niveau, il faut ajouter une présomption en faveur de la reconsidération occasionnelle en fonction d'enjeux suffisamment importants et du caractère approprié de l'opportunité. Des habitudes raisonnables de (non)reconsidération des intentions et des plans devraient comporter ces deux niveaux de présomptions. Ensuite, les trois principes historiques de la rationalité d'un agent couvrent les intentions délibérées (intentions délibérées au moment présent de l'action), non-délibérées (intentions délibérées précédemment et retenues sans reconsidération) et basées sur des politiques générales (une politique générale d'agir d'une certaine manière dans certaines circonstances).

Mettant au jour le rôle des intentions dans la planification, Michael Bratman montre que les intentions impliquent l'agent rationnel dans l'action. Ainsi, l'intention de l'agent n'est pas simplement une croyance ou un désir, mais un appel à l'action, tout comme la promesse. La promesse témoigne d'une intention avons-nous dit, et plus encore, elle annonce une action que l'intention rend possible. Tout comme la promesse, l'intention ouvre un intervalle dans le temps et rend possible un accomplissement. Seulement possible car, jusqu'au moment décisif de l'action, l'intention demeure révocable – sa révocabilité étant un attribut qui paraît nécessaire au raisonnement pratique continu. L'intention est révocable et la promesse peut ne pas être tenue. Mais, à la différence de l'intention, le promettant s'est désigné responsable par la promesse pour obtenir la confiance d'autrui. Il y a dans la promesse, en tant que telle, un enjeu relationnel intentionnel

9.2. Intention relationnelle de la promesse et engagement d'autrui

9.2.1. La promesse comme action intentionnelle vise la relation avec autrui

Le promettant déclare au destinataire son intention de faire la chose promise. La bonne foi est présumée par celui qui l'accepte. Et même de mauvaise foi, le promettant se désignant lui-même responsable s'oblige, et ce avec d'autant plus de force que la promesse est faite publiquement. La promesse, par l'obligation qu'elle entraîne, nous lie. Comme échange de dons, elle implique la réciprocité et entraîne une obligation mutuelle qui construit la relation.

Action politique par excellence, la promesse est une action intentionnelle qui vise l'instauration d'une relation. Une analyse de la relation de dons par Marcel Hénaff²²⁵ nous permet d'étayer cette affirmation. S'appuyant sur la triade Peircienne, celui-ci montre que la relation de don est intentionnelle : la triade « A donne un livre B à C » exprime un fait intentionnel entre les personnes dont la décomposition en unités (A donne un livre B et C prend un livre B) ne rend pas compte. Marcel Hénaff cite Charles Sanders Peirce :

« Qu'est-ce en effet que donner ? Cela ne consiste pas dans le fait que A se décharge de B et qu'ensuite C prenne B [...] Donner consiste en ceci que A fait de C le possesseur de B selon la *Loi*. Avant qu'il puisse être question d'un don quel qu'il soit, il faut qu'il y ait d'une façon ou d'une autre une loi »²²⁶.

Le terme de loi, explique Marcel Hénaff, signifie que la relation de don est intentionnelle : le rapport intentionnel englobe les trois termes de la triade.

Autrement dit :

« Les relations des personnes, entre elles sont inséparables de leurs relations avec les choses. »²²⁷

²²⁵ HENAFF M., « Mauss et l'invention de la réciprocité » in *Revue du MAUSS* 2010/2 (n°36)

²²⁶ PEIRCE C.S., 1958, *Collected papers, t. VIII*, Cambridge, Mss, Harvard University Press – Cité par Marcel Hénaff

²²⁷ HENAFF M., « Mauss et l'invention de la réciprocité » in *Revue du MAUSS* 2010/2 (n°36)

Donc, nous disons que la promesse comprise comme relation de don est une relation intentionnelle, même si les choses données, la confiance et la réputation de bonne foi, sont intangibles.

L'intention relationnelle de la promesse consiste donc précisément dans l'instauration d'une relation de confiance. Le destinataire qui accepte la promesse *se confie* en partie en faisant confiance : il abandonne quelque chose de lui à la bienveillance du promettant. Il lui donne un pouvoir sur lui et se met dans un certain état de vulnérabilité qui responsabilise le promettant. Cette relation est une relation de respect mutuel : reconnaissance par le destinataire de la valeur (crédibilité) de la parole de bonne foi du promettant d'une part, et reconnaissance par le promettant de la valeur (vulnérabilité) de la confiance donnée par le destinataire. Dans cette relation mutuelle de reconnaissance réside, nous l'avons dit, le sens même de l'action politique. Tel est l'enjeu de cette relation d'engagement respectif instaurée par la promesse : inscrire dans la durée la reconnaissance mutuelle.

9.2.2. La confiance comme ressource relationnelle infléchit le rapport au temps

Dans cette relation de respect mutuel, volontaire et responsable, la délibération est cruciale car elle assure la prise en compte des intérêts d'autrui. Et ce à toutes les étapes : promettre est un acte délibéré ; s'engager dans l'action pour tenir la promesse appelle la délibération ; être délié de sa promesse requiert aussi la délibération. La délibération est le moyen pour l'homme de bonne foi d'être responsable.

Confiance en l'autre qui promet et confiance en l'avenir vont de pair. La confiance est une ressource relationnelle qui influence le rapport au temps des hommes qui acceptent de se lier par la promesse : le temps devient une chance à

saisir plutôt qu'un aléa. La confiance en l'avenir dépend de confiance en l'autre, car l'avenir du destinataire de la promesse dépend pour partie du promettant à qui il *s'est confié*. Simultanément, la confiance du destinataire de la promesse permet au promettant d'inscrire son action dans un temps. La confiance infléchit les liens dans le temps entre les hommes et les liens institutionnels, et par conséquent le rapport institutionnel au temps.

Cette ressource temporelle pour l'action puisée dans les relations est un temps concret : une durée plus ou moins longue consentie selon le degré de confiance, selon son intensité. Ce temps généré par le sentiment de confiance est lié à la reconnaissance des intérêts d'autrui, c'est-à-dire fondamentalement, la reconnaissance de l'autre dans sa singularité, puisqu'être reconnu est le sens de l'engagement de confiance du destinataire de la promesse dans la relation avec le promettant.

SYNTHESE DE LA DEUXIEME PARTIE

L'action rend manifeste l'intention. L'intention, qui est tension de la conscience vers l'extérieur où elle se projette, se manifeste dans le monde par l'action. Une action intentionnelle est donc un mouvement délibéré qui vise un changement dans le monde. Le raisonnement délibératif accompagne continuellement le processus en devenir de l'action intentionnelle. Mouvement irréversible, le cours du temps réel est connaturel à la course de l'action.

La durée est l'essence même d'une conscience vivante selon Henri Bergson. L'acte libre est manifestation de la conscience dans le monde. Pour le dire comme Hannah Arendt, l'action est l'expression de la singularité de l'agent dans la condition humaine de pluralité. Sur la base combinée des affinités entre les pensées de Henri Bergson et de Hannah Arendt, nous pouvons affirmer que la liberté est facteur de sens de l'action qui exprime la singularité radicale de chaque homme dans le monde. La part irréductible d'imprévisibilité de l'action s'enracine dans la nouveauté que chaque conscience singulière engendre dans le monde. Il est donc rigoureusement impossible de prévoir un acte libre. La décision libre, selon Henri Bergson, résulte d'un progrès dynamique : la mémoire insère la durée de la conscience dans le mouvement présent de l'action qui entame l'avenir. Dans la durée intérieure, le passé survit dans le présent qui crée l'avenir.

Dans la complexité du monde contemporain, la « civilisation technologique » selon les mots de Hans Jonas, l'incertitude semble être le destin de l'homme²²⁸. Au plan de l'action collective, face à l'imprévisible et la nécessaire maîtrise des risques, délibération collective doit être contigüe au

²²⁸ JONAS H., *Le Principe responsabilité*

processus de l'action afin d'acquiescer l'information nouvelle au fur et à mesure et garantir la préservation des intérêts d'autrui.

Face à l'avenir imprévisible et les risques de dommages irréversibles pour l'avenir de l'humanité, Hans Jonas a vu la menace qui pèse sur la figure humaine, c'est-à-dire l'image de l'homme libre. L'enjeu du principe responsabilité auquel Hans Jonas a donné une teneur éthique est donc celui de la liberté de l'homme, expressive, ainsi que Henri Bergson la pense. Ainsi, préserver les intérêts des générations futures, et d'autrui de manière générale, c'est préserver la possibilité pour l'homme d'agir librement dans la condition humaine de pluralité.

Vivre ensemble comme le veulent les hommes libres implique d'être responsable. Si, en effet, promettre c'est s'assigner la responsabilité de ses actes ; et si promettre c'est d'abord pour ne pas nuire à autrui, alors être responsable c'est agir d'une façon qui préserve les intérêts d'autrui.

Les intentions, selon Michael Bratman, guident la délibération continue de l'agent rationnel. La promesse et l'intention inscrivent ensemble l'action dans le temps. En effet, la promesse qui lie à autrui et oblige appelle un accomplissement et réclame l'intention qui engage le promettant dans l'action.

La promesse comme action intentionnelle vise la relation avec autrui qui se confie en partie au promettant. La confiance d'autrui comme ressource relationnelle infléchit le rapport au temps et permet d'inscrire l'action dans la durée. La confiance en l'avenir grandit avec la confiance en l'autre.

Promesse et engagement dans l'action, ou promesse et intention - ce qui revient au même, façonnent l'inscription de l'action dans le temps. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise à laquelle nous allons appliquer maintenant nos réflexions, est une promesse de l'entreprise à la société : comme promesse et engagement, elle s'inscrit dans le temps.

TROISIEME PARTIE

APPLICATIONS DANS LE CHAMP DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

10. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CONTEXTE

10.1. Contexte et principe de la RSE

10.1.1. Economie et société

Economiste et historien de l'économie, Karl Polanyi est l'auteur de référence du moment social-démocrate du lendemain de la seconde guerre mondiale. Son livre majeur, *La Grande Transformation*, dresse l'arrière-plan historique et anthropologique nécessaire à une compréhension de l'histoire économique des sociétés humaines. L'idée d'un marché s'ajustant sur lui-même est née dans la mouvance de la Révolution industrielle en Angleterre. Alors que dans toutes les sociétés humaines connues jusqu'alors l'économie était encadrée dans les relations sociales, pour la première fois dans l'histoire, l'institution d'un marché autorégulateur, et son autonomisation subséquente, subordonne toutes les autres institutions sociales et favorise le déterminisme économique. La « grande transformation » c'est d'abord ce tournant historique pris par le monde occidental au début du XIXème siècle. Et c'est ensuite le ré-encastrement de l'économie dans les mécanismes politiques des dictatures totalitaires du XXème siècle, notamment. C'est l'interprétation de l'histoire proposée par Karl Polanyi. Sa thèse soutient que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même repose sur des postulats anthropologiques erronés, en particulier celui selon lequel le gain serait un mobile spécifiquement humain. La recherche montre en effet que la principale motivation de l'homme est la quête de reconnaissance sociale. D'où le mouvement d'autoprotection de la société qui consiste à ré-encadrer l'économie dans les

relations sociales et reconstruire une identité collective sous la forme d'un interventionnisme politique plus ou moins autoritaire. La véritable critique de Polanyi Karl est pas que la société de marché soit fondée sur l'économique - en un sens, toute société l'est – mais que son économie soit fondée sur l'intérêt personnel.

Dans le monde contemporain, l'économie demeure en surplomb des sociétés humaines et l'état de crise caractérise la société moderne. La crise financière de 2008 (et celles qui lui ont succédé) l'a rappelé à nouveau avec fracas. La pensée de Karl Polanyi élargit la perspective dans une société où le marché semble être, encore, l'horizon de toute activité. La société a cette forme complexe dans laquelle politique et économie – et un marché puissant – forment toujours deux institutions distinctes. Les débats sur ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les Etats en matière économique sont significatifs. Le rôle et la puissance des entreprises multinationales, agents économiques actifs à l'échelle mondiale, sont déterminants.

10.1.2. Liberté et responsabilité

A la fin de son ouvrage, Karl Polanyi pose la question angoissée de la liberté dans une société complexe, question à laquelle il faut encore répondre. Avec la liberté vient la responsabilité. La question de la responsabilité est cruciale pour traiter de la liberté dans la société complexe contemporaine. Dans un contexte où les Etats ne sont pas omnipotents, la dynamique de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise apparaît justement comme la traduction d'une exigence ou d'une aspiration à la prise de responsabilité.

10.1.3. Développement Durable et Responsabilité Sociale de l'Entreprise

L'histoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise lui reconnaît une filiation avec le paternalisme industriel du XIXème siècle, particulièrement aux

Etats-Unis. Elle s'est propagée sur le continent Européen dans la seconde moitié du XXème siècle avec le recul de l'Etat-providence et la rupture du compromis fordien. Le mouvement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise s'interprète comme une réponse au processus de dérégulation économique et une précarisation sociale croissante entraînant une crise de légitimité de la grande entreprise²²⁹. Ce mouvement s'inscrit aujourd'hui dans la perspective de contribution des entreprises au Développement Durable. Ce principe englobant, forgé dans les années 1980, a donné lieu à de multiples interprétations et évolue au gré des acteurs qui en sont porteurs. Il est aujourd'hui admis que le Développement Durable doit concilier trois dimensions : l'efficacité économique, le bien-être social et la préservation de l'environnement. La difficulté réside dans la tension permanente entre ces trois dimensions²³⁰.

Le concept de Développement Durable repose sur deux principes fondateurs qui constituent des repères philosophiques stables pour l'interprétation : la solidarité intergénérationnelle et le principe de précaution qui en découle, dont la paternité revient à Hans Jonas ; et l'éthique de la vulnérabilité qui se fonde sur la phénoménologie de Emmanuel Levinas : la vulnérabilité ancrée dans la sensibilité de l'autre, exposé, inspire une éthique de la responsabilité envers autrui, infinie. La prise de conscience de la vulnérabilité critique de la nature, celle de l'homme et des générations à venir, appelle des comportements responsables.

Dans ce monde vulnérable, les entreprises sont appelées à prendre leurs responsabilités compte tenu de leurs impacts environnementaux et sociaux. Comme le principe de Développement Durable qui l'enveloppe, le principe de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) se prête à de nombreuses

²²⁹ CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F., *La responsabilité sociale d'entreprise*, p.5-12

²³⁰ *Ibid*, p.12-14

interprétations. En témoignent les appellations diverses qui traduisent différentes acceptions. Nous retenons Responsabilité Sociale de l'Entreprise qui contient le terme « social » que nous prenons dans un sens global incluant à la fois les aspects sociaux internes à l'entreprise, les aspects sociétaux externes et la dimension environnementale. Ce sens large correspond aux trois dimensions du Développement Durable et admet leur interdépendance. La Commission Européenne avait adopté en 2001 une définition de la RSE qu'elle a actualisée en 2011 à la suite de la crise économique et de ses conséquences sociales²³¹ :

« La RSE est définie comme étant « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Pour assumer cette responsabilité, les entreprises doivent respecter la législation en vigueur et les conventions conclues avec les partenaires sociaux. Pour s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient qu'elles aient engagé en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base. »

La Commission Européenne met l'accent sur la nature multidimensionnelle de la RSE. La RSE est présentée, dans l'intérêt de la société, comme « un socle de valeurs sur lequel bâtir une société plus solidaire et sur lequel fonder la transition vers un système économique durable ». Pour les entreprises, lit-on encore dans cette communication, la RSE est le moyen de développer la confiance et de favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'innovation et au développement.

10.2. Régulation sociale

10.2.1. Entre normes contraignantes et démarches volontaires

Dans cette communication, la Commission Européenne reconnaît les cadres internationaux de référence qui fixent les contenus normatifs appelés à

²³¹ «Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des régions. Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 », 25/10/2011 (COM2011)

orienter le comportement des entreprises en matière de RSE. Ce cadre mondial est évolutif. Il est enveloppé par les principes généraux édictés par l'ONU, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant, et les textes suivant les conférences internationales relatives au développement durable depuis le début des années 1990 dont les plus marquantes sont Rio en 1992, Kyoto en 1997, et Johannesburg en 2002. Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) constituent une autre source de référence substantielle. Les Principes directeurs de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales sont, quant à eux, le seul code de conduite de portée générale sur le comportement des entreprises approuvé au niveau multilatéral par les gouvernements. Par ailleurs, les dix principes définis dans le Pacte mondial des entreprises (*Global Compact*) des Nations unies résultent d'un appel aux grandes entreprises à des engagements volontaires pour « contribuer à la promotion d'une « mondialisation à visage humain »²³². Enfin, les lignes directrices ISO 26000 définies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans les domaines industriels et commerciaux reposent sur un large consensus et deviennent une référence incontournable.

Ce cadre mondial dispose principes généraux et normes contraignantes qui forment un ensemble d'impératifs qui doivent orienter les principes d'action des entreprises et à partir desquels elles doivent créer des « communautés de valeur »²³³. Depuis son émergence, la RSE apparaît dans l'ensemble comme une dynamique de co-construction sociale. Les avancées résultent le plus souvent d'initiatives des entreprises qui comprennent les attentes sociales, les pouvoirs

²³² Cité par CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F., *La responsabilité sociale d'entreprise*, p.68

²³³ Selon les mots de la Commission Européenne dans communication de 2011

publics et la législation ne prenant qu'ensuite le relais²³⁴. La communication de la Commission Européenne en 2011 en est une parfaite illustration : elle confirme que la RSE doit demeurer sous l'impulsion des entreprises tout en affirmant un rôle de soutien des pouvoirs publics qui combine mesures politiques facultatives et dispositions réglementaires complémentaires. La RSE illustre une forme de régulation qui concilie approches positives et normatives du pouvoir légitime. En l'occurrence, l'approche normative de la régulation de l'activité des entreprises domine. Il faut certes se méfier d'une complaisance des pouvoirs publics dans le cadre d'une coopération internationale faible. Mais ce mode normatif de l'exercice du pouvoir ménage une large place pour le dialogue et l'expertise qui conduit à des formes de régulation assez souples²³⁵.

10.2.2. Légitimité des normes

L'ensemble des grands principes, comme ceux énoncés par l'ONU ou l'OCDE par exemple, résultent de délibérations collectives. Encadrées par ces principes généraux, les normes prescrivent des règles impératives de conduite, comme c'est le cas, par exemple, des communications de la Commission Européenne sur le plan politique ou des lignes directrices de l'ISO sur le plan industriel et commercial. Les normes sociales font autorité. D'où tirent-elles leur légitimité ?

Georges Canguilhem propose une définition du concept de norme sociale des systèmes de préférence qu'il compare aux normes (biologiques) des organismes vivants et à celles (mécaniques) des machines pour établir son trait distinctif essentiel²³⁶ : la norme sociale est un objet polémique. « Une norme, écrit-il, tire son sens, sa fonction et sa valeur du fait de l'existence en dehors

²³⁴ E. PICAUVET, séminaire d'éthique appliquée, XXX 2015, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

²³⁵ PICAUVET E., Séminaire éthique appliquée, XXX 2015, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

²³⁶ CANGUILHEM G. (1966), *Le normal et le pathologique*, p.225-246

d'elle de ce qui ne répond pas à l'exigence qu'elle sert»²³⁷. Norme dérive du latin *norma* que traduit « équerre » et de *normalis* qui signifie « perpendiculaire » : « Une norme, une règle est ce qui sert à faire droit, à dresser, à redresser. Une norme impose une exigence à une existence, un donné dont la variété s'offre comme un indéterminé hostile ». Le contraire de « droit », en géométrie comme en morale, n'est pas « différent » ou « étranger » mais « tordu, tortueux, gauche ». La notion de droit renvoie donc à des valeurs qui qualifient négativement le hors norme ou l'anormal. Ainsi, « la norme, en dépréciant tout ce que la référence à elle interdit de tenir pour normal, crée d'elle-même la possibilité d'une inversion des termes »²³⁸. Enfin, « jouir de la règle requiert qu'elle ait été soumise à l'épreuve de la contestation. Ce n'est pas seulement l'exception qui confirme la règle comme règle, c'est l'infraction qui lui donne l'occasion d'être règle en faisant règle ». Cette polarité de l'expérience de normalisation est spécifiquement anthropologique et culturelle, nous dit Canguilhem. Nous pouvons donc affirmer que la notion de norme comme objet polémique toujours offert à la discussion s'articule avec l'idée de la légitimité politique qui tire sa source de la délibération collective, du débat toujours possible.

10.2.3. Structuration collective des enjeux éthiques de l'action

Ces normes incitent à la concertation et au dialogue avec les parties prenantes. Cette logique de la discussion domine tout le processus d'élaboration normative, de la définition des principes généraux à leur implantation dans les environnements institutionnels particuliers de chaque entreprise. La mise en œuvre de ces normes ainsi que leur traduction en valeurs qui sous-tendent les stratégies et irriguent l'ensemble des activités des entreprises nécessite en effet tout un travail d'interprétation et de réflexion éthique.

²³⁷ *Ibid*, p.227

²³⁸ *Ibid*, p.228

L'éthique consiste en un questionnement qui permette à l'agent responsable de définir comment bien agir à partir des conséquences de ses actes. L'éthique, qui consiste en une réflexion critique sur la signification, les valeurs et les normes qui sous-tendent les conduites, requiert une attention aux situations. Elle est un objet de délibération pour l'agent moral qui doit rendre compte de ses actes. Elle est donc aussi objet de délibération collective pour l'action collective. La RSE force les entreprises à se confronter à des questions nouvelles et complexes car les enjeux éthiques naissent dans une immense variété de contextes d'action. Une difficulté réside donc dans la structuration même des problèmes éthiques posés par leurs activités. Se représenter cette complexité nécessite une ouverture large aux différents points de vue. La manière collective de procéder est, non seulement pertinente pour structurer les problèmes, mais également responsable, car elle répond au principe de précaution face aux risques éthiques qu'il faut identifier. La réflexion éthique qui revient aux agents est toujours mise à l'épreuve face aux situations inédites qui la renforcent. Affrontés collectivement, ces défis éthiques consolident le vivre-ensemble²³⁹.

10.3. Les parties prenantes

10.3.1. La théorie des parties prenantes

La paternité de la théorie la plus globale des parties prenantes est attribuée à R. Edward Freeman, philosophe et professeur de management stratégique, qui publie en 1984 l'ouvrage *Strategic Management. A Stakeholder Approach*. Il propose alors de définir les parties prenantes comme des individus ou des groupes qui « peuvent affecter ou être affectés par la réalisation des objectifs de l'organisation », définition qui a évolué avec les débats suscités par la théorie. La variété des courants qui s'y rattachent traduit son caractère très stimulant, et ce au-

²³⁹ PICAUVET E., Séminaire éthique appliquée, 14 mars 2015, Université Paris 1

delà de la recherche en management d'où elle est issue. Acceptée comme une théorie de stratégie d'entreprise, elle irrigue l'éthique des affaires, la théorie des organisations, la philosophie politique et morale, la sociologie politique et la science politique²⁴⁰.

La théorie des parties prenantes conçoit l'entreprise comme un faisceau d'intérêts et d'enjeux, questionne ses frontières traditionnelles, l'ancre dans un environnement considérablement enrichi et la situe à travers une multiplicité de perspectives contextuelles. La gouvernance est pensée comme un espace de délibération sur la création de valeur. En tant que réflexion sur les finalités économiques de l'entreprise, la théorie réconcilie stratégie et éthique²⁴¹. Elle rend compte de « la porosité entre économique, société et politique (au sens du vivre ensemble) »²⁴². Aussi prend-elle part aux débats sur la place de l'entreprise dans la société²⁴³. Elle admet l'encastrement de l'entreprise - donc de l'activité économique - dans les relations sociales, encastrement qu'elle traite en stratégie. Sa contribution à la responsabilité sociale de l'entreprise est jugée incontournable. S'agissant en outre de justifier une manière de choisir entre les différentes opinions des parties prenantes, son modèle éthique implique une réflexion sur les fondements de la délibération²⁴⁴.

Parmi les critiques portées à la théorie, il convient de noter la critique méthodologique relative à la difficulté d'identifier précisément et *a priori* les parties prenantes et à les délimiter dans la gouvernance²⁴⁵. Au plan pratique, l'exhaustivité de la prise en compte des parties prenantes potentielles paraît illusoire. L'influence des parties prenantes dépend alors de la perception des

²⁴⁰ BONNAFOUS-BOUCHER M., RENDTORFF, J.D., *La théorie des parties prenantes*

²⁴¹ *Ibid*, p.33-35

²⁴² *Ibid*, p.103

²⁴³ *Ibid*, p.20

²⁴⁴ *Ibid*, p.88

²⁴⁵ *Ibid*, p.28

dirigeants et de leur hiérarchisation des différentes attentes. De plus, la question de la représentativité et de la légitimité des représentants se pose²⁴⁶. Il a également été souligné dans les débats au cours du processus d'élaboration de la norme ISO 26000 que l'approche par les parties prenantes ne permettait pas de couvrir la totalité des enjeux significatifs du développement durable, notamment les enjeux sans parties prenantes²⁴⁷. Somme toute, l'impact de la théorie n'a pas fini d'être étudié comme le soulignent Bonnafous-Boucher et Rendtorff²⁴⁸. Dans la perspective de notre recherche, elle est en affinité avec le souci de délibération collective qui doit structurer la démarche de RSE.

10.3.2. Partie prenante et délibération collective dans la durée

Il est intéressant d'approfondir le concept de partie prenante à la lumière d'une réinterprétation dite « féministe » proposée par R. Edward Freeman, Andrew C. Wicks et Daniel R. Gilbert²⁴⁹. Le terme « féministe » est pris par les auteurs dans un sens qui réfère principalement aux travaux de la psychologue américaine Carol Gilligan sur l'éthique du *care*, travaux qui s'inscrivent dans le cadre de la recherche sur les problèmes de genre. Réinterpréter le concept de partie prenante dans la « perspective du *care* » vise à prendre en compte des sentiments moraux, dits « féministes » mais communs à tous, comme en particulier le souci des autres et l'importance accordée aux relations humaines. Puisque le concept de partie prenante ouvre à une compréhension nouvelle de ce qu'est l'entreprise et vise à reformuler ses responsabilités morales envers tous ceux qui entrent dans sa sphère d'action, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur,

²⁴⁶ CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F., *La responsabilité sociale d'entreprise*, p.40

²⁴⁷ *Ibid*, p.41

²⁴⁸ BONNAFOUS-BOUCHER M., RENDTORFF J. D., *La théorie des parties prenantes*, p.103-105

²⁴⁹ WCKS A. C., GILBERT D.R., FREEMAN, R.E. « Une réinterprétation féministe du concept de partie prenante » [“A feminist reinterpretation of the stakeholder concept”, *Business Ethics Quarterly*, 4(4), 1994, p.475-497] Traduit par C. Laugier

la perspective du *care* doit permettre d'exprimer plus largement ses engagements que la vision dite masculine, plus individualiste et autonome, qui imprègne encore les modes de pensée.

Parce-que le langage, justement, façonne nos modes de pensée, les auteurs décryptent les représentations véhiculées par cinq métaphores masculines utilisées pour décrire l'entreprise et qui conditionnent l'interprétation du concept de partie prenante : l'entreprise évolue dans un environnement au centre duquel elle se trouve mais dont elle est séparée ; cet environnement, changeant et source de désordre, est perçu comme une menace et il faut le maîtriser ; le monde est fait d'acteurs autonomes qui luttent, comme elle, pour le contrôle des forces externes ; la préférence pour la rationalité, la quantification et l'abstraction coïncide avec une profonde méfiance à l'égard des émotions, des sens et des interprétations, et conduit à un mode d'appréhension du réel très détaché qui occulte le fait que les parties prenantes sont des personnes particulières, sources de savoir et d'expérience ; la hiérarchie qui tend à la centralisation du pouvoir exacerbe la mise sous silence des parties prenantes qu'elle tend à ignorer.

Les auteurs proposent une réinterprétation féministe du concept de partie prenante : les entreprises, comme les personnes, sont enracinées dans un contexte social élargi qui configure leurs identités ; l'ancrage dans une communauté solidaire, où l'importance des relations et la capacité à se soucier d'autrui sont des valeurs morales significatives, est crucial dans un monde complexe et fragile ; le changement et l'incertitude sont perçus comme des « forces dynamiques [...] source de richesse et une partie intégrante de notre expérience du monde »²⁵⁰ ; le monde fait d'interdépendances est alors perçu comme moins étrange et il s'agit de créer et préserver des relations harmonieuses avec un environnement fluctuant

²⁵⁰ *Ibid.*, p.280

pour faire face à des attentes toujours changeantes ; la coopération et la confiance sont décisives pour des parties prenantes conscientes de leur interdépendance : l'action collective et la communication remplacent le conflit et la compétition ; le réel est appréhendé à travers les perspectives variées des parties prenantes, et c'est dans le riche tissu de l'expérience, des impressions et de la culture, que se construit une représentation complexe des problèmes et de leurs solutions. Cette approche qui permet d'améliorer la coordination et qui légitime les processus d'orientation stratégique, renforce l'unité d'une entreprise plus décentralisée. A partir de cette lecture féministe du concept de partie prenante, les auteurs proposent une nouvelle interprétation de l'entreprise :

« l'entreprise est formée par le réseau des relations dans lequel elle est impliquée par l'intermédiaire de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs, des communautés, des entreprises et d'autres groupes qui interagissent avec elle, lui confèrent du sens et contribuent à la définir »²⁵¹.

Orienter collectivement la stratégie contribue à élargir le champ des possibles et implique de « permettre aux différentes parties prenantes de mener à bien le laborieux processus consistant à assembler leur différentes perceptions de la situation, de ce qui est en jeu et de la meilleure manière de le gérer »²⁵². Cette représentation de l'entreprise ouvre un espace très large à la délibération collective qui implique le réseau relationnel des parties prenantes dans lequel l'entreprise se configure, au gré de ses fluctuations. Elle inscrit la délibération dans le temps du déroulement de la procédure d'intégration de tous les points de vue. Elle inscrit donc dans la durée les délibérations continues d'une communauté dont le périmètre et les attentes varient et la renouvellent sans cesse plus ou moins. C'est la représentation d'une entreprise qui, prenant forme dans

²⁵¹ *Ibid*, p.275

²⁵² *Ibid*, p.290

une communauté d'intérêts et d'enjeux toujours changeante, intègre la complexité.

11. ANALYSE DES OBJETS

11.1. Objectif et méthode

Notre objectif est de repérer les traits temporels qui sous-tendent la conduite des entreprises et conditionnent leur manière d'appréhender la RSE. Notre approche consiste à mettre en perspective les principes généraux, les normes professionnelles et un cas particulier de conduite. De cette approche comparée, nous dégagerons les constantes et les variables. Notre corpus est composé des Principes directeurs de l'OCDE, de la traduction française par l'AFNOR datée du 12 décembre 2008 des lignes directrices ISO 26000²⁵³, et de l'outil de pilotage de la politique de RSE du Groupe Crédit Agricole SA comme cas d'application en contexte institutionnel.

11.2. Principes directeurs de l'OCDE

11.2.1. Présentation générale

Les Principes directeurs de l'OCDE sont des dispositions volontaires recommandées par les gouvernements²⁵⁴. Ils fournissent des conseils pour une conduite responsable des entreprises dans des domaines tels que les droits du travail, les droits de l'homme, l'environnement, la publication d'informations, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la concurrence, la fiscalité et les droits de propriété intellectuelle. La première version des Principes date de 1976. Ils ont ensuite fait l'objet d'actualisation en vue de leur adaptation

²⁵³ Ce texte nous a été communiqué par Jérôme Courcier, expert de la RSE dont il est responsable au sein de Crédit Agricole S.A. Il n'y a, à la connaissance de ce dernier, pas d'écart significatif entre ce texte soumis aux experts francophones en 2008 dans le cadre de l'élaboration de la norme, et la version publiée en 2010.

²⁵⁴ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce/peser-sur-le-cadre-de-regulation/focus-l-engagement-de-la-france/les-referentiels-internationaux-et/article/les-principes-directeurs-de-l-ocde>

progressive à la mondialisation. Le 25 mai 2011, les gouvernements de 42 pays membres et non membres de l'OCDE y ayant adhéré ont achevé une révision des Principes parmi les plus importantes jamais réalisée. Cette révision a été motivée par l'effritement de la confiance observé après la crise mondiale, la nécessité de réagir au changement climatique et la réaffirmation des engagements internationaux envers les objectifs du développement.

Les contraintes d'adaptation qui pèsent sur les entreprises pourraient, lit-on dans le texte, amener certaines d'entre elles à négliger les normes strictes de bonne conduite. Ceci aurait pour fâcheuse conséquence de ternir la réputation de celles qui agissent de manière responsable et de miner les relations de confiance mutuelle entre les entreprises et les sociétés dans lesquelles elles évoluent. Mais, lit-on aussi, beaucoup d'entreprises respectent les bonnes pratiques, ont mis en place des dispositifs de gestion qui étayent leurs « engagements citoyens », ont adopté des démarches de coopération avec les parties prenantes et ont accumulé un savoir-faire dans le domaine de la RSE. Les Principes, qui clarifient les attentes communes des pouvoirs publics, viennent « compléter et renforcer les initiatives privées » et constituer un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs. A l'échelle internationale qui est la leur – en tous cas, sur le périmètre de l'OCDE - les Principes font référence à des engagements volontaires des entreprises, étant entendu qu'il appartient à chaque Etat de légiférer et de faire respecter ses lois, à son niveau, en concordance avec les Principes. L'effort de coordination des Etats est ici manifeste, de même que ses limites.

11.2.2. Traits temporels saillants

Les éléments de temporalité sont peu apparents. Deux éléments les recèlent de manière implicite, en tant qu'ils reposent sur une temporalité sous-jacente. D'abord, nous remarquons que les Principes insistent sur la

reconnaissance par les entreprises des droits des parties prenantes, encouragent la coopération et le dialogue avec celles-ci et recommandent de faire reposer leur engagement sur des « procédures interactives avec les parties prenantes ». De manière générale, l'incitation à la discussion accompagne les recommandations, car l'application dans des contextes d'action toujours spécifiques de principes de comportement généraux le nécessite. Cette logique de discussion induit implicitement l'idée de l'inscription dans la durée de la délibération collective.

Egalement, nous lisons dans les Principes que les entreprises sont appelées à « exercer une diligence raisonnable fondée sur les risques, par exemple en intégrant cette dimension dans leur système de gestion des risques, afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives réelles ou potentielles » du fait de leurs activités propres ou en vertu d'une relation d'affaires, dans les domaines visés par les Principes directeurs.²⁵⁵ Sans qu'aucune indication de temporalité n'apparaisse là encore, les processus d'identification de risques, qui sont aussi évolutifs que l'activité et l'environnement des entreprises, supposent des pratiques sophistiquées et, à tout le moins, une veille permanente et une capacité délibérative constante.

A l'exception de ces deux aspects des Principes (procédures interactives avec les parties prenantes et diligences raisonnables pour identifier les risques d'incidences négatives de leurs activités) qui inscrivent implicitement les conduites qu'ils promeuvent dans une temporalité spécifique, la continuité, aucune trace d'indication temporelle n'apparaît. Nous sommes donc conduits à cette évidence : l'ensemble du texte admet sans le questionner le rapport au temps présupposé des pratiques actuelles. Plus encore, en référant aux pratiques d'information des entreprises actuelles, certes sophistiquées en matière financière

²⁵⁵ *Principes directeurs de l'OCDE*, recommandations numéros 10, 11 et 12, p.19

mais inscrites dans des calendriers très précis (publications annuelles et comptes trimestriels pour les grandes entreprises qui font appel public à l'épargne, pour l'essentiel), les Principes directeurs entérinent les normes temporelles actuelles qui sous-tendent les pratiques.

11.3. Norme ISO 26000

11.3.1. Présentation générale

L'ISO²⁵⁶, qui est le plus grand organisme de normalisation au monde, est une organisation non gouvernementale qui fédère un réseau d'instituts nationaux de 165 pays. Les normes ISO sont élaborées par des groupes d'experts, venant du monde entier, au sein de comités techniques qui rassemblent des représentants de l'industrie, des Organisations Non Gouvernementales, des gouvernements et d'autres parties prenantes proposées par les membres de l'ISO.

La norme ISO 26000 est une norme internationale de lignes directrices, et non d'exigences²⁵⁷. Elle ne se prête donc pas à la certification. Elle permet de clarifier la notion de responsabilité sociale, d'aider les organisations à traduire les principes en actes concrets, et de faire connaître les meilleures pratiques. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations. C'est une norme qui est légitimée par un processus de délibération. Bien que la place des experts et techniciens soit prépondérante dans le processus d'élaboration, l'ISO affirme qu'elle s'inscrit dans une démarche consensuelle qui prend en compte les observations des parties prenantes : des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

²⁵⁶ ISO pour « International organization for standardization » en anglais, et « Organisation internationale de normalisation » en français

²⁵⁷ <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

La norme, qui se situe à un niveau plus proche des pratiques que les Principes, rend compte de la complexité des problèmes posés par l'infinie variété des contextes d'action. Le grand nombre de paramètres méthodologiques d'identification et d'intégration de la responsabilité sociale qu'elle rassemble est un indice du niveau de questionnement dont chaque organisation doit être capable.

11.3.2. Traits temporels saillants

Parmi les aspects temporels identifiés par la norme, figure, en premier lieu, l'évolution constante des composantes de la responsabilité sociale, car celles-ci reflètent les attentes de la société, elle-même changeante. Le caractère évolutif dans le temps des enjeux de responsabilité sociale tient également à l'évolution de l'activité propre de l'entreprise et de sa sphère d'influence²⁵⁸. L'identification de la responsabilité sociale, qui est la première pratique fondamentale, est donc, selon la norme, un « processus continu ». La seconde pratique fondamentale, est l'identification des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci.

Un deuxième trait marquant, résulte du fait que, puisque la responsabilité sociale concerne les impacts réels et potentiels des activités de l'organisation, « les activités quotidiennes, régulières et permanentes de cette dernière constituent le comportement le plus important à traiter ». Ceci signifie que l'ensemble des activités de l'entreprise doit être irrigué par une vision éthique, et cela implique, par conséquent, l'ensemble des agents. Première source de difficulté : tenir compte du caractère diffus et décentralisé des enjeux de la responsabilité. Deuxième source de difficulté : les activités quotidiennes, récurrentes et permanentes, donc les plus fréquentes de l'entreprise, sont *a priori*, non seulement

²⁵⁸ La sphère d'influence d'une organisation est définie par la norme : domaine géographique ou fonctionnel dans lequel une organisation a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités des personnes ou d'autres organisations (p. 4 du document en annexe). Cette sphère d'influence trouve sa source par exemple dans la propriété et la gouvernance, les relations économiques, l'autorité juridique, l'autorité politique, ou encore l'opinion publique (p.73-74 du document en annexe). La sphère d'influence est formée par l'ensemble des relations de l'organisation qui sont susceptibles d'affecter les impacts de ses activités.

les plus volumineuses en actes, mais encore les plus routinières, et donc celles qui sont les moins sujettes au questionnement. Le plus souvent réglées par des procédures définies ou par les habitudes, elles sont inscrites dans des processus de gestion quantitative qui visent justement à favoriser la rapidité d'exécution et réduire les coûts. Or l'éthique, comme capacité de questionnement, implique les agents et suppose un exercice de la réflexion critique qui permette de la développer comme compétence.

Un troisième trait est relatif au souci de planification de l'action. La norme présente un guide d'identification des questions centrales (gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonne pratique des affaires, questions relatives aux consommateurs, engagement sociétal) et des domaines d'action couverts par chaque question centrale. Elle fixe des règles de planification, somme toute usuelles dans les entreprises : elle précise que les processus d'intégration de la responsabilité sociale ne se réalisent pas tous à la même vitesse et indique qu'un plan de traitement qui distingue domaine d'action à court et à long terme apparaît réaliste en fonction des capacités, des ressources de l'organisation et de l'ordre de priorité des domaines d'action²⁵⁹.

Enfin, les modalités de révision et d'amélioration des pratiques²⁶⁰ préconisées réfèrent à des revues périodiques ou à intervalles appropriés et « il convient que les résultats de ces revues servent à améliorer constamment la responsabilité sociale de l'organisation. Les améliorations pourraient impliquer la modification des cibles et des objectifs afin de tenir compte de l'évolution des conditions ou de l'aspiration à des meilleurs résultats ». On trouve là l'idée d'une

²⁵⁹ Norme ISO 26000, p.76

²⁶⁰ Norme ISO 26000, clause 7.7. « Revoir et améliorer les actions et les pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociale »

amélioration constante qui vise, selon le cas, l'adaptation des pratiques à l'évolution des conditions ou le progrès des résultats.

La norme ISO 26000 révèle dans l'ensemble que l'intégration de la responsabilité sociale par les entreprises, toujours contextuelle, est complexe. La capacité de coordination interne et externe dans des situations changeantes et face à des enjeux de responsabilité sociale évolutifs dans le temps apparaît cruciale.

11.4. La démarche de progrès du groupe Crédit Agricole S.A.

11.4.1. Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole S.A. (le « Groupe ») est un groupe bancaire français contrôlé par les Caisses régionales du Crédit Agricole qui compte 140.000 collaborateurs et est implanté dans 54 pays à travers l'Europe, les Amériques et l'Asie. Il exerce différents métiers : banque de détail, gestion d'actifs, assurance, crédit à la consommation, affacturage, banque de financement et d'investissement. Chacun des métiers forme un ensemble que le Groupe appelle « entité » et qui regroupe de nombreuses filiales. Le Groupe a défini ses grands enjeux de RSE et pris plusieurs engagements comme, par exemple : adhérer en 2003 au Pacte mondial de Nations unies ; fonder, en 2003 également, avec 9 autres organismes bancaires internationaux, les Principes Equateurs, qui constituent le référentiel de critères d'identification et d'évaluation des risques sociaux et environnementaux des opérations de financements de grands projets ; ou encore, signer en 2008 de la Charte de la diversité, initiative d'entreprises qui expriment leur volonté d'agir contre les discriminations, pour ne citer que ceux-ci. Les différents aspects de la démarche globale de RSE du Groupe sont présentés sur son site internet et dans ses rapports annuels de RSE²⁶¹.

²⁶¹ www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage

La démarche repose sur deux convictions qui sont exprimées à de multiples reprises sur le site et dans le rapport 2014-2015. D'abord, la RSE est une « démarche de progrès permanent ». Progrès permanent, amélioration continue, amélioration constante : les formulations varient à travers l'ensemble des communications mais reposent toutes sur le même processus temporel. Ensuite, la RSE « doit irriguer tous les métiers »²⁶². Dans une courte vidéo de présentation de la méthode, il est dit, notamment, qu'elle consiste à « multiplier les initiatives pour relever les défis de notre société »²⁶³. Ces messages reflètent la nécessité de la diffusion des comportements responsables dans toutes les activités. Le Groupe s'est doté d'un outil de « pilotage et de mesure des progrès »²⁶⁴ qui structure sa démarche : « FReD est une démarche globale de promotion et d'amélioration continue des actions du groupe en matière de RSE. Elle vise à généraliser, dans l'ensemble du groupe Crédit Agricole SA, les pratiques RSE par l'engagement de toutes les entités, tout en laissant à celles-ci le libre arbitre de leurs priorités »²⁶⁵. Cet outil de mobilisation évalue la progression dans le temps de la « performance collective » par un indice synthétique publié par le Groupe²⁶⁶.

FReD fait l'objet d'un guide méthodologique qui est accessible en ligne²⁶⁷. La démarche s'articule autour de trois « référentiels » : un volet économique, un volet social et sociétal, et un volet environnemental. Chacun de ces référentiels contient les critères qui constituent les grands sujets de responsabilité sociale identifiés par le Groupe. Par exemple, le volet social et sociétal correspond à un référentiel dénommé « RESPECT » qui contient les cinq critères suivants :

²⁶² Rapport RSE 2014-2015 du groupe Crédit-Agricole SA, p.5

²⁶³ www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage/Nos-principes/Notre-methode

²⁶⁴ Rapport 2014-2015 de RSE du groupe Crédit Agricole SA

²⁶⁵ www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage/Piloter-et-mesurer-notre-performance/FReD-une-demarche-RSE-originale

²⁶⁶ Notons que l'indice est publié dans les rapports 2012-2013 et 2013-2014. Le rapport 2014-2015 ne le communique sur le nombre de plans d'actions réalisés depuis le lancement de FReD en 2012 et le nombre de plans d'actions en cours.

²⁶⁷ Le « Guide méthodologique de la démarche FReD » figure en annexe

« Reconnaissance des salariés ; Egalité des origines, des âges, entre hommes et femmes ; Sécurité au travail, santé, hygiène ; Participation au dialogue social ; Equité des rémunérations ; Cohérence de l'image du Groupe ; contribution à l'amélioration du Territoire ». Chaque critère est lui-même subdivisé en axes. Par exemple, le critère « Egalité » inclut quatre axes de progrès : « égalité des origines ; égalité professionnelle hommes / femmes ; égalité des âges ; emploi et intégration des personnes en situation de handicap ». Chaque référentiel comporte ainsi vingt axes de progrès qui correspondent, en fait, à des domaines d'action selon la terminologie de la norme ISO 26000. A partir de ce référentiel commun, chaque entité doit constituer un portefeuille de quinze plans d'action. Elle est libre de choisir les axes de progrès sur lesquels elle souhaite travailler et de définir les plans d'actions.

Chaque plan d'action doit faire l'objet d'une note de cadrage qui comporte les éléments obligatoires suivants : « une gouvernance de projet ; un planning ; un budget ; des objectifs concrets quantitatifs ou qualitatifs ; un indicateur ». La démarche consiste donc à contraindre les entités à la planification d'actions, ce qui permet de les impliquer et de suivre leur avancement dans le temps. L'évaluation de l'avancement du plan d'action est basée sur une grille qui le décompose en cinq phases successives : la phase de lancement qui consiste à choisir un axe de progrès dans lequel s'engager ; la phase de cadrage qui consiste à définir les éléments obligatoires de planification précités ; la phase de déploiement qui consiste en la mise en œuvre du plan et correspond à l'atteinte de moins de la moitié des objectifs ; la phase de finalisation qui correspond à l'atteinte de plus de la moitié des objectifs ; et la phase de réalisation qui correspond au moment où les objectifs sont atteints. Le passage d'une phase à l'autre compte pour un point. Chaque année, le nombre de point de progrès par plan d'action correspond au

nombre de phases passées dans l'année écoulée. Une moyenne des points de progrès est calculée par portefeuille d'actions et correspond à l'indice de progrès de l'entité en question. Puis le calcul de la moyenne des indices de progrès des entités impliquées dans la démarche détermine l'indice de progrès du Groupe. Le Groupe s'est fixé jusqu'ici pour objectif d'atteindre un indice de 2 par année. Il convient enfin de signaler que chaque année l'indice de progrès du Groupe est rapporté à cet objectif et conditionne le tiers de la rémunération variable des dirigeants qui veulent ainsi affirmer leur engagement personnel dans la démarche RSE du Groupe.

11.4.2. Traits temporels saillants

La démarche conçue, encadrée et pilotée centralement par la Direction du Développement Durable du Groupe et les instances dirigeantes impulse un rythme et constate une progression dans le temps. Cette démarche, qui se dit « dynamique »²⁶⁸, cherche à mettre en mouvement les entités du Groupe tout en permettant l'adaptation à leurs différents contextes d'activité.

Cette procédure décentralise la fixation des plans d'action du niveau central de pilotage vers le niveau intermédiaire des entités. Elle demeure toutefois canalisée par les instances dirigeantes à chacun des deux niveaux. La démarche omet, en effet, un aspect procédural, essentiel dans une logique de délibération, qui permette d'intégrer les perspectives multiples des parties prenantes et d'assurer la prise en compte de leurs intérêts. Le guide méthodologique passe sous silence cet aspect - mise à part la participation des collaborateurs qui est recommandée (mais non obligatoire) et sous des formes qui la limite à leur expression sans les associer jusqu'au terme du processus délibératif, les décisions demeurant du ressort exclusif des dirigeants.

²⁶⁸ *Guide méthodologique de la démarche FReD*, p.3

L'évaluation des progrès par le calcul de l'indice, et la proposition de nouveaux plans d'actions, se font à un rythme annuel. Une raison pragmatique justifie le respect de ce calendrier : il est calé sur le processus budgétaire qui permet d'évaluer les moyens disponibles, d'assurer leur allocation et, par conséquent, de garantir la faisabilité des plans d'action. Ce rythme annuel unique présente l'avantage d'une coordination simplifiée. Il permet de coordonner l'action tout en limitant la délibération qui n'est pas continue. Or, la capacité d'acquiescer et de traiter l'information au fur et à mesure de l'écoulement du temps est nécessaire pour gérer les risques. L'inconvénient est que nous ne voyons pas comment est prise en compte l'information nouvelle, inattendue, et qui pourrait justifier le lancement urgent d'un plan d'action ; ou encore, comment accélérer le renouvellement de plans d'action qui s'achèveraient très tôt dans l'année. La difficulté est de concilier la nécessité de la coordination d'un grand nombre d'entités avec celle de la flexibilité du rythme qui permette de s'adapter aux circonstances – flexibilité partiellement envisagée, notons-le, puisque la possibilité d'abandonner ou de prolonger un plan est prévue, mais la possibilité d'accélérer son renouvellement ou son exécution de l'est pas.

L'armature temporelle de la démarche est un processus qui aligne en série continue des plans d'action. Chaque plan d'action a un commencement et une fin au terme de laquelle il est remplacé par un nouveau plan d'action. Le processus temporel de la démarche n'a lui-même pas de terme prévisible, par définition puisque la démarche est permanente.

11.5. Analyse transversale des traits temporels saillants

11.5.1. Constante : le processus de l'amélioration continue

Progrès permanent, amélioration continue, ou amélioration constante, les formules varient à travers les communications du Crédit Agricole pour désigner sa

démarche de progrès. La norme ISO 26000 réfère à l'idée d'amélioration constante. Quant aux Principes directeurs, ils renvoient aux pratiques des entreprises dont la norme ISO 26000 est une représentation consensuelle. Quelle que soit l'expression, elle est sous-tendue par l'idée de continuité dans le temps de la démarche qui repose sur un processus. Ce processus est la norme temporelle dont nous ferons l'analyse dans le chapitre qui suit

11.5.2. Variable : parties prenantes et délibération

Les Principes directeurs et la norme ISO 26 000 désignent l'interaction avec les parties prenantes comme une pratique fondamentale. La norme ISO 26000 précise que les parties prenantes ne représentent pas l'ensemble de la société dont il faut aussi tenir compte. L'identification des parties prenantes, ensemble qui peut être fluctuant, est une difficulté que chaque entreprise doit résoudre. La démarche de progrès du groupe Crédit Agricole, mise en place en 2012, laisse dans l'obscurité la question cruciale des parties prenantes dans ses différents métiers. Si le discours du Groupe sur les parties prenantes connaît apparemment une inflexion avec le rapport annuel 2014-2015, les critères d'identification et procédures d'interaction demeurent encore flous. Des initiatives de type baromètre auprès des salariés ou des clients, ou encore une présence sur les réseaux sociaux, sont mentionnées. Mais on est loin d'une démarche structurée d'interaction continue. Ce décalage entre les principes et la mise en pratique dans une institution spécifique est le reflet des apories de la théorie des parties prenantes au plan pratique d'une part, ainsi que d'une conception de l'interaction avec les parties prenantes marquée par la vision masculine de l'entreprise décrite par Freeman, Wicks et Gilbert, d'autre part.

12. L'AMELIORATION CONTINUE COMME PROCESSUS

12.1. L'ambiguïté de la fin dans une suite infinie de fins ...

L'ambiguïté de la notion de fin dans le processus est concrètement mise en évidence avec l'exemple de la démarche FReD. Le processus est composé d'intervalles de temps dans lesquels sont logés des plans d'actions dont la fin de chacun est son terme temporel. Ce terme temporel final qui peut être de cinq ans, est d'ailleurs lui-même découpé en termes intermédiaires annuels qui permettent le calcul de l'indice de progrès. La fin de chaque plan d'action, correspond à l'achèvement de la chose fabriquée dont l'utilité doit ensuite, avec son usage, permettre de révéler le sens de ce plan d'action. Chaque plan d'action a les traits temporels de l'œuvre arendtienne.

Prenons un exemple tiré du *Guide méthodologique de la démarche*²⁶⁹. Sur l'axe de progrès « égalité professionnelle hommes/femmes », le plan d'action choisi est « créer et développer un programme de sensibilisation aux stéréotypes de genre ». C'est un plan dont le terme est prévu à deux ans. Les indicateurs retenus pour suivre ce qui est fait par étapes dans le temps sont : la conception, la mise à disposition du programme de sensibilisation et un pourcentage de managers formés à la date d'échéance (le terme final). Arrivé à son terme, il est remplacé par un nouveau plan d'action.

Le plan d'action achevé est détaché du point mobile du processus constitué par le portefeuille de plans d'actions en cours. Et ce, alors qu'au moment de sa fin, son utilité qui lui donne son sens aux yeux des parties prenantes n'est pas avérée par rapport à l'axe de progrès « égalité hommes/femmes ». Il est toutefois une utilité du plan d'action qui, elle, se vérifie au moment précis de son terme : sa valeur d'échange en points de progrès. L'indice de progrès fabriqué par chaque

²⁶⁹ *Guide méthodologique de la démarche FReD*, p.9

plan d'action qui progresse est ce dont tous peuvent être certains. Et ce, quelle que soit l'intention originaire du Groupe car cela résulte simplement et inéluctablement du processus. Sa valeur d'usage avérée est double : il permet de faire apparaître l'image d'un groupe en progrès d'une part, et de déterminer en partie la rémunération des dirigeants d'autre part. C'est la seule utilité qui soit avérée dans le processus et qui permette de révéler un sens à l'action. La seule chose utile, dont tous puissent être certains, que le processus fabrique *au fur et à mesure* de son avancement, c'est la mesure du temps qui passe.

L'ambiguïté de la fin des plans d'action dans le processus sans fin vient de la confusion entre la fin et le sens démontrée par Hannah Arendt dans le processus historique. La fin de chaque plan d'action est dégradée en moyen d'une nouvelle fin (le « pour quoi » mesuré par l'indice) et empêche le dévoilement de son sens pour les parties prenantes (le « pourquoi » qui réside dans le domaine « égalité hommes/femmes »).

12.2. ... et la stabilité du processus

Chaque nouveau plan d'action qui vient s'inscrire à la suite du précédent assure la permanence du processus. Le problème est que la suite consiste en la juxtaposition d'un nouveau plan et que le processus ainsi maintenu abandonne derrière lui une action dont le sens n'est pas pleinement révélé. C'est pourtant dans la durée que se déploie l'histoire qui révèle le sens de l'action. Mais le processus n'inscrit pas l'action dans la durée. Pour être aussi rigoureux que Bergson, nous devrions dire que sur la ligne tracée par le processus, les plans ne sont pas situés les uns après les autres mais les uns à côté des autres : ils ne se succèdent pas mais sont juxtaposés. Or la continuité dans laquelle se déploie une histoire implique la succession qui conserve la mémoire de l'action passée dans le présent.

La permanence du processus abstrait se substitue à la continuité du processus de l'action concrète avec laquelle vient le déroulement de l'histoire. Le processus sur lequel reposent les démarches de progrès permanent, constant ou continu selon les appellations, constitue un carcan temporel abstrait dont la stabilité se substitue à la continuité concrète de l'histoire. Ensermée dans ce carcan qui ne peut contenir que des processus d'œuvre juxtaposés, l'action est abandonnée à une suite infinie de fins. Le processus temporel est le contenant abstrait d'une suite d'actions dont le sens n'est jamais pleinement révélé. Il ne peut produire aucun sens. Autrement dit encore : le sens de l'action, qui est signification dans la durée concrète, devient orientation spatiale dans le processus abstrait. Cette manière d'orienter l'action est nécessaire à la coordination de l'action d'une manière qui a pour avantage rationnel d'éviter la délibération continuelle qui paraît problématique pour l'action. Elle a un prix : la révélation du sens.

13. LA RSE COMME PROMESSE ET ENGAGEMENT

13.1. Promesse de sens, reconnaissance et confiance

13.1.1. Sens de la promesse et reconnaissance des parties prenantes

Le processus est à la source de l'équivocité de l'idée d'amélioration continue ou de progrès permanent : progrès réel vers une fin atteignable ou procrastination ? Comment savoir avec certitude si la fin est atteignable et comment, du coup, être certain de la bonne foi du promettant ? Comment savoir, tant qu'il file son train, si le processus roule rempli de sens ou bien vide ? Le processus ne répond pas à cette question.

Le sens de la promesse réside dans l'intention relationnelle, c'est-à-dire la demande de reconnaissance des parties prenantes. La RSE comme promesse des entreprises vise la relation de confiance mutuelle entre l'entreprise et la société.

La relation de confiance mutuelle est une relation qui reconnaît et préserve les intérêts respectifs des parties prenantes. La RSE comme promesse consiste, par exemple, à promettre de respecter les droits de l'homme - qui recouvrent la promesse d'égalité professionnelle entre hommes et femmes que nous avons prise pour exemple²⁷⁰-, protéger l'environnement ou encore lutter contre la corruption. Ces promesses recèlent la signification de l'action et la reconnaissance mutuelle des parties prenantes

13.1.2. La promesse appelle l'action, l'histoire révèle le sens

La promesse qui ouvre un nouvel intervalle de temps, demandé par le promettant et consenti par le destinataire, appelle l'action. L'action accomplie, l'histoire peut être racontée. Dans notre exemple, le plan d'action « formation des managers aux stéréotypes de genre » pourra bien arriver à son terme, ainsi que les plans d'actions qui viendront à sa suite, sans pour autant que l'on puisse assurer que la promesse « égalité entre hommes et femmes » soit tenue. Car ce n'est pas au terme inexistant du processus que le respect de cette promesse se tient, mais dans tous les actes accomplis dans l'entreprise qui mettent en jeu la discrimination. Tant que le sens du plan d'action inscrit dans le processus ne peut être révélé, la reconnaissance des parties prenantes demeure incertaine.

13.1.3. La promesse appelle l'action, l'histoire rend tangibles bonne foi et confiance

Il arrive toujours un moment où la promesse entre les hommes doit être vérifiée : la parole de bonne foi du promettant est-elle avérée ? La confiance donnée est-elle intacte ? Vérifier l'état de ces deux choses qui ont été données pour être assuré qu'elles sont inaltérées nécessite des preuves qui les rendent

²⁷⁰ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 23, alinéas 1 et 2 : « 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal ».

tangibles pour être observables. Ce n'est que lorsque le promettant est délié de sa promesse que le destinataire peut dire avec certitude : le promettant est de bonne foi, ma confiance est intacte. L'histoire de cette promesse qui peut alors être racontée rend tangibles confiance et bonne foi. L'histoire de chaque promesse fait la réputation du promettant et constitue « la promesse d'avant la promesse » qui donne à sa parole sa crédibilité. Le promettant de bonne foi est reconnu lui aussi. Intacte, la confiance intensifiée peut être engagée à nouveau et élargir encore la perspective temporelle. La confiance en l'avenir grandit avec la confiance en l'autre. La confiance est la ressource relationnelle qui donne à l'action la durée dont elle a besoin. Inversement, la promesse non tenue, ou qui ne peut jamais être vérifiée, altère la confiance et restreint l'horizon temporel.

13.2. Promettre et s'engager dans la complexité

13.2.1. Mouvement et délibération avec les parties prenantes

Les problèmes et les enjeux éthiques posés par l'action dans le cadre de la RSE sont d'une évidente complexité. La délibération avec les parties prenantes est le moyen d'appréhender les enjeux de RSE et de les intégrer. Elle assure la prise en compte des intérêts des parties prenantes et manifeste leur reconnaissance. Elle est facteur de sens. La délibération, on l'a vu, est cruciale à toutes les étapes et en permanence. Dans le mouvement, elle devrait être continue, à la manière dont la théorie des parties prenantes conçoit l'entreprise dans la perspective du *care* (féministe).

13.2.2. Du processus permanent au raisonnement pratique continu ?

Le raisonnement pratique continu n'est rien d'autre que la délibération contiguë à l'action. La théorie des intentions de Michael Bratman montre que le raisonnement pratique continu, guidé par les intentions, engage l'agent rationnel dans l'action. Les intentions persistent dans le temps, structurent la délibération et

inscrivent l'agent rationnel dans une continuité temporelle. Il reste donc toujours quelque chose du passé dans le présent de l'action qui crée l'avenir, tout comme dans la durée découverte par Henri Bergson dans l'expérience de la vie intérieure. La difficulté demeure de transposer au plan de l'action collective la continuité de la délibération. Comment le passé persiste-t-il dans le présent ?

SYNTHESE DE LA TROISIEME PARTIE

La RSE, en tant que promesse de l'entreprise à la société de préserver ses intérêts, traduit une quête de légitimité sociale de l'entreprise et une demande de reconnaissance sociale de la société. Volontaire, la RSE s'inscrit, particulièrement depuis son émergence dans le contexte du Développement Durable, dans une dynamique de co-construction sociale qui permet une structuration collective des problèmes complexes posés par l'action et ses enjeux éthiques. Dans ce modèle, l'exercice légitime du pouvoir normatif ménage une large place au dialogue et à la délibération.

La théorie des parties prenantes est aujourd'hui incontournable. Sur le plan pratique, la notion de partie prenante est intégrée, comme en témoigne note corpus. Sur le plan théorique, des apories demeurent, certes, mais le concept de parties prenantes construit une nouvelle représentation de l'entreprise, de ses missions et finalités économiques, en concordance avec les enjeux éthiques de la maîtrise de risques évolutifs. Dans cette conception, l'entreprise est au service des intérêts des parties prenantes, et le souci de l'autre inscrit la délibération collective dans la durée. Dans ce modèle qui intègre la complexité, l'entreprise est, d'une certaine manière, ré-encadrée dans les relations sociales.

L'analyse du corpus fait apparaître que la norme temporelle de la démarche d'appréhension et d'intégration de la RSE, la démarche de progrès des entreprises, est l'amélioration continue. L'armature temporelle de l'amélioration continue est le processus. Or, aussi difficile que cela puisse sembler à admettre, en enserrant les actions dans une suite infinie de fins, le processus empêche de savoir avec certitude si l'entreprise progresse réellement ou diffère toujours. La seule

chose utile que le processus puisse faire, qui ne laisse place à aucune ambiguïté, dont tous peuvent être certains, c'est mesurer le temps qui passe.

L'action, appelée par la promesse, demeure ainsi prisonnière d'une suite infinie de fins dans laquelle est dissout le sens pour les parties prenantes. Quelles que soient les intentions originaires des entreprises, il n'y a pas d'histoire qui rende certainement compte de leur bonne foi. C'est simplement parce-que le processus vise une fin qu'il n'a pas, ce qui est une contradiction en soi. Il est donc rigoureusement impossible d'être certain que la promesse de reconnaissance et de sens peut être tenue.

Bien sûr, il ne fait pas de doute que le progrès éthique soit, par nature, inachevé. Mais l'éthique ne se trouve pas au terme inexistant d'un processus infini de fabrication. Car l'éthique résulte d'un effort continu, d'une réflexion critique systématique à chaque occasion d'agir, non pas en vue de parvenir, un jour peut-être, à un comportement éthique - car le Bien comme l'a dit Aristote, qui est la fin en soi, n'est pas objet de délibération - mais pour toujours le conserver. C'est là, finalement, toute l'ambiguïté du processus de l'amélioration continue.

En outre, les enjeux de responsabilité sociale sont évolutifs dans le temps. Or, le processus sécable, ne plie pas mais se casse dans le changement. Dans la complexité et le changement permanent, assurer la prise en compte constante des intérêts des parties prenantes, et la maîtrise des risques, n'apparaît possible que dans une recherche délibérative collective constante. Celle-ci inscrit le raisonnement délibératif et pratique dans la durée. La théorie des parties prenantes, et la réinterprétation du concept dans la perspective du *care*, ouvre des horizons de signification pour l'action, plus en phase avec une représentation de la réalité complexe des problèmes, et des solutions qu'il faut y apporter.

CONCLUSION

La promesse qui lie les hommes entre eux est le lien concret qui les attache et les libère à la fois. Promettre et accepter une promesse sont les actes volontaires des hommes qui veulent vivre ensemble et acceptent de partager un avenir commun. Les gages de confiance et de bonne foi structurent l'interaction entre promettant et destinataire qui échangent, pour ainsi dire, leur vulnérabilité réciproque. La promesse est une interaction réciproque qui articule liberté et obligation. Par le mécanisme de réciprocité générale, confiance et bonne foi irriguent la société. Toutes les promesses faites les font circuler continuellement et renouvellent la promesse fondatrice de la société humaine. En agissant de bonne foi, chaque homme réitère la promesse initiale de se soumettre au pacte social, et tient la parole donnée initialement. Chacun est responsable des conséquences de cet acte initial qui résout, nous dit Rousseau, cette difficulté : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »²⁷¹.

Si les hommes veulent vivre ensemble et rester libres, c'est que cela a un sens dans la condition humaine de pluralité : la reconnaissance mutuelle et l'accueil de la légitime singularité d'autrui. La promesse, toujours « promesse d'autre chose », est promesse de sens. Or le sens, la signification, ne se conçoit que dans la continuité, et ne se révèle que dans l'histoire racontée rétrospectivement. Cette « promesse d'autre chose » appelle l'action. Car la promesse de sens appelle l'histoire qui permettra de le révéler. L'intention, dont la promesse témoigne, structure et guide la délibération continue de l'agent

²⁷¹ ROUSSEAU J.J., *Du contrat social*, I,VI

rationnel, et engage l'agent dans l'action. Ainsi, la promesse, qui lie et oblige les hommes, exige l'intention qui conduit à l'action.

La promesse comme action elle-même, éminemment politique, est intentionnelle. Elle vise l'instauration d'une relation durable avec autrui. La confiance, comme engagement d'autrui dans cette relation, est la ressource relationnelle qui permet d'infléchir le rapport au temps. Pour les hommes qui acceptent de se lier par la promesse, le temps devient alors une chance à saisir plutôt qu'un aléa, et permet d'inscrire l'action dans la durée. La confiance en l'avenir grandit avec la confiance en l'autre. Il faut donc que les promesses soient faites de bonne foi. Car elles doivent être tenues, et plus généralement, le promettant doit pouvoir être délié par le destinataire. Faute de quoi, la relation de respect mutuel, visée par la promesse, s'abîme jusqu'à se rompre.

Crise du sens, crise de confiance. Ce sont les maux dont on dit que le monde moderne souffre. La faculté de faire et de tenir des promesses est cruciale entre les hommes. Particulièrement, dans le processus historique dans lequel confiance en l'autre et confiance en l'avenir sont indissociables. Car avec la sécularisation de l'Histoire, la promesse divine d'un accomplissement inévitable a cédé la place à la promesse entre les hommes, à toutes les promesses qu'ils se font pour que l'histoire continue. La foi de l'homme en l'Homme donne son sens à l'histoire sécularisée. Il faut alors qu'il tienne ses promesses pour rester digne de foi. Car les hommes qui sont là, dans le monde et dans l'histoire, doivent démontrer qu'ils sont dignes de confiance pour rester libres.

Or, dans le monde complexe et changeant tel qu'il est, il y a une difficulté à inscrire l'action dans la durée, et il semble que faire et tenir des promesses soit une véritable gageure. Puisque le monde est imprévisible, comment persister à vouloir demain ce que l'on a voulu hier ? L'homme moderne qui agit dans

l'histoire irréversible, fait face à l'avenir imprévisible auquel il superpose la stabilité et la prévisibilité du temps abstrait. Or, l'avenir concret demeure imprévisible, aussi stable que soit l'édifice spatial du temps abstrait, qu'il vient comme percuter dans les crises.

La représentation du temps et la représentation du changement sont directement liées, puisque que l'un ne se conçoit pas sans l'autre. Suivant Henri Bergson, la durée, c'est le temps réel, les changements successifs d'états, la mobilité pure, le mouvement. Comment donc penser le mouvement dans le monde ? Que le passé survive dans le présent, comme dans notre durée intérieure, semble être une difficulté dans la conscience moderne du temps. L'homme moderne ne semble s'orienter vers le futur qu'en rejetant le passé, se retrouvant ainsi toujours en train de recommencer au lieu de continuer, à la manière dont l'*homo faber* peut créer et détruire l'œuvre de ses mains, et même la nature aujourd'hui, croyant peut être ainsi rendre le temps réversible. En vain, car dans l'expérience d'une vie humaine, le temps s'écoule irréversiblement. Ce qui est passé, a été vécu. Le sens n'existe que dans la continuité d'une histoire. Et il est curieux, que, dans le monde, on ait apparemment tant de mal à concevoir le changement dans la continuité. Car nous sentons pourtant bien, en chacun de nous-même, comme l'a si bien saisi et expliqué Henri Bergson, que c'est dans la continuité que nous nous mouvons réellement, que nous changeons sans cesse.

L'homme moderne entretient un rapport au passé problématique, comme s'il voulait effacer la trace de ce passé qu'il a pourtant constitué dans l'émergence de l'histoire. Comme si, pour dessiner le futur, il ne pouvait faire autrement qu'effacer la trace laissée par le passé, pour mieux la refaire. Car, par la représentation abstraite qu'il se fait du temps, il ne voit le futur que dans le passé, ce qui explique pourquoi il ne semble être capable de concevoir d'avenir nouveau

qu'au prix de l'effacement du passé. Ceci, en effet, est possible sur la ligne symbolique du temps spatialisé : passer d'une unité de temps à l'autre équivaut exactement, puisqu'elles sont toutes identiques, à reprendre à son point de départ l'intervalle dans lequel on se trouve. Le temps abstrait est hors de l'histoire concrète. Toujours recommencer au lieu de continuer. Comme le dit, par exemple, cette expression « refaire sa vie » : ce sont les mots qu'on emploie quand, à l'échelle d'une existence individuelle, on divorce, on quitte son pays natal, et de manière générale, quand on change quelque chose d'important dans sa vie. Pourtant, ce que l'on fait en réalité, ce n'est pas refaire sa vie, c'est la continuer.

La réflexion appliquée à la RSE montre les limites de cette représentation abstraite du temps. La norme temporelle des démarches RSE est l'amélioration continue, dont l'armature est le processus, conçu comme processus infini de fabrication, selon l'acception arendtienne. En enserrant l'action dans une suite infinie de fins, le processus est incapable de répondre la question de savoir s'il progresse réellement vers un terme, qu'il n'a pas. A défaut de permettre le dévoilement du sens de l'action, le processus ne fabrique qu'une seule chose utile dont toutes les parties prenantes puissent être certaines : la mesure du temps qui passe. Il est donc impossible d'être certain que la promesse de reconnaissance et de sens est tenue. Et ce, d'autant que les enjeux de responsabilité sociale sont évolutifs dans le temps. Car, dans le mouvement, le processus sécable, ne plie pas mais se casse. Il s'avère peu compatible avec la complexité du monde réel. Passer du processus continu au raisonnement délibératif continu pour inscrire l'action dans la durée est une voie de recherche à poursuivre.

Mais elle suppose de reconsidérer notre rapport au futur, et puisqu'ils sont liés, notre rapport au passé. Et si les défis du Développement Durable pouvaient nous conduire à penser le durable d'une manière qui renouvelle notre rapport au

temps, et instaure une approche plus perméable au réel complexe dans lequel nous évoluons, une approche plus concrète, plus sensible, plus fluide, plus humaine en somme ? Une approche du réel par le prisme de laquelle l'avenir, qui résulte de l'action humaine, préserve l'image de l'homme libre. Et ainsi, tenir la promesse de l'histoire voulue par l'humanité des Lumières.

ANNEXES

I.

**Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises
multinationales**

II.

Lignes directrices de la norme ISO 26000

III.
**Guide méthodologique de la démarche FReD du Groupe Crédit
Agricole S.A.**

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ARENDR H., [*The human condition* (1958), trad. fr. G. Fradier], *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983

ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, trad. fr. J. Tricot, Paris, Vrin, 2012

AUCOUTURIER V., *Qu'est-ce que l'intentionnalité ?*, Paris, Vrin (Chemins philosophiques), 2012

BERGSON H., *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889), Paris, GF Flammarion, 2013

BERGSON H., *La perception du changement* (1934), Paris, PUF (Quadrige), 2011

BONNAFOUS-BOUCHER M., RENDTORFF J.D., *La théorie des parties prenantes*, Paris, La Découverte (Repères), 2013

BOURGEOIS-GIRONDE S., *McTaggart. Temps, éternité, immortalité*, Paris, Editions de l'éclat, 2000

BOYER A., *Chose promise*, Paris, PUF (Leviathan), 2014

BRATMAN M. E., *Intentions, Plans and Practical Reason*, Cambridge Massachusetts and London England, Harvard University Press, 1987

CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F., *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte (Repères), 2010

DOHRN-VAN ROSSUM G., *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, MSH, 1997

ELIADE M., *Le mythe de l'éternel retour* (1947), Paris, Gallimard (Les Essais), 1949

JONAS H., [*Das Prinzip Verantwortung* (1979), trad. fr. J. Greisch], *Le Principe responsabilité*, Paris, Les Editions du Cerf (Passages), 1995

JONAS H., *Pour une éthique du futur* (1992), trad. fr. P. Ivernel et S. Cornille, Paris, Rivages & Payot (Rivages Poche/Petite Bibliothèque), 1997

MAUSS M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* (1925), Paris, PUF (Quadrige), 2012

POLANYI K., [*The Great Transformation* (1944), trad. fr. M. Angeno, C. Malamoud], *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard (Tel), 1983

Chapitres d'ouvrages

ALTER N., « L'organisation en mouvement » in : *L'innovation ordinaire* (2002), PUF « Quadrige », 2010, p.119-129

ALTER N., « Donner pour éprouver le sentiment d'exister » in : *Donner et prendre. La coopération en entreprise*, (2009), Paris, La Découverte (Poche), 2010, p.113-139

ARENDT H., [«The Concept of History. Ancient and Modern » in: *Between past and future* (1954), trad. fr. P. Lévy], « Le Concept d'Histoire. Antique et Moderne » in : *La crise de la culture*, Paris, Gallimard (Folio essais), p.58-120

BERGSON H., « De la nature du temps », in : *Durée et simultanéité* (1922), Paris, PUF (Quadrige), p.41-67

BOUTON C., « Le temps à la source de la liberté (Bergson) » in : *Temps et liberté*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p.217-242

CANGUILHEM G. (1966) « II. Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique » in : *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF (Quadrige), 2013, p.221-287

FOGLIA M., « Bacon », in *Histoire de la philosophie* (dir. M. FOGLIA), Paris, Ellipses, 2013, p.235-243

MC TAGGART, [« The unreality of time » *Mind*, 17 (1908) p.457-474, repris et modifié dans *Philosophical studies*, New York, Longman, Greens, 1934, pp.110-131, trad. fr. S. Bourgeois-Gironde in : *McTaggart. Temps, éternité, immortalité*, Paris, Editions de l'éclat], « L'irréalité du temps », Paris Editions de l'éclat, 2000

RICOEUR P., « La promesse » in : *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard (Folio essais), 2005, p.203-214

RICOEUR P., « Lutte pour la reconnaissance et les états de paix » in : *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard (Folio essais), 2005, p.341-378

RICOEUR P., « L'identité narrative » in : *Ricoeur. Textes choisis et présentés par Michael Foessel et Fabien Lamouche*, Paris, Points (Essais), 2007, p.230-236

PICAVET E., « Action et expérience possible » in : *Choix rationnel et vie publique*, Paris, PUF (Essais. Fondements de la politique), 1996, p.23-51

Articles

CARBONE, E., HEY, J. D., « A test of the principle of optimality », in *Theory and decision*, may 2001, volume 50, Issue 3, p. 263-281

GROSSIN W., « Les cultures et le temps » in : *L'année sociologique (1940-1948-)*, Troisième série, Vol. 26, 1975, p.267-283

GROSSIN W., « Les représentations temporelles et l'émergence de l'histoire » in : *L'année sociologique (1940-1948)*, Troisième série, Vol. 39, 1989, p.233-254

LE GOFF J., « Au Moyen Age : temps de l'Eglise et temps du marchand » in : *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 15^{ème} année, N. 3, 1960, p.417-433

HENAFF M., « Mauss et l'invention de la réciprocité » in : *Revue du Mauss* 2010/2(n°36), p.71-86.

TOUBKI D., « L'ordre de la chronologie » in *Hypothèses* 2004/1(7), p.133-145

PICAVET E., LAFAYE-GUIBET C., « La précaution, l'éthique et la structure de l'action » in : *Revue de métaphysique et de morale*, 2012/4 n°76, p.593-609

WICKS A.C., GILBERT D.R., FREEMAN R.E.,[“A feminist reinterpretation of the stakeholder concept”, *Business Ethics Quarterly*, 4(4), 1994, p.475-497. Trad. fr. C. Laugier] «Une réinterprétation féministe du concept de partie prenante» - Repris in *Ethique des affaires. Marché, règle et responsabilité*. Textes réunis par A. ANQUETIL, Paris, VRIN, 2011, p.255-300

Mémoire

LOIR R., *Les fondements de l'exigence de bonne foi en droit français des contrats*, Mémoire de DEA : Droit des contrats, Université Lille 2, 2001-2002, Disponible à l'adresse : http://edoctore74.univ-lille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/contrats/loirr02.pdf

Sources internet

COMMISSION EUROPEENNE, *Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des régions. Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*, 25/10/2011 (COM2011), Disponible à l'adresse : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/com2011_0681fr01.pdf

LEGIFRANCE, *Article 1134 du Code Civil créé par la loi 1804-02-07 du 17 février 1804*, Disponible à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006436298&cidTexte=LEGITEXT000006070721>

OCDE, *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, 2011, Disponible à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/principesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm><http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce/peser-su>

ISO, *ISO 26000. Responsabilité sociétale*, <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

CREDIT AGRICOLE, *RSE, Responsable et engagé*, Disponible à l'adresse : www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage

CREDIT AGRICOLE, *Rapports RSE 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015*, Disponible à l'adresse : <http://www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage/Kiosque>

CREDIT AGRICOLE, *Guide méthodologique de la démarche FReD, 2013*, Disponible à l'adresse : <http://www.credit-agricole.com/Responsable-et-engage/Piloter-et-mesurer-notre-performance/FReD-une-demarche-RSE-originale/Comprendre-la-mecanique-FReD>

Usuels

LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF (Quadrige), 2013

BLOCH O. VON WARTBURG W., *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF (Quadrige), 2012

LITTRE E., *Le nouveau petit Littré*, abrégé par A. Beaujean, Paris, Garnier, 2009

Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire général.....	4
INTRODUCTION.....	5

PREMIERE PARTIE

TEMPS ET SIMULTANEITE DANS L'INTERACTION HUMAINE

1. TRANSFORMATION MODERNE DE LA REPRESENTATION DU TEMPS.....	12
1.1. Abstraction du temps.....	12
1.1.1. <i>Temps concrets, temps abstrait dans les sociétés traditionnelles.....</i>	<i>12</i>
1.1.2. <i>Temps-étalon et division du travail social : l'instrument de mesure devient la réalité du phénomène.....</i>	<i>13</i>
1.2. Abstraction mathématique et mesure du temps.....	16
1.2.1. <i>Représentation spatiale du temps.....</i>	<i>16</i>
1.2.2. <i>Simultanéité et mesure du temps.....</i>	<i>17</i>
1.3. Emergence de l'histoire.....	18
1.3.1. <i>Le présent comme seul milieu temporel dans les sociétés traditionnelles.....</i>	<i>18</i>
1.3.2. <i>Le passé dans l'histoire.....</i>	<i>20</i>
1.3.3. <i>Rappel du passé et rapport à l'avenir : temps irréversible et imprévisible.....</i>	<i>21</i>
1.4. Imprévisibilité du futur concret et stabilité du temps abstrait.....	22
2. LE PROCESSUS DE L'HISTOIRE.....	23
2.1. Attachement de l'histoire à l'échelle chronologique.....	23
2.1.1. <i>L'échelle chronologique.....</i>	<i>23</i>
2.1.2. <i>La double infinité de l'histoire.....</i>	<i>24</i>
2.2. L'histoire comme processus.....	25
2.2.1. <i>Les catégories arendtiennes de l'action et de l'œuvre.....</i>	<i>25</i>
2.2.2. <i>La confusion entre agir politiquement et faire l'histoire.....</i>	<i>27</i>
2.2.3. <i>Sens de l'action et fin de la fabrication.....</i>	<i>28</i>
2.2.4. <i>Sens de l'histoire et cohérence du processus.....</i>	<i>29</i>
3. L'IDEE MODERNE DE PROGRES.....	30
3.1. Le progrès comme processus temporel.....	30
3.2. Progrès scientifique et technique.....	32

3.3. Agir technologique et éthique du futur	33
3.4. Éthique et liberté : l'image de l'homme	34
4. LE PRESENT DE L'ACTION	35
4.1. Le présent dans la chaîne temporelle de l'histoire	35
4.1.1. <i>Entre le passé et le futur, le sens de l'action</i>	35
4.1.2. <i>Éthique et vie pratique</i>	36
4.2. Présent : le temps de l'action	37
4.2.1. <i>La durée du présent</i>	37
4.2.2. <i>Articulation entre temps et liberté : décision et action</i>	37
4.2.3. <i>Actualité et espace de l'apparence</i>	38
4.3. Contemporanéité : le temps de l'interaction humaine	38
4.3.1. <i>Contemporanéité et succession des générations</i>	38
4.3.2. <i>Interaction sociale : le don maussien</i>	39
4.3.3. <i>Réciprocité et réciprocité générale</i>	40
5. PROMESSE ET MAILLAGE TEMPOREL	42
5.1. La promesse dans la trame du temps historique	42
5.1.1. <i>Tramer le temps dans la durée</i>	42
5.1.2. <i>Stabiliser les affaires humaines</i>	43
5.2. Action politique : la promesse comme alliance	45
5.2.1. <i>Faire alliance politique</i>	45
5.2.2. <i>Éthique de la parole donnée</i>	47
5.2.3. <i>Éthique du pouvoir de promettre</i>	49
5.3. Interaction sociale : la promesse comme échange de dons	51
5.3.1. <i>Parole contre confiance : transaction sur le modèle de la « kula »</i>	51
5.3.2. <i>Confiance et bonne foi inaliénables : réciprocité générale et</i> <i>continuité</i>	52
5.3.3. <i>Confiance et bonne foi intangibles : actualisation et réputation</i>	55
5.4. Le sens et la fin de la promesse	56
5.4.1. <i>Conventions préalables de langage et perspective</i>	56
5.4.2. <i>Les deux facettes de la promesse : action politique et œuvre</i>	57
5.4.3. <i>Le sens de la promesse comme action politique : se reconnaître pour être</i> <i>ensemble</i>	57
5.4.4. <i>La fin de la promesse comme œuvre : inscrire l'action dans le temps</i>	59
SYNTHESE DE LA PREMIERE PARTIE	61

DEUXIEME PARTIE

COMMENT L'ACTION INTENTIONNELLE S'INSCRIT-ELLE DANS LE TEMPS ?

6. STRUCTURE TEMPORELLE DE L'ACTION INTENTIONNELLE	65
-----------------------------------------------------------------	-----------

6.1. Qu'est-ce qu'une action intentionnelle ?	64
6.1.1. <i>Action intentionnelle</i>	65
6.1.2. <i>Structure temporelle de l'action intentionnelle</i>	65
6.2. Planification de l'action	67
6.2.1. <i>La sagesse pratique d'Aristote</i>	67
6.2.2. <i>Agent rationnel, planification et incomplétude des plans</i>	68
7. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LA DUREE INTERIEURE	69
7.1. Parallèle Bergson – Arendt : singularité, acte libre et signification	69
7.1.1. <i>Temps hétérogène et espace homogène chez Henri Bergson</i>	69
7.1.2. <i>Singularité et pluralité chez Hannah Arendt</i>	70
7.1.3. <i>Acte libre, signification et nouveauté</i>	70
7.1.4. <i>La liberté, facteur de sens de l'action</i>	71
7.2. Parallèle Bergson - McTaggart : mise en relief d'aspects du temps bergsonien	71
7.2.1. <i>Temps réel chez Bergson, temps irréel chez McTaggart</i>	71
7.2.2. <i>Similitudes : séries temporelles A et B chez McTaggart, espace homogène et temps hétérogène chez Bergson</i>	73
7.3. Représentation du temps et du choix	76
7.3.1. <i>Représentation spatiale des choix : la critique bergsonienne</i>	76
7.3.2. <i>La décision libre chez Bergson résulte d'un progrès dynamique</i>	77
7.3.3. <i>Limites de la critique bergsonienne</i>	79
8. TEMPS, ACTION ET LIBERTE DANS LE MONDE EN MOUVEMENT	80
8.1. Changement permanent dans le monde	80
8.1.1. <i>Complexité et mouvement du monde</i>	80
8.1.2. <i>Intérêt de la conception de Bergson dans un monde en mouvement</i>	81
8.1.3. <i>...mais la durée concilie mémoire et création d'avenir : qu'en est-il dans le monde ?</i>	81
8.2. Ethique et représentation des futurs possibles	82
8.3. Maitrise des risques et délibération : progrès dynamique	84
8.3.1. <i>Raison de la délibération collective</i>	84
8.3.2. <i>Maitrise des risques et principe de précaution</i>	86
8.3.3. <i>Facteur temps et progrès dynamique</i>	88
9. INTENTION ET PROMESSE	90
9.1. Intention de faire la chose promise et engagement de l'agent dans l'action	90
9.1.1. <i>Intentions, plans et raisonnement pratique continu</i>	90
9.1.2. <i>Engagement dans l'action</i>	92

9.2. Intention relationnelle de la promesse et engagement d'autrui	95
9.2.1. <i>La promesse comme action intentionnelle vise la relation avec autrui</i>	95
9.2.2. <i>La confiance comme ressource relationnelle infléchit le rapport au temps</i>	96
SYNTHESE DE LA DEUXIEME PARTIE	98

TROISIEME PARTIE

APPLICATIONS DANS LE CHAMP DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

10. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CONTEXTE	100
10.1. Contexte et principe de la RSE	100
10.1.1. <i>Economie et société</i>	100
10.1.2. <i>Liberté et responsabilité</i>	101
10.1.3. <i>Développement Durable et Responsabilité Sociale de l'Entreprise</i>	101
10.2. Régulation sociale	103
10.2.1. <i>Entre normes contraignantes et démarches volontaires</i>	103
10.2.2. <i>Légitimité des normes</i>	105
10.2.3. <i>Structuration collective des enjeux éthiques de l'action</i>	106
10.3. Les parties prenantes	107
10.3.1. <i>Positionnement de la théorie</i>	107
10.3.2. <i>Partie prenante et délibération collective dans la durée</i>	109
11. OBJETS ETUDIÉS	112
11.1. Objectif de l'étude et méthode	112
11.2. Principes directeurs de l'OCDE	112
11.2.1. <i>Présentation générale</i>	112
11.2.2. <i>Traits temporels saillants</i>	113
11.3. Norme ISO 26000	115
11.3.1. <i>Présentation générale</i>	115
11.3.2. <i>Traits temporels saillants</i>	116
11.4. La démarche de progrès du groupe Crédit Agricole S.A.	118
11.4.1. <i>Présentation générale</i>	118
11.4.2. <i>Traits temporels saillants</i>	121
11.5. Analyse transversale des traits temporels saillants	122
11.5.1. <i>Constante : le processus de l'amélioration continue</i>	122
11.5.2. <i>Variable : parties prenantes et délibération</i>	123
12. L'AMELIORATION CONTINUE COMME PROCESSUS	124
12.1. L'ambiguïté de la fin dans une suite infinie de fins	124

12.2.	... et la continuité du processus.....	125
13.	LA RSE COMME PROMESSE ET ENGAGEMENT	126
13.1.	Promesse de sens, reconnaissance et confiance.....	126
13.1.1.	<i>Sens de la promesse et reconnaissance des parties prenantes.....</i>	126
13.1.2.	<i>La promesse appelle l'action, l'histoire révèle le sens.....</i>	127
13.1.3.	<i>La promesse appelle l'action, l'histoire rend tangibles bonne foi et confiance.....</i>	127
13.2.	Promettre et s'engager dans la complexité	128
13.2.1.	<i>Mouvement et délibération avec les parties prenantes : structure de l'action dans la durée.....</i>	128
13.2.2.	<i>Du processus continu au raisonnement pratique continu ?.....</i>	128
	SYNTHESE DE LA TROISIEME PARTIE.....	130
	CONCLUSION	136
	ANNEXES	137
	I. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
	II. Lignes directrices de la norme ISO 26000	
	III. Guide méthodologique de la démarche FReD du Groupe Crédit Agricole S.A.	
	BIBLIOGRAPHIE	
	TABLE DES MATIERES	